NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇOIS,

À l'usage de toutes les municipalités, les milices nationales, et de tous les patriotes,

COMPOSÉ PAR UN ARISTOCRATE,

DÉDIÉ

A L'ASSEMBLÉE DITE NATIONALE,

Pour servir à l'histoire de la révolution de France.

Et c'est-la vérité, comme on dit, toute nue.

EN FRANCE,

D'une imprimerie aristocratique,

ET SE TROUVE A PARIS,

Au Manége des Thuileries, au Club des Jacobins, à l'Hôtel-de-Ville, chez le général Motier, chez les présidens des districts;

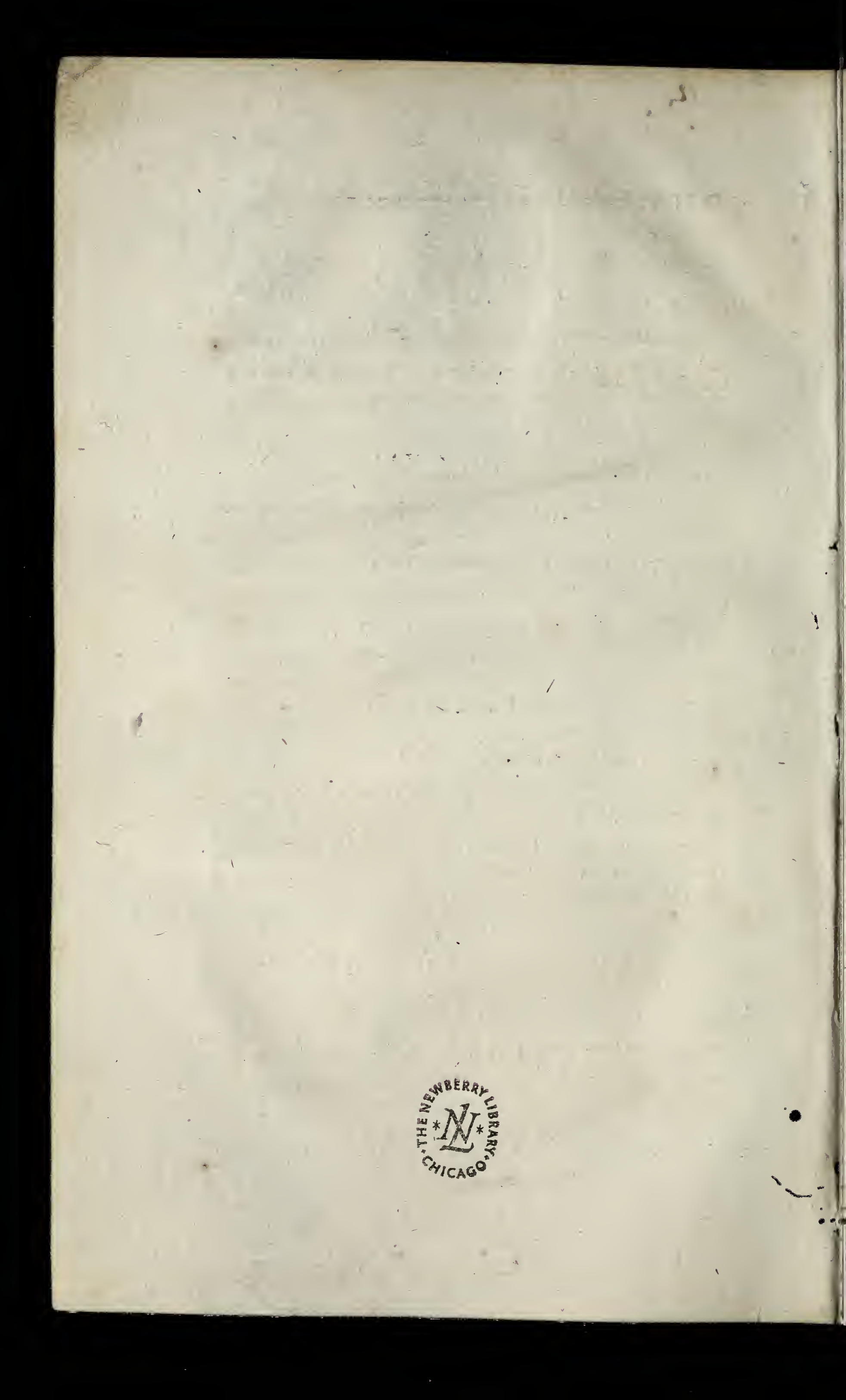
Dans les départemens,

Chez les quarante-quatre mille Maires.

Prix, 6 *livres.*

N. B. On ne recevra en paiement ni assignats, ni billets d'aucun espece, s'ils ne sont cautionnés par un Juif, un Comédien ou un Bourreau en fonction d'officier municipal.

JUIN M. DCC. XC.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Je suis aristocrate, et je m'en félicite ; car ce titre prouve que je ne meurs pas de faim, et que j'ai le sens commun ; ce que les patriotes ou démagogues ne peuvent pas tous dire, à beaucoup près.

Ce petit Dictionnaire aura sûrement le malheur de déplaire à MM. les enragés de tous les ordres de la capitale, et des provinces : tant mieux, je serois désolé qu'ils le trouvassent à leur gré : ce seroit la plus cruelle satyre qu'on put en faire. Je ne desire que l'approbation des gens sensés, ennemis de tout esprit de parti, de ceux qui ont pesé de sang froid les maux et les avantages de la révolution ; mais je sais que cette classe de lecteurs n'aime pas les personnalités, les invectives : elle a raison. Cependant on en trouvera souvent dans cet ouvrage : Voici mon excuse.

Un Dictionnaire étant fait pour donner bien clairement l'explication des mots, j'ai cherché à remplacer les épithetes de *coquins*, de *scélérats*, de *monstres*, par d'autres plus honnêtes : jai cherché vainement ; la langue ne m'a rien fourni qui pût être mis à la place. Forcé d'appeller les choses par leur nom, j'ai cru devoir, dans un Dictionnaire, sacrifier la politesse à la vérité. Un seul article est resté en blanc: les termes les plus forts étant encore beaucoup au-dessous de ce que je sentois, j'ai voulu laisser à mes lecteurs la facilité de remplir eux-mêmes cet espace selon les sentimens dont ils seront animés pour ce chef-d'œuvre des cieux.

J'ai pensé que l'hommage de cet opuscule étoit légitimement dû à l'assemblée dite nationale ; à une autorité suprême, qui commande le respect : elle joint des connoissances si étendues , elle rassemble dans son sein tant de lumieres , que j'eusse été bien coupable de ne pas lui offrir ce fruit de mes veilles , ce résultat de mes observations. Je la supplie seulement de me traiter avec autant d'indulgence qu'elle a traité la milice nationale de Toulon , lors de l'affaire de M. d'Albert , et la municipalité de Marseille lors de la démolition des forts.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

FRANÇOIS.

ADHÉSION. Les papiers publics retentissent sans cesse des actes d'adhésion aux décrets de l'assemblée dite nationale ; on ne sait si on doit rire davantage de l'importance que la plus mince bicoque attache à son approbation, ou de celle que nos augustes représentans mettent à la recevoir. Leur affectation à n'omettre aucune de ces assurances de respect et de dévouement, prouve combien l'assemblée a besoin de séduire la multitude par un étalage pompeux ; car j'avoue que ces actes d'ad'hésion m'ont fait connoître beaucoup de villages et bourgs de France dont j'étois loin de soupçonner l'existence. Au reste, qu'une municipalité dont quelquefois le magister du lieu est la bonne tête, approuve les décrets de l'assemblée, sanctionnés par le roi, je le lui pardonne : les pauvres gens n'y voyent pas plus loin. Mais adhérer, non-seulement aux décrets rendus, mais à ceux qu'on doit rendre, n'est-ce pas le comble du délire et de la stupidité ? Et cependant que de villes ont donné cette marque d'une confiance sans bornes, qui compromet étrangement leur jugement et leur prudence ? Que dirai-je de notre sénat, qui pousse la démence jusqu'à se féliciter de l'adresse venue de Londres ; il prend pour argent comptant les éloges de ceux qui payent ses sottises, et qui bouleversent le royaume ; il a donc oublié le million sterling dont M. Pitt n'a pas rendu compte.

AIGUILLON. (duc d') A part la mascacarade vraie ou fausse de ce député, le 6 octobre, je suis encore à me persuader qu'un tel personnage ait été nommé chef du comité des finances, dans l'état de l'Europe, dont les affaires sont les plus délabrées et dont le discrédit est au-dessus de toute croyance. M. d'Aiguillon est un homme très-médiocre en tout, pour ne rien dire de plus ; il n'a jamais étudié ni la partie des finances ni aucune autre : c'est tout uniment un batteur de pavé du premier rang. On pourroit en même temps être honnête homme : nous

en avons sous les yeux plusieurs exemples : mais depuis la tenue des états généraux, M. d'Aiguillon n'a gardé que la sottise, et a rejeté bien loin la probité, comme totalement inutile pour siéger au manége des Tuileries, et même pour le présider. J'en appelle à ces motions, à sa conduite, et je ne m'étendrai pas davantage sur ce gentilhomme *poissard*, que je regarde comme un j. f. pour avoir refusé le combat au pistolet à l'abbé *Maury* : il ne suffit pas de se battre avec celui qu'on a offensé. L'opinion du *café de Valois* ne détruira pas la mienne.

Anagramme. Les beaux esprits se sont évertués pour trouver l'anagramme d'*aristocrate*, et ils en ont fait *Iscariote*, qui est juste à deux lettres près ; les journaux à la mode, c'est-à-dire l'*Observateur*, la *Chronique*, les *Annales de Mercier*, ont répété à l'envi cette absurdité, ce qui n'a surpris personne : les aristocrates n'ont pas eu la peine de chercher d'anagramme ponr définir leurs adversaires : ils ont pris un mot bien connu, bien juste, celui d'*Enragés*, qu' n'a pas besoin de commentaire.

Anonyme. Les Faméliques auteurs de trente journaux presqu'aussi bêtes qu'eux, se plaignent d'être insultés dans des ouvrages anonymes, pendant qu'ils insultent qui il leur plaît à visage découvert. C'est comme s'il disoient : « j'ai » pour moi le peuple que je flatte et que je trompe, » c'est-à-dire vingt-trois millions de personnes, vous avez » pour vous les gens honnêtes, c'est-à-dire cinq à six cents » mille individus ; mettez donc votre nom à tout ce que » vous ferez imprimer, parce que je vous dénoncerai dans » mes feuilles : je vous ferai assassiner ou pendre légalement, comme le marquis de Favras : si vous ne vous » nommez pas, vous êtes un lâche. » Et moi, je dirai à ces raisonneurs à la toise, qu'il faudroit n'avoir pas plus de sens que *Carra* ou *Demoulins*, pour donner dans un panneau aussi grossier, non, messieurs, non je ne me nommerai pas, je continuerai à vous dire vos vérités : si elles sont dûres, n'en accusés que vous : je garderai l'anonyme, jusqu'à ce que la partie soit devenue égale entre les sots et les scélérats d'un côté, et les honnêtes gens de l'autre. Vous vous moqueriez des auteurs d'*Ouvrez les yeux*, de l'*Adresse aux provinces*, de l'*Etat actuel de la France*, s'ils avoient signé ces ouvrages, et bien plus, vous contribueriez de tout votre pouvoir, à les faire assassiner, juridiquement, ou non, toujours sous le manteau si commode, de l'amour de la patrie et de la liberté.

pour moi qui suis bon homme, je me contenterai de rire de pitié, d'abord sur les journeaux, ensuite sur les journalistes, puisque j'ai le bonheur de les connoître.

Aristocrate. Mot peu en usage dans notre langue, mais que la révolution a rendu propre à tout. L'homme qui déplaît ou qu'on craint, est un *aristocrate* : il a été plus facile d'exciter le peuple avec une expression nouvelle pour lui, qu'en se servant de noms plus odieux et plus connus. *Aristocrate* et *accapareur*, que le Palais Royal a long-temps cru synonymes, sont aujourd'hui les deux épithetes le plus à redouter : il est cependant constant que l'aristocratie qu'on a voulu détruire, n'a fait que changer d'agens. La police de Paris a été remplacée par des comités, ou pour mieux dire par des bureaux d'inquisition. Les ministres ne peuvent plus rien, mais l'hôtel-de-ville fait arrêter qui il lui plaît, et tel pauvre here qui n'eût jamais vu la Bastille sous le regne du despotisme ministériel, languit dans les prisons de l'abbaye ou de l'hôtel de la Force. Les municipalités exercent un despotisme révoltant : heureusement leur composition est presque par-tout si misérable, qu'on finira par secouer un joug aussi ridicule. L'assemblée dite nationale a beau décréter l'égalité des hommes : quand un cordonnier sera à la tête d'une ville, on se mocquera de lui ; que sera-ce si nous y voyons un juif, un comédien ? pourra-t-on respecter l'homme, pour qui, depuis son enfance, on a senti une répugnance, une aversion déplacées peut-être, mais qui n'en sont pas moins réelles, ou celui que pour quelques sous, on aura sifflé, honni mille fois ? il nous reste à la vérité la ressource du bourreau, et la crainte amene souvent le respect, je connois beaucoup de gens qui le respecteront.

Assemblée dite nationale. Tout y est absurde, jusqu'au nom qu'elle s'est donnée contre le vœu de la nation et contre le sens commun. C'est un amalgame de brigands, de poltrons et d'imbécilles, qui nous coûtent tous les jours beaucoup plus qu'ils ne valent, et dont la mauvaise foi, l'insolence et la nullité, ne peuvent être comparées qu'à la honteuse patience et au stupide aveuglement des provinces.

Assemblées. Toutes celles qui pourroient s'opposer à la marche désastreuse de l'assemblée dite nationale, sont sévèrement proscrites : mais lorsqu'il n'est question que d'adhérer à tout ce qu'elle fait, ces assemblées illicites cessent de l'être, et l'on ne peut statuer sur leur légalité, que lors-

que leurs intentions sont connues : quelle inconséquence de principes ! quel outrageant despotisme, dans les députés ! quel délire ou quelle lâcheté dans les commettans !

Augeard. (M.) Ce financier, mis en liberté après une détention de quelques mois, étoit à-peu-près dans le même cas que M. de Favras ; accusé comme lui d'un crime imaginaire, il a été plus heureux. Il étoit soupçonné d'avoir voulu engager le roi à se rendre à Metz ; il paroît au premier coup d'œil que le roi doit être le maître de se rendre où il veut, et ses sujets libres de lui en fournir les moyens : or, quoique le roi soit bien réellement prisonnier, comme il n'est pas déclaré tel, M. Augeard ne peuvoit être coupable, jusqu'à ce que l'assemblée eût décidé irrévocablement par une acte authentique, que Louis XVI est captif dans sa capitale, qu'elle eût ordonné à tous les François de le reconnoître pour tel, qu'elle eût déclaré traîtres à la patrie ceux qui le croiroient libre et agiroient en conséquence. Il falloit de plus que cette loi, selon la juste et louable coutume de nos législateurs, eût un effet rétroactif ; alors seulement, le châtelet auroit pu trouver M. Augeard coupable : sans ce préalable, on seroit puni pour dire que le roi est prisonnier, on le seroit puni agir comme s'il ne l'étoit pas : de maniere qu'il faudroit absolument dire qu'il est libre et le traiter en esclave, pour être intact aux yeux du *tribunal de poche* de l'assemblée dite nationale : une position pareille n'a pas besoin de commentaire, et c'est la position où se trouve la France en juin 1790. On doit des éloges à la fermeté de M, *Augeard*, président au parlement de Bordeaux, mais non à la scandaleuse scene, qui a suivi son discours, à l'assemblée, le 8 avril.

Aumônes. Personne n'a fait des aumônes avec plus d'éclat et à meilleur marché que le duc d'Orléans : il doit encore au curé de St. Eustache, plus des trois quarts des sommes que ce pasteur a distribuées par ses ordres, l'hiver de 1789 : générosité bien digne de ce prince, et que tous les journaux ont exaltée avec une emphase dégoûtante.

Avocats. Parti dominant dans l'assemblée dite nationale, personnages bavards par état, transformés subitement en législateurs : il y a dans l'auguste sénat, trop de parleurs, et pas assez de penseurs, Les avocats et les procureurs ont fort contribué à la révolution par leurs écrits incendiaires. *Pascalis*, d'Aix, auroit de grands re-

proches à se faire, si ces gens-là comptoient leur conscience pour quelque chose.

Banqueroute. Ce sera la conclusion du romain : elle existe déja par le fait, puisque tous les payemens sont arrièrés, que les billets de caisse perdent beaucoup, que si l'on paye ce sera en papier : que ce papier fera disparoître le peu d'écus qui circulent encore, et lorqu'il aura totalement chassé le numéraire, on déclarera qu'il n'y a plus de quoi le payer, sur-tout si les biens du clergé se vendent aisément ; au reste, quand les capitalistes seroient ruinés, patience, Paris anéanti, l'assemblée dissoute, peut-être quelques députés pendus, le pouvoir suprême rendu au roi : ce seront là les effets de la banqueroute : que de motifs pour la desirer !

Barnave. Député qu'on a plaisamment baptisé *Néronet* ; ce surnom désigne toutes ses qualités : à présent que l'égalité parfaite est une chose reconnue, il ne lui manque plus que la puissance du monstre qu'il a pris pour modele ; comme lui, il est faux, hypocrite et sanguinaire. Il ne falloit rien moins qu'un décret de l'assemblée pour mettre de niveau deux personnages aussi disparates qu'un empereur romain, et un petit scélérat obscur échappé des montagnes du Dauphiné ; les changemens d'opinion ne coûtent rien à cet ami du peuple : sa motion, pour le commerce des Colonies, est diamétralement opposée aux principes qu'il avoit affichés jusqu'alors ; tant il est vrai que la peur et une bourse sont deux argumens irrésistibles pour une ame vile qui se croit de l'énergie, et n'est qu'un mélange de bassesse et de férocité.

Bastille. La prise de la Bastille sera un exploit à jamais célebre dans les fastes parisiennes : les assiégeans ont eu la gloire d'entrer dans un château ouvert, dont le commandant avoit perdu la tête, quel prodige ! ils ont massacré ce malheureux et un autre officier, avec une férocité digne des Cannibales. Les braves Gardes-Frsnçoises se sont signalés à ce siége fameux : depuis *Dettingen* ils ne s'étoient pas montrés sous un aspect aussi favorable : ce dernier trait a mis le sceau à la réputation de ce corps illustre, à qui il n'a manqué et il ne manque encore aujourd'hui qu'un nouveau *Cartouche* pour général, (car M. de la Fayette est bien loin d'en avoir le génie et les ressources), alors on verroit ce qu'il peut faire ; les grands talens ne demandent qu'à être guidés. On a très-bien remarqué que ceux qui ont détruit la Bastille auroient mieux fait de détruire Bicêtre, au moins auroient ils travaillé pour eux. Je ne connois que la prise du

fort de *Notre-Dame de la Garde*, si célèbre depuis le voyage de Bachaumont, qu'on puisse mettre à côté de cet exploit admirable ; la place a été emportée d'assaut par les *pousse* Marseillois, ayant à leur tête deux héros de *coulisses* ; le siége a duré de quinze à vingt secondes : d'où l'on peut conclure que les Marseillois sont encore plus expéditifs que les Parisiens. Cet exploit, digne des Romains, a eu lieu le 30 avril 1790.

Biens ecclésiastiques. Dernieres ressources des capitalistes : la nation, c'est-à-dire les députés de la nation, qui ne les en avoit pas chargés, ont déclaré que ces biens lui appartenoient ; qui les empêche de déclarer que les biens nobles lui appartiennent aussi ? Le premier pas fait dans cette criminelle carriere, le reste ne coûte plus rien. Qui achettera ces biens ? Ceux qui ont des papiers royaux, qu'ils échangeront volontiers contre quelques arpens de terres ; mais qui répondra que la nation, rentrée dans ses véritables droits, ne déclarera pas que ces biens auront été mal vendus, et qu'ils étoient inaliénables ? Tout l'édifice construit par des gens sans mission, doit s'écrouler sur lui-même. Considérons l'Angleterre qui s'est emparée des biens du clergé ; après un certain laps de temps, le produit des fonds a été dissipé, et le gouvernement s'est trouvé grevé de soixante-dix millions de frais de plus pour l'entretien du culte, et l'état, par conséquent, de soixante-dix millions d'impôts : voilà ce qui arrivera à la France, malgré les superbes spéculations des capitalistes et des agioteurs. On aura commis une injustice affreuse pour n'en tirer aucun parti : il falloit, en chargeant beaucoup le clergé, lui laisser ses propriétés ; il offroit des sommes immenses : c'étoit une ressource toujours prête dans les circonstances urgentes. On a comparé le clergé à la poule aux œufs d'or de *la Fontaine*, et la comparaison est parfaitement juste à tous égards.

Boucles d'argent. Contribution misérable inventée, approuvée et employée par des imbéciles ; qu'on ne s'étonne donc plus si la plus grande partie des municipalités, des milices nationales et l'assemblée elle-même, ont adopté aussi avidemment ce moyen lumineux de libérer l'état.

Bretagne. Cette province a donné en 1788, un grand exemple de courage, en combattant le despotisme ministériel : ses deux premiers ordres n'ont point de représentans à l'assemblée dite nasionale, et l'on ne peut disconvenir que la noblesse bretonne n'ait en tout temps soutenu ses droits avec la fermeté digne de cette classe de citoyens. Le parlement de Bretagne s'est aussi très bien conduit dans ces

momens critiques, et plût au ciel que les nobles des autres provinces, et les autres parlemens, eussent pris pour modeles les magistrats et gentilshommes bretons! Dans un temps plus prosperes, la Bretagne pourra, sans aucun scrupule, revenir sur des opérations qui n'auront jamais été consenties par la partie de ses habitans la plus éclairée et la moins facile à corrompre. Que diroit, en voyant le rôle que joue aujourd'hui M. de la Fayette, qu'il a été disgracié pour s'être mis à la tête de la noblesse bretonne?

Caen. Ville où s'est passé une de ces scenes d'horreur, dont la honte rejaillit déja sur la nation entiere : l'assassinat de M. de Belsunce, les circonstances qui l'ont précédé, celles qui l'ont suivi, prouvent clairement *que le peuple est par-tout une bête féroce, capable de tous les forfaits, et que les femmes si timides, si sensibles, sont plus atroces dans leur cruauté que les hommes.* Le régiment de M. de Belsunce aura de la peine à se laver aux yeux de la postérité, d'avoir laissé enlever son chef dans les casernes, ou de n'avoir pas empêché de le livrer à une mort certaine, et sur-tout d'être parti de Caen sans lui.

Calcul. C'est un excellent calcul pour les trois quarts de l'assemblée dite nationale, que de palper vingt-quatre livres par jour bien payées (en argent), sous la seule condition de débiter ou d'entendre des sottises ; mais les grands esprits de l'assemblée ne se contentent pas de si peu de chose, ils se font payer pour les motions qu'ils mettent au jour ou qu'ils appuyent ; sous ce point de vue, le métier de député est un métier d'or. Peut-on être surpris que ces messieurs aient mal reçu la motion de M. de Cazalès, qui tendoit à les renvoyer chez eux? Quand on se trouve bien quelque part il faut y rester. M. *Bouche* auroit-il gagné à Aix cinquante mille francs à fabriquer de plats mémoires? Eh bien, il les a gagné en deux heures, en faisant la *très juste* motion de prendre le Comtat au pape. Le curé *Grégoire* a plus gagné à protéger les Juifs qu'à confesser les Chrétiens. Le boursoufflé *la Coste*, abandonneroit sa fortune diplomatique, et le boîteux *Périgord* sa fortune épiscopale, pour ce que leur ont valu des capitalistes ; leurs motions sur les biens ecclésiastiques. Quel journal vaudroit au scélérat *Mirabeau*, le prix dont les Anglois paient sa trahison quotidienne? Je pourrois en citer bien d'autres, si je ne répugnois à m'appesantir davantage sur ces dégoûtans objets.

Calonne. Ministre trop facile : jamais il n'a su refuser ; c'est à lui qu'est dûe la premiere idée d'assembler les états généraux : il est à présumer qu'il ne les eût pas

organisé comme M. Necker. M. de Calonne est véritablement homme d'état ; il parle mieux, il écrit mieux que son antagoniste, qui a tellement senti son infériorité, qu'il n'a jamais osé entrer en lice avec lui, malgré les défis multipliés qui lui ont été faits. Prévoyant sa défaite, il a prudemment évité le combat ; cette prudence est un signe évident de son impéritie, ou de sa perversité : il n'y a pas de milieu. M. Necker, par ses emprunts multipliés, a presque doublé le *déficit* : il a nécessité des impôts désastreux, si toutefois on peut éviter la banqueroute. Par son *compte rendu*, il a dévoilé à l'Europe un secret qu'elle ne devoit pas connoître. Il n'a jamais eu en vue que le bien des agioteurs, des capitalistes, des marchands d'argent. Voilà en partie les sottises de son premier ministère ; aujourd'hui il plonge la France dans un abyme de maux : que ce soit incapacité ou par un plan combiné, l'effet en est le même pour nous. M. Necker est absolument incapable ou profondement scélérat ; qu'il choisisse.

Castellane. Député criblé de dettes et d'arrêts de surséance, grand partisan du duc d'Orléans, qui lui a prêté une somme considérable, et pour les intérêts, il s'est vendu à ce prince, le seul de sa maison qui ait mérité l'estime des parisiens : (c'est dire en d'autres termes qu'il a métrité de perdre la tête). Castelane a des prétentions à l'éloquence. *Semonville* est son teinturier.

Castellanet, député de Marseille, honnoré de quelques sentences et décrets obtenus avant qu'il fut inviolable. Cet homme passe pour un sot à l'assemblée nationale, où il n'ouvre la bouche que pour être hué : il passe pour un coquin dans sa ville : que conclure sur M. Castellanet? Qu'il est l'un et l'autre.

Chasse. Avant de supprimer le droit de chasse, nos dignes représentans auroient dû énoncer clairement leurs intentions, et ne pas autoriser le peuple a chasser partout ; chaque individu peut chasser sur son bien : elle a trouvé plus commode de dévaster les terres qui appartenoient à d'autres, et c'est ce dont les paysans se sont acquittés à merveille. Dès le 5 août, on chassoit dans le parc de Versailles : quelle indécence ! mais l'on comptoit dans l'assemblée plus de huit cent souverains, qui n'avoient pas un pouce de terre : ils ne pouvoient donc que gagner à cette dévastation, ou au moins ne pouvoient-ils rien y perdre ; voilà qui sert à expliquer les neuf dixiemes de décrets émanés de ce sénat auguste, que nous payons au poids de l'or, pour nous écraser. Il n'a pas senti que la politique

d'armer le Peuple, étoit fausse & dangereuse : après avoir fait la chasse aux lièvres, il la fera aux hommes : mais cette observation est trop forte, pour le cerveau de nos Représentans. La liberté à tout propriétaire, de détruire sur son bien les animaux nuisibles, pendant un certain temps de l'année : la défense au seigneur de chasser sur ses vassaux, à l'époque où il auroit pu dégrader leurs propriétés : voilà la justice.

CHATELET. L'Assemblée dite Nationale ayant enveloppé les Parlemens dans la ruine commune, a dû nécessairement créer un tribunal qui remplaçât celui de Paris, & jugeât souverainement les affaires criminelles, car elle a bien senti que le Parlement seroit indocile, & se refuseroit à trouver des coupables dans ceux que la voix publique accuseroit du crime de lèze-Nation, crime dont nous ne connoissons que le nom, malgré l'assassinât prétendu juridique de M. de Favras. Le Châtelet a été investi d'un pouvoir suprême pour juger ce genre de délits, parce qu'il est aux ordres de l'Assemblée, qu'il rampe sous elle ; & il faut convenir que rien n'est plus commode pour des souverains qui ne peuvent pas juger *à mort*, qu'un tribunal qui trouve des innocens ou des coupables à la volonté de ses maîtres. Le jugement de M. de Besenval, que bien des gens ont regardé comme une preuve de l'intégrité de ses juges, a été l'ouvrage du dehors, & la marche du Châtelet a été dictée. Ce tribunal, quoique présidé par un fat, ignorant & présomptueux, passe pour être assez bien composé, & si quelque chose pouvoit m'en donner une idée, ce seroit le mal qu'en disent Mercier & l'abbé Noël ; mais la ridicule crainte qu'inspire l'Assemblée dite Nationale, le desir d'occuper une place dans le nouvel ordre judiciaire, les calculs de l'intérêt ; tout cela engage à faire des sacrifices, & celui de conscience est ordinairement le premier & le moins coûteux ; de plus, le Châtelet n'est point libre au milieu de Paris, la populace lui fera toujours la loi, & dans les temps malheureux où nous sommes, un tribunal de sang devroit être hors de l'enceinte d'une Capitale révoltée & en délire. On assure qu'il poursuit avec chaleur les attentats des 5 & 6 Octobre. Dieu veuille qu'il découvre le fil de cette trame infernale ! mais comment se figurer que l'Assemblée dite Nationale, dont plusieurs membres y sont compromis de la manière la moins équivoque, n'use pas de ses droits, & que par les moyens qu'elle a si heureusement employés jusqu'ici, elle n'arrête pas le cours des opérations juridiques ? Le Comité

des recherches n'a été imaginé, que pour embrouiller tellement les crimes de *certains* coupables, qu'il devienne impoſſible de les convaincre.

CITADELLES. Les Municipalités non contentes de régner ſur les Villes, ont voulu étendre leur domination juſques ſur les Citadelles : la Ville de Marſeille, bien faite pour donner l'exemple, eſt la première qui ait imaginée de faire partager à ſa Milice, la garde des forts avec les troupes réglées. La capitulation qui a eu lieu le 30 Avril, a déshonnoré une grande partie du Régiment qui les gardoit, (Vexin) & M. de *Calvet*, vieux radoteur podagre, qui, n'ayant que peu de momens à vivre, n'auroit pas dû en être ſi avare. Pluſieurs Officiers & notamment le ſecond du lâche Calvet (M. de Beauſſet) ont montré de la fermeté & de l'attachement à leurs devoirs; crime irrémiſſible dans un ſiècle où les crimes ſont des vertus, & la lâcheté du patriotiſme. Il falloit donc s'en venger : l'occaſion n'a pas été difficile à faire naître : le Dimanche 2 Mai, le brave *Bauſſet* a ſuccombé ſous les coups des ſcélérats, dirigés par *ſon couſin l'abbé de Bauſſet*, *Chompré*, *le Jourdan*, en un mot, par la Municipalité & la garde Nationale, dont la conduite obtiendra ſans doute les éloges de l'Aſſemblée & des journaux, puiſqu'elles ont déſobéis formellement à la défenſe de démolir les Forts; d'ailleurs, mêmes horreurs qu'à *Paris*, à *Caen*, &c. Tête promenée, cadavre déchiré & mangé en partie, *A Batia*, M. de *Rully* a éprouvé le même ſort : ſon Régiment n'a ſeulement pas ſongé à venger ſon aſſaſſinât ; chaque jour voit des meurtres, des ſcélérats triomphans, de braves gens victimes de leur zèle & de leur fidélité à ce fantôme appelé *Roi*, dont la nullité eſt plus déſaſtreuſe que le deſpotiſme, des atrocités de ce *bon* Peuple, & des Régimens ſe déshonorer à plaiſir. Comment préfére-t-on cet état à la guerre civile? je ne le conçois pas.

CLERGÉ. Corps jadis trop reſpecté; aujourd'hui honni & ruiné : c'eſt-à-dire, jamais traité comme il le méritoit; on compte ſur ſes biens pour payer les dettes de l'Etat, & l'Etat n'y gagnera qu'une charge de plus, ſans le plus léger bénéfice. Cette opération eſt digne à tous égards des auguſtes Repréſentans de la Nation; elle eſt injuſte, gauche, inutile & déshonorante.

COCARDE NATIONAL. Etendart de la révolte ſous le nom de Liberté. Les François dans leur inconcevable délire,

ont adopté les couleurs d'un Prince qu'ils croyoient leur protecteur; à préſent que ſa baſſe trahiſon eſt découverte, ils les portent encore. Le Roi a eu grand tort de faire arborer cette cocarde à ſes troupes: cet indice de confédération avec la canaille, a contribué à la défection de pluſieurs régimens. Il étoit trop heureux qu'elles puſſent toujours avoir un ſigne qui les diſtinguât des troupes Nationales. Ceux qui ont conseillé le Roi en cette occaſion, lui ont fait commettre une grande faute, & ce n'eſt pas la centième depuis un an.

Colonies. Quelques grands politiques du moment, ont décidé que les Colonies étoient totalement inutiles à la France; & l'on a ſans doute agi d'après ce principe; car il est de toute certitude qu'avant peu nous ſerons débaraſſés de ce fardeau. Ou les Colonies ſe donneront à quelques Puiſſance Etrangère, ou elles ſe rendront indépendantes; de toute manière elles ſécoueront le joug de l'Aſſemblée dite Nationale, qui, d'après la *ſublime* & *ingénieuſe* déclaration des droits de l'homme, ne pouvoit laiſſer ſubſiſter l'eſclavage des Nègres. Or, ce genre de liberté n'exiſtera jamais dans les antilles: il eſt impolitique & abſurde, ſur-tout ſi les autres Nations ne nous imitent pas, & en vérité, nous ne ſommes faits pour ſervir de modèles en rien. L'expérience démontre que l'eſclavage des Noirs leur eſt plus avantageux que la liberté. Libres, ils retomberoient dans la claſſe des journaliers, qu'on paye tant qu'ils travaillent & qu'on remplace quand ils ſont malades ou qu'ils périſſent: mais s'ils ſont eſclaves, l'habitant eſt perſonnellement intéreſſé à leur conſervation, & quelque ſoit le motif des ſoins qu'il leur prodigue, c'eſt à eux qu'ils doivent leur bien-être & leur ſalut. Cette vérité a été rendue palpable dans pluſieurs ouvrages: elle n'auroit pu échapper qu'à la ſagacité des Membres de l'Aſſemblée dite Nationale, & c'eſt de quoi on eût été peu ſurpris. Cependant le Commerce a gagné ſon procès, non par la bonté de ſa cauſe, mais par la crainte que les députations des grandes Villes ont inſpirée à nos braves ſénateurs. En donnant gain de cauſe aux Négocians François, il étoit impoſſible de ne pas mécontenter les Colonies: qu'en arrivera-t-il? Les Colonies, enſuite les Provinces, n'ayant plus rien qui les attache à la mère Patrie, finiront par ſe ſéparer de la métropole: légoïſme prendra la place de tous les ſentimens qui uniſſent enſemble les habitans d'un même pays: ces liens ſont rompus en France,

& c'eſt ce qu'on peut appeler le dernier degré de la dépravation.

Comédiens. Ils ſont Citoyens actifs : cela eſt juſte, puiſqu'on l'eſt en ne poſſédant rien : ils ſont habiles à remplir les charges Municipales ; cela eſt encore juſte par la même raiſon. Il faudroit qu'ils fuſſent obligés d'opter : c'eſt-à-dire qu'un Comédien pût être Officier Municipal, mais qu'un Officier Municipal ne pût pas être Comédien. Les préjugés ſont ridicules, j'en conviens, mais ils exiſtent : un Décret ne ſuffit pas pour les détruires, c'eſt au temps ſeul à opérer ce changement dans les opinions : il eſt donc indécent qu'un Maire ou un Officier Municipal, même étant ſorti d'exercice, ſoit ſifflé s'il eſt mauvais Acteur, (ce qui eſt très-poſſible), & l'on ſent à quels inconvéniens cela pourroit donner lieu. Je profiterai de cette occaſion pour avertir MM. les Comédiens, qu'en général, ils n'ont pas tiré tout le parti qu'ils auroient dû, de l'honorable Décret de l'Aſſemblée à leur égard : ils ſont devenus encore plus inſolens & moins reſpectueux envers le Public ; qu'ils ſe rappellent que ſi le Décret les rend égaux aux autres Citoyens dans la ſociété, il n'en eſt pas de même au théâtre : le ſpectateur a droit de ſix à neuf heures du ſoir, aux égards de celui qu'il fait vivre, & l'on mettra toujours une grande différence entre l'homme qui paye & l'homme qui eſt payé.

Comité. Il y en a de toutes les eſpèces : ils ſont compoſés avec le plus grand ſoin. On trouve des Avocats au Comité de la guerre ; des Curés mourans de faim à celui des finances ; des coquins à celui des recherches ; des échappés du Colége à celui de conſtitution : auſſi le travail de ces Comités répond-il à merveille à leur compoſition. Celui des recherches eſt une inquiſition affreuſe, qui trouve des coupables à volonté. L'exécrable nuit du 6 Octobre, éternel opprobre de la France, n'a pas été l'ouvrage du haſard ; cet odieux Tribunal a fait, dit-on, les plus ſévères perquiſitions ; qu'a-t-il découvert ? Quel comble de ſcélérateſſe ! car l'impéritie ne peut pas aller ſi loin.

Conspiration. C'eſt avec des projets de conſpirations démontrées impoſſibles pour tout être penſant, qu'on a ſoulevé le Peuple, écraſé la Nobleſſe & le Clergé. Tout projet qui n'a pas pour but la deſtruction des propriétés, eſt une conſpiration. Paris *miné* d'un bout à l'autre ; des boulets *rouges* emmagaſinés pour foudroyer la Capitale, trois cents mille hommes prêts à entrer dans le royaume ;

tous ces complots ridicules ont été crus fermement par la populace, & comme de raison, les aristocrates en sont toujours les chefs. Le tragique événement du Château de *Quincey* étoit controuvé; mais les crimes de l'Horloger de Senlis, des Frères *Agasse*, du Serrurier parricide, que le Peuple de Versailles arraché à l'échaffaut, (événement sans exemple), tous ces crimes sont bien réels, & ces gens-là n'étoient pas aristocrates. Veut-on savoir pourquoi il y a toujours des conspirations en l'air? C'est pour tenir le Peuple en haleine; s'il se croyoit en sûreté, il deviendroit paisible, & c'est ce qu'on veut éviter jusqu'à l'entière conclusion du grand œuvre; la vraie conspiration est celle de M. de la Fayette, qui a voulu être généralissime de toutes les milices.

CONSTITUTION. C'est une étrange chose que la France ait existé 1400 ans, qu'elle ait eu les époques les plus brillantes sans Lois & sans Constitution. Nos Représentans n'ont pas assez calculé l'impulsion qu'ils alloient donner à la machine, ou plutôt étoient-ils capables d'appercevoir l'abyme où ils précipitoient la Monarchie? Nous attendons cette Constitution nouvelle, qui doit laisser bien loin celle qui rend heureux depuis un siècle, nos voisins & nos rivaux. Le début de la nôtre annonce tous les maux sans le mêlange d'aucun bien; mais hélas! que pouvions-nous attendre de cette horde féroce, imbécille ou tremblante, qui s'est constituée Assemblée Nationale, & qui sera à jamais la honte de la Nation Françoise, qui ne l'a pas anéantie dès ses premiers attentats.

CURÉ'S. Portion du Clergé qui passe pour, être en général, composée d'honnêtes gens, quoiqu'elle ait fourni plusieurs coquins à l'Assemblée; mais, de bonne foi, devoit-on choisir deux cents Députés dans cette classe d'hommes? Lire dans son breviaire, endormir des paysans avec un mauvais prône: quelle vocation pour devenir Législateur! Aussi avec quelle facilité n'a-t-on pas joué ces pauvres diables, qui ne se sont apperçus des piéges qu'on leur tendoit, que lorsqu'ils y ont été pris.

DAUPHINÉ, Que dirons nos neveux, quand ils verront dans l'histoire affreuse de notre siècle, qu'une Province avoit donné un grand exemple à toutes les autres: la Noblesse y avoit sacrifié ses priviléges; lors de la convocation des Etats; les deux premiers Ordres avoient accordé au troisième une représentation double, ce qui ne seroit jamais pratiqué, & ce genre d'organisation avoit servi de modèle pour la convocation des Etats-Généraux; tous les Ordres étoient unis: une liaison aussi intime sembloit assurer à cette Province une paix inaltérable: eh bien, quatre-vingt châteaux y ont été livrés aux flammes ou au pillage: les Nobles ont

été les victimes d'attentats sans nombre, & le peuple s'est porté aux plus violens excès contre ceux dont il avoit exalté le patriotisme & la générosité. Voilà un tableau fidèle de ce qui s'est passé en Dauphiné ; c'est le Dauphiné qui a donné l'impulsion : c'est lui qui nous a précipité dans l'abîme : c'est lui qui doit nous en retirer : il s'assemble souvent par fédération ; qu'il ne se borne pas à de vains sermens, à de stériles protestations : que ces milliers de citoyens rassemblés, réfléchissent que tous les décrets sont sanctionnés par force, puisque le roi n'est pas libre : qu'ils déclarent ne pouvoir regarder comme obligatoires, que les décrets sanctionnés par le Roi, *hors de Paris*, gardé par ses propres troupes ; qu'ils exigent qu'il quitte sa capitale sur le champ : (permis à l'Assemblée dite Nationale de le suivre, si elle veut) ou qu'ils cessent de reconnoître les Etats-Généraux, en rappellant leurs mandataires, & qu'ils se gouvernent en Etats-Provinciaux, jusqu'à ce que Louis XVI, remonté sur le trône, puisse recevoir les nouvelles assurances de leur obéissance & de leur soumission : car il est impossible que la Nation, en convoquant les Etats-Généraux, ait voulu se donner douze cents Rois. Si le Dauphiné agit ainsi, il s'immortalise à jamais, d'autres Provinces suivront ce grand exemple, & le bonheur des Peuples sera la suite naturelle de cette glorieuse démarche, *qu'il n'a pas faite et ne fera jamais*, quoique le baron de *Gilliers* l'ait mis sur la voie.

DÉCRET. Espèce de Loi émanée de l'Assemblée dite Nationale, qui instruit le Royaume de ses volontés, & lui enjoint de s'y soumettre. Chaque jour en voit éclore plusieurs : ils n'ont aucune suite & se contredisent souvent : les deux tiers de ces Décrets ne seront jamais mis à exécution. Ils sont frappés d'une nullité absolue ; d'abord, ils sont rendus par des mandataires qui ont outrepassé, ou annullé leurs mandats : de plus, ils sont sanctionnés forcément, & plusieurs sont inexécutables. Or, qui peut douter qu'on ne revienne sur tout ce qui aura été fait? La liberté des opinions dans l'Assemblée, la sanction libre du Roi étoient deux clauses indispensables ; aucune des deux n'a existé & n'existera tant que les galeries feront la loi aux Députés, & que Louis XVI sera prisonnier aux Thuileries. Je conclus donc, *que tous les Décrets de l'Assemblée dite Nationale sont nuls* : il faut être bien aveugle ou bien entêté, pour révoquer en doute une vérité aussi frappante, dont les Députés eux-mêmes sont tellement convaincus, qu'ils ordonnent l'exécution subite de tous les Décrets qui peuvent l'admettre, malgré l'injustice & l'absur-

dité de ce principe, en matière de législation. Si les Décrets avoient été dictés par la raison & l'amour du bien, il auroit été inutile de séduire, d'armer le Peuple, pour qu'il les protégeât. La justice, la bonne foi ne connoissent pas ces manœuvres sourdes, ces trames criminelles ; mais elles sont nécessaires à des misérables qui ne peuvent faire réussir autrement leurs odieux complots.

Deputés. Je les partage en trois classes : les *scélérats*, ou ceux qui font le mal ; les *poltrons*, ou ceux qui le laissent faire ; les *honnêtes gens*, dont les uns sont partis & les autres en petit nombre, siégent à l'Assemblée, y soutiennent la bonne cause de toutes leurs forces, mais presque toujours sans succès. Ce sont MM. *Malouet*, *le Vicomte de Mirabeau*, *l'Abbé Maury*, *de Foucault*, *Montlausier*, *Cazalès*, *l'Evêque de Nancy*, *celui de Clermont*, & quelques autres dont les noms ne se présentent pas à moi. Il n'y a point de milieu ; il faut parler ou se retirer. Je regarde tout député dont l'avis est contraire aux opérations de l'Assemblée, comme un lâche : s'il n'y tonne pas violemment contre les horreurs dont il est sans cesse témoins. La postérité confondra ceux qui auront tramé la perte de la France, & ceux qui ne s'y seront pas opposés : elle aura raison : ils sont également coupables. Que dirai-je donc des députés qui fomente la division dans leurs Provinces, qui n'écrivent à leurs commettans que pour y perpétuer l'incendie ? D'un *Villeneuve Bargemont*, d'un *Mevouillon*, d'un *Pelissier*, d'un *Buzot*, d'un *Lavie*, dont l'existence à l'Assemblée n'est connue que par la liste des Représentans ? Béni soit le jour où nous la verrons changée en une liste de proscription ! c'est alors que la France pourra s'écrier à juste titre avec l'atroce Barnave : *le sang qui coule est-il donc si pur ?* Le moment est peut-être plus près que les Députés ne l'imaginent ; mais de toute façon, ils ne perdront rien pour attendre. Quelque soit le sort qui leur est réservé, ils sont voués à une honte éternelle, & à l'exécration des générations futures. Je sais que presque tous ces Messieurs seront insensibles à ce genre de punition ; il est trop au-dessus d'eux ; qu'ils soient tranquilles ; les provinces ne les en tiennent pas quittes. Les Commettans sont en droit de s'en prendre à tous les députés qu'ils rencontreront, & je présume qu'ils useront sans scrupule, de l'heureuse liberté qu'on leur a procurée.

Dons Patriotiques. Dans un moment de calamité, où personne ne touche ses revenus, où tout le royaume est dans une pénurie indicible, comment a-t-on pu ima-

giner de demander une contribution du quart de revenu ? D'abord sait-on ce qu'on a ? Ensuite il falloit être bien assuré de la stupidité des François, pour croire qu'ils porteroient leur offrande, sans s'informer à quoi elle étoit destinée ? Car donner son argent, se saigner, pour ne diminuer en rien le *déficit*, pour distribuer mille louis par jour à des brigands qui nous assassinent, ce n'est pas la peine. Cependant, que de gens ont réalisé l'opinion qu'on avoit d'eux, en faisant leur déclaration, sans songer que ce don patriotique ne contribueroit en rien au bien de l'état ? Il faut pour cet objet, une caisse qui soit remise en des mains sûres, & qu'il soit rendu un compte public de l'emploi des sommes qu'on en distraira ; alors tout homme sacrifiera volontiers une partie de son revenu ; autrement il sentira une répugnance bien fondée par ce genre de contribution.

Dubois de Crancé. La sottise de ce député qui a traité de brigands les soldats françois, offroit une occasion très-favorable dont les troupes n'ont pas su profiter, de mortifier l'Assemblée dite Nationale. Elles devoient exiger l'expulsion du sieur Dubois de Crancé, non qu'il se fut rendu indigne d'y siéger, (je ne connois pas de crime assez atroce pour cela) mais afin de prouver que l'armée formant unanimement une demande quelconque, n'essuyeroit jamais de refus.

Duels. Nosseigneurs de l'Assemblée ont eu soin de se déclarer inviolables sur tous les points, & cet acte de prudence étoit naturel de la part des gens qui savoient bien qu'ils alloient mécontenter toute la France. Aussi ces MM. s'en tiennent-ils à se larder entr'eux de temps en temps, sans tirer à conséquence. Mais lorsque nos souverains seroient redevenus de simples particuliers, qu'ils ne seront plus inviolables, & sur-tout plus invulnérables, on craint que quelques provinciaux de mauvaise humeur, ne s'en prennent à leur députés, des décrets qui auront altéré ou anéantie leur fortune ; cette plaisanterie seroit d'autant plus mauvaise qu'elle pourroit devenir longue, & finalement mal tourner pour nos anciens sénateurs. Dans le grand de nombre ces MM., quelques-uns spadassins de profession seront prêts à tout ; d'autres prendront tous les arrangemens qu'on voudra pour éviter les explications ; parmi ceux-là seront MM. *de la Coste*, presque ambassadeur ; *Duc de Levis*, chansonnier à la mode ; Marquis *de Sillery*, escroc ; *le Duc de Liancourt*, conseiller intime de Louis XVI, tous gens qui n'ont jamais connu l'épée du côté de la pointe ; je ne parle pas de *Mirabeau*, qui, le jour de la dissolution de l'Assemblée,

l'Assemblée, part pour *Potanibay*, où il va présider les Etats Généraux, n'ayant pu présider les nôtres.

Duport. Faux, Hypocrite, un des plus dangereux coquins qui existent : où voit-on ce rare mortel? à l'Assemblée dite Nationale.

Duquesnoy. Ce brave homme, Avocat de son métier, a vendu sa femme, d'abord à Mirabeau, et ensuite à quelques autres amateurs; mais il a fait un excellent marché : il a eu en payement un bon carosse, un bel appartement et trois laquais galonnés, sans ce qu'on ne voit pas; ce merveilleux calculateur n'est-il pas à l'Assemblée des Représentans de la Nation? Pardonnez-moi : il travaille même à une motion sur la décence, les mœurs et les agrémens indicibles que procure la vertu : il sera aidé dans ce travail intéressant par ses confrères, *Montmorency*, *Populus*, *Robespierre et Pétion de Villeneuve*, tous personnages d'un mérite reconnu.

Egalité. Elle n'existe que dans les cerveaux creux de nos beaux-esprits de café : l'égalité générale est imposible : le pauvre dépendra sans cesse du riche : c'est le riche qui est le véritable aristocrate et qui le sera toujours. L'aristocratie du Gentilhomme le plus entêté, et du Prélat le plus à la mode, n'est rien si on la compare à l'aristocratie de MM. de la Borde, Durcey ou autres marchands d'argent. Le Peuple entend par égalité, la faculté d'insulter, de molester les Nobles, les riches. Qu'un gredin manque essentiellement à un Citoyen honnête, celui-ci se plaint; on lui répond que les circonstances sont fâcheuses, que le Peuple est dans un état dangereux d'effervescence, qu'il faut savoir céder, plutôt que de risquer de mettre le feu dans la Ville; finalement l'insulté n'obtient aucune justice; mais si par malheur un homme d'une classe un peu relevée, a la moindre apparence de tort avec le dernier *goujat*, qui souvent l'a provoqué, tout est en mouvement; un Citoyen a été insulté par un aristocrate : c'est le signal de la contre-révolution, l'aristocrate est jugé coupable par ceux-là même qui ont absous le polisson, et il est fort heureux quand cette affaire est finie au bout de quinze jours. Voilà l'égalité que le Peuple demande, et dont il jouit.

Epigraphe. Presque toutes les épigraphes des journaux et des brochures nouvelles, sont heureuses : il est fâcheux que l'ouvrage n'y réponde jamais. Telle feuille de l'abbé *Noel*, *affiche*, *vérité et impartialité*; rien de moins vrai et de moins impartial. J'espére qu'on ne me fera pas le même re-

proche, & je me flatte d'avoir tenu scrupuleusement ce que j'ai promis.

Esclave. Voyez Roi.

Esprit. Beaucoup de gens ont de l'esprit ; peu ont de l'esprit juste : cette révolution a détruit bien des réputations ; j'avoue que j'ai eu beaucoup de peine à revenir sur le compte de quelques personnes dont l'éloge étoit dans toutes les bouches, & qui m'avoient séduit moi-même. Mais lorsque ces mêmes personnes m'ont assuré gravement que notre révolution étoit admirable, que les Anglois étoient des sots de s'y être pris autrement, que nous étions bien au-dessus d'eux pour la philosophie & la politique, que les finances n'étoient pas aussi délabrées qu'on le disoit, que la vente des biens du Clergé remettroit facilement le niveau ; quand j'ai entendu raisonner ainsi, j'ai conclu que ces MM. étoient, ou des Capitalistes, qui redoutant encore la banqueroute plus que la mort, vouloient payer d'assurance, de peur de perdre leur crédit, & de manquer eux-mêmes à leurs engagemens ; (& dans ce cas ils parloient contre leur conscience), ou des gens médiocres, chez qui le jargon du monde & une grande mémoire, avoient jusqu'alors tenu lieu d'esprit & de jugement. Je me suis bien promis de n'être plus leur dupe.

Etat de la France. Considérons les choses de sang-froid, & voyons s'il peut y avoir en France, un seul état content de son sort : *le haut Clergé* : je crois inutile d'entrer dans de longs détails, pour démontrer que les Evêques, Abbés commendataires & grands propriétaires Ecclésiastiques, doivent se plaindre d'une Assemblée, qui, en deux mots, annulle toutes les conventions, tous les traités, les réduit à un revenu borné, et force plusieurs d'entr'eux à devenir banqueroutiers, puisqu'il leur sera impossible de remplir des engagemens qui étoient subordonnés à leurs anciennes facultés. *Clergé du second Ordre.* Beaucoup de Curés perdront à n'avoir que douze cens livres, en supposant même qu'elles soient exactement payées, ce qui est plus que douteux : ceux à portions congrues ont l'air d'y gagner au premier coup-d'œil ; autrefois les biens du Clergé répondoient de leur trop médiocre salaire : aujourd'hui qui en répondra ? La Nation. Mais comment compter sur la bonne-foi d'une Nation qui envahit les propriétés, qui ne voit dans les plus saints usages que l'ouvrage de l'aristocratie, qui renverse toutes les Lois, pour les recréer se-

lon les caprices & les intérêts de quelques individus deshonorés ! Les Ecclésiastiques pourvus de Prieurés ou d'autres bénéfices, ont-ils lieu d'être plus satisfaits ? *La haute Noblesse ou Noblesse de Cour*, peut-elle être quelque chose quand le Roi n'est rien ? Les *Noailles*, les *Coigny*, les *la Rochefoucault*, et autres, croyent-ils conserver leurs charges et leurs pensions ? Croyent-ils posséder exclusivement tous les grands emplois militaires ? Non, sans doute, et de plus ils participent à la suppression des droits Seigneuriaux. *Noblesse de Province*. Leurs Châteaux brûlés, leurs possessions saccagées, plusieurs Nobles contraints de fuir, d'autres massacrés ; leurs revenus diminués ou réduits à rien ; plus de débouchés pour leurs enfans : que de raison de maudire l'Assemblée ! *Négocians et Marchands* : Le Commerce languit par-tout : la confiance est perdue ; le crédit est mort ; les magasins sont pleins, et personne ne peut prévoir l'instant où les affaires reprendront leur activité. *Artisans*. Tout homme travaillant de ses mains doit s'appercevoir qu'il a moins d'ouvrage, et il finira par n'en plus avoir du tout. Les pauvres ont toujours vécu aux dépens des riches : on ruine les riches ; que deviendront ceux qu'ils font vivre ? Ce raisonnement est sans réplique. Voilà toutes les classes de Citoyens ; ils n'en est aucune qui ne perde beaucoup à la révolution : comment peut-il donc se faire qu'un pareil désastre ait encore tant d'approbateurs ? *Attendons, nous serons mieux bientôt*, disent les partisans de l'anarchie : mais avouons qu'il faut un grand fonds d'espérance, ou une stupidité bien complette, pour débiter sérieusement une telle pauvreté. Cette opinion est pardonnable aux Capitalistes qui ne veulent que de l'argent, aux brigands qui ne peuvent que gagner à un renversement total, aux fanatiques et aux sots : malheureusement ces deux dernières classes sont innombrables.

ETERNITÉ. Mot, qui jusqu'à ce moment ne présentoit aucun sens : il étoit réservé à l'Assemblée dite Nationale de nous en donner une idée palpable, par sa permanence, la longueur de ses opérations, et la durée des maux qu'elle cause à la France.

FAVRAS. Victime d'une affreuse calomnie et d'une trame odieuse ; cet infortuné a été puni de mort pour des projets : c'est la première fois que l'intention a été réputée pour le fait. En le supposant coupable du complot dont on l'accuse, d'un plan de conspiration aussi étendu, comment peut-il se faire qu'il n'ait pas eu de complices ? Cependant il a péri seul, et si l'on ajoute à ces conjectures, la fermeté, le sang-froid de ses derniers momens, on ne pourra douter qu'il n'ait été sacrifié à la sûreté des grands scélérats, et condamné par

eux-mêmes, par l'organe d'un tribunal vendu, ou qui tremble sous le despotisme actuel.

FAUCHET. Cet Abbé étoit Prédicateur du Roi; voilà tout ce qu'on savoit de son histoire; aujourd'hui il est Prédicateur de tous les fauxbourgs de Paris, & presque Archevêque : c'est un des plus grands foux qui existent. Ses trois discours & son ouvrage sur la religion Nationale, sont d'excellens passe-ports pour être admis aux petites maisons, sans examen. Je ne crois pas qu'il n'y ait rien au monde de plus ridicule. Dans le premier de ses discours on lit cette phrase : *C'est l'aristocratie qui a crucifié le fils de Dieu.* L'Abbé Fauchet savoit bien à qui il parloit; cette platte absurdité a eu le plus grand succès dans la Capitale & dans les Provinces où elle est parvenue : je ne voudrois pas d'autre preuve de notre décadence, au moins du côté du goût & de la raison. On assure que vu la suppression de plusieurs Evêchés, il sera impossible d'en donner un à ce digne Apôtre. Cependant il ne se tient pas pour battu; il postule celui de *Bicêtre*, mais je lui annonce plusieurs concurrens; savoir : l'Abbé *Grégoire*, *l'Evêque d'Autun*, qui commute par humilité chrétienne, l'Abbé *Sieyes*, l'Abbé de *Quinson*, d'*Arles*, & un certain Abbé de *Bausset*, connu seulement à Dijon & en Provence, mais que je certifie aussi en état que personne, de remplir cet éminent emploi, sur lequel il compte pour payer ses dettes.

FEDERATION. Qui ne croiroit au premier coup-d'œil que les Fédérations ne doivent avoir lieu qu'entre deux Nations dont les intérêts peuvent être divisés? Cependant nous ne voyons en France, que des Fédérations, où se rendent non-seulement les Députés de la même Province, mais de tout le Royaume : je le demande : y a-t-il rien de plus parfaitement ridicule que ces assemblées, où les habitans d'un même pays, les sujets d'un même Souverain, contractent formellement une alliance qui a toujours existé par le fait, puisque leurs ennemis sont communs. Et ces ennemis, où sont-ils? A quoi servent donc ces Fédérations? A entretenir le Peuple dans une fermentation continuelle, à l'affermir dans son délire qu'il prend pour du courage, & qui pourra passer pour tel tant qu'il n'y aura personne à combattre. Que fait-on à ces Fédérations? Le voici : on dépense beaucoup d'argent pour se rendre au lieu désigné, sans compter celui qu'on auroit gagné pendant cet intervalle. On arrive : le grand jour est fixé; six, huit, dix mille hommes, plus ou moins, vêtus de toutes couleurs, armés dans le même genre, précédés de cinquante

Drapeaux & d'autant de tambours, marchent le plus fiérement possible vers l'endroit du rendez-vous. Un Autel est dressé; la troupe de Héros Citoyens prête pour la dixième fois le serment civique, qui consiste à jurer d'être fidelle *à la Nation*; mot insignifiant, puisque vingt polissons assemblés se regardent comme la Nation, ce qui formeroit plus de cent mille Nations en France; *à la Constitution*, dont ce que nous connoissons est absurde, & ce que nous ne connoissons pas le sera peut-être encore plus; *à la Loi*, qui n'est pas faite, & *au Roi*, qui n'existe plus qu'en effigie. Je crois qu'on peut, sans être taxé de sévérité, rire d'un telle assemblée & d'un tel serment; toutes les Villes se sont disputées la palme du ridicule en cette occasion : Lyon l'a emporté jusqu'à ce moment; rien de plus burlesque que sa Fédération du 30 Mai. Vingt mille *Citoyens Soldats*, (& non quarante & soixante mille, comme l'ont imprimé de plats Journalistes), mouillés pendant plusieurs heures ont trouvé plaisant & patriotique de porter leurs chapeaux à la pointe des bayonnettes : ils ont craint qu'on ne les comparât aux soldats du Pape, & ont voulu prouver que la pluie ne les empêchoit pas de voler à la gloire, ou même au cabaret. Reste la Fédération du 14 Juillet : Paris va sans doute se distinguer pour la seconde fois dans cette journée mémorable. Il est tout naturel que cette Capitale si digne de servir de modele, se surpasse encore dans cette circonstance. Les Députés des Régimens seront presque tous des Officiers de fortune, & on aura l'air de regarder l'opinion de ces MM. comme celle de toute l'armée. L'attention de l'Assemblée à choisir le 14 Juillet pour cette fête civique, est une nouvelle preuve de la perfidie & de la scélératesse de ses intentions : mais on ne les compte plus.

La vraie Fédération, la Fédération par excellence, sera celle de Léopold, avec les mécontens de France : lorsque ce Prince aura fait rentrer les Patriotes Brabançons dans le devoir, avec sa *douceur* accoutumée, il se rappellera sans doute l'état d'avilissement où est sa sœur, & il a l'ame trop noble pour souffrir qu'il dure plus long-tems.
» Léopold, que tes troupes paroissent, elles grossiront à
» chaque pas : les *bons* François sont prêts : tu verras
» fuir devant toi ces légions Citoyennes, comme la fu-
» mée chassée par les vents. Que les Municipalités ré-
» pondent sur leurs têtes de la moindre résistance des Vil-
» les, en huit jours tu es à Paris : écrase cette Ville ré-
» belle; anéantis l'Assemblée; rends à Louis XVI un trône
» dont il est indigne, mais rends le lui pour ta Sœur,

» pour cette Princesse courageuse, honneur de son sexe » & de ta maison. »

Gardes-Françoises. Je ne puis prononcer sans horreur le nom de ces misérables, contenus pendant quarante ans, & revenus en un instant à leur premier caractère. Ce corps deshonoré à *Dettingen*, & plus anciennement à *Malplaquet*, vient de donner un exemple inoui de la perfidie la plus atroce, & d'une lâcheté raisonnée. Si à la premiere insurrection de ces coquins, on eut envoyé les six bataillons dans six Citadelles du Royaume, rien ne seroit arrivé. On doit en partie la Révolution à la conduite de M. *du Châtelet*; ce chef altier & despote a déplu aux Officiers & aux Soldats : on a vu le résultat de ce mécontentement général, soutenu par des offres auxquelles les scélérats n'ont jamais su résister.

Gardes-du-Corps. Il est impossible que dans les événemens désastreux, tous ceux qui y contribuent soient également coupables; il faut aussi que la même catastrophe qui deshonore les uns, couvre de gloire les autres : c'est ce que nous avons vu le 6 Octobre. *La Ville de Paris* qui va arracher le Roi de son Palais pour le traîner captif dans son sein, précédée des têtes sanglantes de ses Gardes : *la Fayette*, qui répond de la sureté de Versailles, & qui laisse égorger volontairement ou par négligence les fideles gardiens de son maître : *l'Assemblée* dite *Nationale*, qui refuse de se rendre auprès du Roi; *la milice de Versailles*, *le Régiment de Flandre*, *le Duc d'Orléans*, chef de la trame infernale, ses perfides agens trop connus pour avoir besoin d'être nommés : voilà les coupables; ils sont voués à l'exécration des siècles, & la postérité confirmera mon jugement; mais aussi avec quelle douce satisfaction elle verra dans l'histoire, à côté de cet affreux tableau, la conduite Héroïque de la Reine & des Gardes-du-Corps, pendant cette nuit exécrable dont la France ne se lavera jamais. La Reine avoit beaucoup à réparer : on oubliera ses torts, pour ne se souvenir que de son courage & de sa noble fermeté. Les Gardes-du-Corps ont surpassé en un moment tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors : l'action de M. *Miomandre* est au-dessus de tout éloge : l'antiquité n'offre rien de plus beau, il étoit impossible de périr pour une meilleure cause. Si la providence a conservé ce Héros, il lui doit beaucoup moins que Louis XVI, dont le premier usage de la Royauté, s'il reprend jamais le Sceptre, sera sans doute de récompenser celui qui a bravé mille morts, pour lui con-

ſerver ce qu'il a de plus cher au monde ; mais il faut être Roi pour acquitter une dette pareille, & dans cette circonſtance, le Roi qui donne, eſt mille fois plus heureux que le ſujet qui reçoit. Dans le très-petit nombre de Serviteurs reſtés fidelles au Roi pendant ces ſcènes d'horreur, on a remarqué le *Duc de Guiche*, & le *Comte de Briges* ; je les livres à l'admiration des bons François.

Guerre. Le plus grand bonheur qui pût arriver à la France ; une guerre quelconque anéantiroit l'Aſſemblée Nationale : elle forceroit de recourir au Roi, qui seroit tout, comme chef ſuprême de l'armée : les milices nationales réduites à leur juste valeur : les troupes réglées reprenant, par le besoin qu'on auroit d'elles, la supériorité qui leur eſt due, la Nobleſſe redevenant nécessaire : que de motifs pour ſouhaiter ce que l'on a toujours regardé comme un fléau, et qui seroit aujourd'hui le salut du Royaume, quel qu'en fut le succès.

Guerre civile. Le plus affreux de tous les malheurs, selon beaucoup de gens : je ne pense pas de même : plut au Ciel que la guerre civile eût eu lieu au mois d'octobre dernier ; par le départ du Roi pour Metz. Le traître d'Orléans proclamé Lieutenant-Général du Royaume, auroit eu à la vérité, Paris pour lui ; mais Louis XVI entouré de ses Troupes et de sa Noblesse auroit eu l'élite de la France et la bonne cause. L'anéantissement de Paris auroit été le fruit de cette guerre, qui ſeroit finie depuis long temps. Les provinces jouiroient paisiblement de cette deſtruction ſi déſirée par les gens sensés : quelle leçon pour les Villes rébelles ! je le répète, si la guerre civile est encore le seul moyen de changer l'état de la France, adoptons-le sans hésiter : cette guerre ne sauroit être longue : le Roi sera soutenu par ſes troupes, qui ne l'abandonneront jamais, tant qu'il marcher à leur tête, par sa Noblesse qui a toujours au moins valu le Tiers-état, pour la défense de ses Maîtres, & par les mécontens de tous les Ordres : cette classe est innombrable et n'attend qu'un point d'appui pour se déclarer. Avec de telles forces, peut-on douter que le Roi ne reprit bientôt la place dont l'a expulsé l'Assemblée dite Nationale, & qu'il ne fît d'elle un exemple capable d'effrayer à jamais des sujets perfides qui oseroient indignement tromper la Nation et avilir leur Souverain légitime ?

Hotel de Ville. Centre où résident tous les genres de pouvoirs, autrefois divisés. L'Hôtel de Ville de Paris est

aujourd'hui la capitale de la France, les ſouverains y réſident dans la personne d'un astronome, à peine connu hors des Académies, et de quelques subalternes encore plus obſcurs. Les Hôtels de Ville de Province sont aussi Souverains à proportion de l'étendue des Villes ; mais le consul de la plus mince bicoque, eſt fort au-deſſus de Louis XVI, jadis Roi de France & de Navarre, aujourd'hui Roi des François, captif aux Thuileries et captif au point qu'on lui fait signer qu'il est libre : les esclaves à Maroc n'ont jamais fait un pareil aveu.

Hussards. Epouvantail de la Capitale. Trois mille Hussards mettroient en fuite toutes les forces parisiennes : ces dignes militaires sont presqu'autant abhorrés à Paris qu'ils y sont craints, ce qui n'est pas peu dire. On pardonne difficilement à ceux qu'on a voulu rendre infames, lorsque le succès n'a pas couronné ces lâches complots. Pourquoi les régimens de Hussards n'ont-ils pas exigé la démission du duc d'Orléans, en cessant de le reconnoître pour leur Chef ? Ce misérable n'est pas fait pour commander à d'aussi braves gens : j'excepte son régiment.

Impots. Les Impôts supprimés par les décrets ou par le fait, sont très-considérables : rien ne les a remplacés, et on trouve encore des gens qui assurent positivement que toutes les dettes de l'état seront payées : quelle perspicacité ! n'est-ce pas une dérision de voir l'Assemblée détruire froidement des impôts réels pour y ſubſtituer, quoi...... la loyauté Françoise : on croit rêver. En supposant qu'on finisse un jour par rétablir des impôts quelconques, (ce que je crois nécessaire), il est fort douteux que le Peuple persuadé qu'il ne doit plus rien payer, veuille se prêter à ce nouvel arrangement. Il a des fuſils & la déclaration des droits : & quatre millions d'hommes ainſi armés, seront difficiles à réduire.

Journaux. Sur environ soixante journaux que la révolution & l'appétit des auteurs ont fait éclorre, il en eſt au plus deux, (la Gazette de Paris, le Journal général de France), qui ne ſoient point vendus à la divinité du moment, & un ſeul qui oſe penſer tout haut. Cet ouvrage vraiment remarquable eſt le Journal politique National, rédigé d'abord par l'abbé Sabatier, enſuite par M. Salomon, & toujours compoſé par R.....l. telle eſt la supériorité que donne la bonne cauſe, que ce Journal a éclipſé tous les autres par ſon ſtyle et ſa logique : ce ſera un monument

précieux de notre hiſtoire, & il eſt bien conſolant pour les ennemis de la révolution, que le seul ouvrage périodique a l'appui de leur opinion, ſoit ſans aucune eſpèce de comparaison, le meilleur de tous. Je n'excepte pas même le Journal de Paris en entier, les articles de la chronique, fournis par *Cloots*, *Villette*, & le chevalier de *Mende Monpas*, prosateur, poëte, muſicien, élève de J. J. Rousseau, & de plus philosophe, ni les excellentes dissertations du *Courrier de Provence*. Je puis en dire autant des ouvrages qui ont paru contre Noſſeigneurs de l'Aſſemblée, & leurs opérations. Tous sans exception, jusqu'à ceux de pure plaisanterie, tels que les *Actes des Apôtres*, ont une chaleur, un ſel dont les auteurs de *la France libre*, *du Voyage à la Baſtille*, *des Révolutions de Paris*, n'ont pu encore enrichir leurs inſipides & incendiaires productions. Le *Mercure* de France a mérité aussi des éloges : la partie des Etats-Généraux y a été sur-tout fort bien traitée : ſes réflexions ont été modérées & impartiales, tant qu'il a été rédigé par M. *Mallet du Pan* : auſſi ce Journal a-t-il encouru l'indignation des Patriotes, principalement des Patriotes de Marſeille, dont il a trop bien peint la Municipalité, & la Milice bourgeoiſe dite *les Poufs*. C'eſt ce qui pouvoit arriver de plus flatteur à l'Auteur du Mercure, & ſi jamais je fais un ouvrage périodique, j'eſpère qu'il jouira des mêmes honneurs. *Blame du ſot vaut l'éloge du ſage*. *M. Mercier*, enterré dans les boues de la Capitale, dont il nous a donné un tableau ſi brillant & ſi *concis*, en eſt ſorti un beau matin, & aſſiſté de son ami *Carra* (coquin chaſſé de la Bibliothèque du Roi), ils ont enfanté de concert les *Annales patriotiques*. Ce bel ouvrage est un recueil d'invectives contre tous les Souverains de l'Europe, qui sont assez peu éclairés pour s'oppoſer à la révolution Françoiſe dans leurs états. L'Empereur & ſes Généraux y ont été outragés régulièrement pendant plusieurs mois ; c'eſt actuellement le tour de l'Impératrice de Ruſſie, des Rois d'Eſpagne, de Sardaigne & du Pape ; mais n'en déplaiſe à ces deux MM., qui accuſent de lâcheté les Auteurs anonymes, pourquoi ne vont-ils pas publier ces grandes vérités chez les Souverains dont ils ont entrepris l'éducation ? Ce ſeroit-là vraiment un acte de courage bien glorieux pour ces illuſtres écrivains ; à cette condition, je conſens à me nommer auſſi. Ce que je dis ici à *Mercier* & à *Carra*, je le dis à *Camille Deſmoulins*, auſſi plat & auſſi impudent s'il eſt poſſible, que ces deux MM., aux Auteurs de la *Chronique de Paris*, *du Modérateur*, *de l'Obſervateur*, qui avoit fini, & qui vient de reprendre ſa tâche à deux ſols par feuille, du *Journal Patriote*, à *Gorſas*, jadis

maître d'école, à *Dinocheau*, & à beaucoup d'autres que le public devinera aiſément. Quelque choſe d'infiniment plaiſant, c'est qu'il n'y a pas un de ces faméliques perſonnages, qui ne croye avoir contribué à la révolution, par la force de ſes raiſonnemens & le ſecours de la philoſophie : car tous les barbouilleurs de papier se croyent autant de philoſophes. Il ſembleroit que le bouleverſement total auroit influé ſur le cerveau de ces pauvres auteurs : mais, hélas ! non : ils sont encore & ſeront toujours les mêmes : bien vains, bien affamés, bien vils, et bien ignorans : au défaut d'admirateurs, ces MM. ſe complimentent mutuellement dans leurs feuilles. *Linguet* & *Camille Desmoulins*, s'écrivent de charmantes épitres, où l'on n'eſt point étonné de voir réunies l'impudence & la fauſſeté; il y a long-temps que le ſieur Linguet n'a plus rien à perdre du côté de la réputation : c'est encore là un de nos flambeaux en littérature & en philoſophie : ne ſoyons pas surpris d'être ſi mal éclairés. Ce trop fameux perſonnage offriroit un beau modèle pour les mœurs, l'amour de la vérité & la reconnoiſſance, ſi la philoſophie moderne ne diſpenſoit pas de ces légères qualités.

La Coste. Impudent perſonnage, Membre du Corps diplomatique & de l'Aſſemblée dite Nationale, ce qui d'un ſot n'a jamais fait un homme d'eſprit : ſon beau-père l'a prouvé en Hollande, & il le prouve lui-même tous les jours de la manière la moins équivoque.

La Fayette. Que de choſes à dire ſur ce perſonnage ſi célèbre ! une ambition ſans bornes l'a guidé dans toutes ſes démarches ; il joue le grand homme, & il n'a rien de ce qui le conſtitue : point d'énergie, point de caractère, un eſprit très-médiocre : peu de talens militaires malgré ſes campagnes d'Amérique ; des idées meſquines & nulle connoiſſance des hommes. Un individu de cette eſpèce ne peut eſpérer d'aller loin : la paix dont jouiſſoit la France ne donnant à M. de la Fayette aucun moyen de ſe rendre utile, la révolution lui a paru très-favorable à ce goût de révolte, à cet eſprit républicain, puiſés chez les inſurgens. Il eſt devenu populaire, & porté par la canaille Pariſienne, il a obtenu le commandement général des troupes de la capitale. Je ne rappellerai pas ſes fautes ſans nombre qui déshonoreroient un autre que lui : d'avoir accepté une place où par la ſituation des affaires, les intérêts de ſon maître ceſſoient d'être les ſiens ; d'avoir loué ſans pudeur les lâches déſerteurs de l'armée qui s'étoient rangés ſous ſes drapeaux ;

d'avoir laiſſé égorger MM. *Foullon* & *Bertier*, qu'il auroit pu ſauver avec de la fermeté & de la prudence, qualités qui l'ont ſouvent abandonné ; d'avoir marché contre ſon Roi, le 5 Octobre, à la tête d'une armée rébelle ; de l'avoir traîné dans ſa capitale avec une eſcorte dont aucune hiſtoire n'offre d'exemple : d'avoir répondu de la sûreté de Verſailles, lorſqu'un carnage affreux devoit couvrir à jamais d'opprobre cette Ville, la Capitale, ſon armée & ſon Général. Si la poſtérité doit lire avec étonnement cette ſuite de forfaits, (& tous n'y ſont pas) combien ſa ſurpriſe augmentera en apprenant que M. de la Fayette tient tout du Roi, & que la plus noire ingratitude a payé ſes bienfaits. Eſpérons que ce Héros des Halles & du Palais-Royal, expiera tous ſes crimes par une chûte honteuſe ; il mérite la mort, comme traître & chef de révoltés ; mais non, qu'il vive : ſon abaiſſement, celui de la maiſon qui l'a adopté, & de toutes celles qui l'ont égalé en baſſeſſe & en ingratitude, feront pour lui un ſupplice mille fois plus cruel que la mort. Quel ſpectacle que celui d'un chef de révoltés, qui préſente un chef de bandits (Paoli) à une troupe de brigands, & à ce fantôme qu'ils ont détrôné.

La Houssaye. Préſident au Parlement de Bretagne : il eſt du petit nombre de ceux qui ont montré du courage dans ces circonſtances, qui n'ont point été effrayés des vaines clameurs d'un Peuple ſtupide, qui n'ont pas proſtitué leur éloquence au menſonge & au fanatiſme. S'il étoit permis de mêler à des réflexions ſérieuſes quelque choſe de vraiment plaiſant, je prierois qu'on ſe rappelât la bonhommie avec laquelle le Préſident de l'Aſſemblée dite Nationale encourageoit M. de la *Houſſaye*, de peur qu'il ne fût intimidé par la majeſté de l'auguſte Sénat. C'étoit à eux à trembler devant lui, ſi les lâches & les traîtres doivent trembler devant l'homme qui n'écoutant que ſa conſcience, ſe dévoue à l'exécration d'un Peuple qui reconnoîtra un jour combien il a été abuſé. L'Aſſemblée qui n'eſt, de ſon propre aveu, qu'un Corps légiſlatif, a pourtant *jugé* cette affaire & pluſieurs autres. Il eût fallu, pour completter le ridicule de cette ſcène, que le Décret *pénal* eût paſſé par la bouche de M. *le Chapelier*. On auroit cru voir un des goujats de l'armée ordonner les arrêts à un Officier général, & ſi cette comparaiſon ſemble n'être pas juſte, c'eſt que la diſtance eſt infiniment grande entre un Magiſtrat vertueux & un Avocat déshonoré.

Lameth. *On ſait que la reconnoiſſance eſt la vertu des ames foibles :* les *Lameth* n'ont pas à ſe reprocher d'avoir

outré ce ſentiment envers le Roi & le Mal de Broglie dont ils tiennent tout. La viſite de *Charles* aux Annonciades, le couvre d'un ridicule ineffaçable, comme une *certaine campagne ſur mer*, le couvriroit de honte s'il en étoit ſuſceptible. Je lui conſeille de ne plus s'embarquer : l'air de la mer lui eſt contraire, & une ſeconde aventure du même genre le feroit décidément paſſer pour un J. F. malgré ſa bleſſure au genou. Il a mis d'autant moins de politique dans ſa conduite lors de l'affaire de Toulon, qu'il devoit ménager beaucoup le Corps de la Marine, & acheter le ſilence de quelques-uns de ſes Membres, car *les témoins ne ſont pas tous morts*. Quant à ſon château brûlé, nous ſavons à quoi nous en tenir; mais cela fût-il vrai, un *paltoquet* n'ayant pas dix écus vaillant, qui trouve un homme aſſez ſot pour lui donner ſa fille & deux cents mille livres de rente, auroit mauvaiſe grace de fatiguer le Public de ſes plaintes. J'avoue que pour moi, je ne les plaindrois guères, fût-il même parfaitement honnête & généralement eſtimé. Or, c'eſt *Charles Malo de Lameth*. Pour *Alexandre*, c'eſt un petit fat, prodigieuſement bête, qui ne mérite pas qu'on s'occupe de lui : il eſt un peu moins ſcélérat que ſon frère, mais cela viendra, il promet. Malgré le contraſte, pour ne pas faire un article du Pic de *Léon*, je le féliciterai ici d'avoir refuſé un grade ſupérieur dans l'armée des révoltés.

Le Chapelier. Député de Rennes, dont le pere avoit une excellente réputation : héritage qui n'a pas été tranſmis à ſon fils; cet ancien Préſident eſt déshonoré dans ſon pays : il l'eſt dans toute la France, par ſa conduite à l'Aſſemblée : quelle gloire pour nos Souverains de s'être vu préſidés par un homme qui a reçu des coups de bâton à Rennes chez une femme connue, qui paſſe ſa vie avec des filles ou dans les académies, qui y perd ſouvent des ſommes conſidérables, qui affiche un luxe révoltant. On aſſure ſouvent que ce ſinge à beſicles, a dit ſérieuſement qu'il paſſeroit volontiers une nuit avec Madame Eliſabeth. Voilà un des matadors de l'Aſſemblée dite Nationale, & une telle horde prétend avoir des droits à nos reſpects & à notre reconnoiſſance ! Quelle impudence d'une part & quelle lâcheté de l'autre, ſi l'on ne briſe pas bientôt un joug auſſi humilant !

Legislateurs. Ne devant m'occuper que des Légiſlateurs actuels de la France, je crois inutile de rappeler *Moyſe*, *Confucius*, *Lycurgue*, & les autres Légiſlateurs de l'antiquité; le parallèle ſeroit trop choquant, ou au moins d'un ridicule trop achevé. Je me bornerai à détailler les objets

principaux qui auroient dû fixer l'attention de l'Assemblée dite Nationale, & ce qu'elle auroit dû statuer pour remplir les fonctions augustes auxquelles nous l'avions appelée.

L'Assemblée devoit établir, 1°. *L'égale répartition des subsidos*, sans distinction de biens nobles ou roturiers. Personne n'a réclamé contre ce Décret très-juste : on doit payer selon son revenu ; mais il n'en est pas de même des droits féodaux : (je parle de ceux supprimés sans indemnité), à l'exception de ceux tenant à la servitude personnelle, qui répugnent à la société, ils étoient consentis librement, consacrés par une longue jouissance, & faisoient partie des propriétés, puisque l'homme qui avoit acheté son bien, sous une redevance quelconque, l'auroit acheté davantage sans cette espèce d'impôt. Il ne peut y avoir aucun doute là-dessus. 2°. *L'admission de tous les Citoyens dans les emplois Civils & Militaires.* Il est constant que le fils d'un Négociant ou d'un Bourgeois aisé, sera à préférer pour toutes les charges, à un Gentilhomme très-ancien & très-pauvre : le premier aura eu de l'éducation, aura acquis des connoissances, & l'usage du monde : le second élevé dans un vieux château, par un Curé ou un Magister, ne saura que boire, jurer & chasser, & ne sera réellement bon à rien. L'expérience démontre tous les jours que ces Gentilshommes sont pour l'ordinaire des Sujets infiniment médiocres, pour ne rien dire de plus. Tous les Corps en offrent des exemples. Je ne prétends pas dire pourtant qu'on ne doive envisager que la fortune dans le choix des Sujets ; mais je persiste à croire qu'il faut une certaine aisance pour remplir convenablement toute charge civile ou militaire, & c'est-là un des plus forts argumens pour la vénalité des charges de judicature. 3°. *De ne jamais annuller une Loi sans la remplacer à l'instant*, c'est-à-dire qu'il falloit que le dernier article d'une Loi nouvelle fût l'abrogation de l'ancienne ; j'en dis autant pour les impôts. 4°. *Que les séances ne soient pas perdues en discussions inutiles* : tout seroit fini depuis long-temps. Voilà ce que devoient faire nos Législateurs : hélas ! qu'ont-ils fait ? Ils auroient mérité l'estime de la Nation & de l'Europe, au lieu qu'ils en ont encouru l'indignation & le mépris. Souhaitons que la législature suivante répare en partie les maux dont celle-ci nous accable ; car il est impossible qu'elle puisse les réparer tous. La secousse est trop violente pour ne pas se faire sentir long-temps ; l'Angleterre va s'élever sur nos ruines : c'est elle qui gouverne la France, puisque les *Chefs* de l'Assemblée lui sont vendus. A quoi tient donc le destin des Empires, si

la ſcélérateſſe de quelques individus ſuffit pour les précipiter dans l'abyme, & changer l'Etat le plus floriſſant, le plus fertile en reſſources de tout genre, en une maſſe informe, ſans Lois, ſans Gouvernement, ſans Commerce & ſans induſtrie. Que nous reſte-t-il donc ? La banqueroute, la famine, la guerre civile, tous les crimes érigés en vertus, l'anarchie, le déſeſpoir, & l'Aſſemblée dite Nationale plus effrayante encore que toutes ces horreurs. *Plus de Roi*, *plus de Religion :* voilà le cri de ralliement de nos Académiciens, de nos Philoſophes modernes. L'Aſſemblée ne ſuit que les principes de *Condorcet*, *de Champfort*, & croit ſuivre ceux du *Duc de la Rochefoucault*, *de l'Evêque d'Autun*. Je ſuis peu ſurpris de la coupable lâcheté de ce Prélat déshonoré; mais l'élève de *Condorcet* m'étonne : je l'avois cru eſtimable, quoique nul : combien je me ſuis trompé ! hélas ! les opérations de nos Législateurs euſſent été bonnes en elles-mêmes, mais les organes impurs par qui nous devions les connoître ſuffiſoient pour les décrier. C'eſt-là ſans contredit le plus grand vice de notre révolution.

Lettre. De toutes les lettres que j'ai lues dans ma vie, celle qui m'a le plus étonné, eſt datée de Londres, le 13 Février 1790, ſignée du Duc d'Orléans, & adreſſée à l'Aſſamblée dite Nationale : ſi ce n'eſt pas un tour qu'on a joué à ce miſérable, il faut convenir que la baſſeſſe & l'audace ne peuvent aller plus loin.

Leze Nation. Tout eſt prêt : nous avons les priſons, les tribunaux, les ſupplices : il ne nous manque plus que de ſavoir ce que c'eſt que le crime : d'après ce qu'on peut conjecturer de la détention de M. de Beſenval, c'eſt d'obéir au Roi; encore ne ſeroit-ce rien ſi nous étions avertis authentiquement qu'il n'exiſte plus, & que l'époque de ſa nullité fût bien connue; mais on eſt coupable de lui avoir obéi dans un temps où il n'étoit pas encore *Roi des François*. Le projet étoit formé de ſacrifier M. de Beſenval : heureuſement, une requête ſuiſſe, appuyée de *raiſonnement* ſans replique pour l'Aſſemblée, a évité au Châtelet un crime de plus. Le jugement rendu en faveur des autres Généraux accuſés eſt une ſuite de celui-là. Les Journaliſtes qui ne laiſſent échapper aucune occaſion de ſe rendre ridicules, ont conclu que ces MM. ayant été blanchis, il falloit que M. de Favras fût coupable, puiſqu'il avoit été condamné. Puiſſamment raiſonné ! les idiots ne ſavent pas que cette malheureuſe victime n'avoit pour dé-

fenfeurs, que des lâches, qui ont cru fe laver en le perdant; mais dont l'infamie n'a pu échapper aux regards perçans de la raifon. Tant il eft vrai que le plus grand perfonnage, peut, comme le dernier des hommes, avoir une ame de boue, & devenir l'opprobre de l'humanité.

Libelles. Lorfqu'ils n'ont attaqué que le Roi, fa Famille, la Nobleffe ou le Clergé, ils ont été autorifés & même *commandés* par l'Affemblée dite Nationale : aujourd'hui que quelques yeux font deffillés, que ce refpectable fénat eft lui-même en butte aux traits de la fatyre, on prend des précautions pour qu'il ne circule plus que les libelles périodiques de *Mercier*, de *Desmoulins*, de *Gorsas*, de *Tournon*, & de trente autres coquins de la même trempe. C'eft fans doute par oubli qu'on laiffe paroître le Journal politique National, & la Gazette de Paris. Mais n'en déplaife à vos Seigneuries nous irons toujours notre train, jufqu'à ce que vous rentriez dans la bonne voie, dont vous êtes furieufement écartés, & que vous ceffiez de deshonorer la France. Vous voyez que nous prenons un bien long engagement : à la vérité ce travail a de quoi nous épouvanter ; mais notre courage nous raffure, & comptez que, (quelque incroyable que cela paroiffe) vous ne mettrez pas plus d'acharnement à faire le mal que nous n'en mettrons à vous le reprocher.

Liberté. Mot auffi à la mode que celui d'*Ariftocrate*, & auffi mal entendu ; les François croyent avoir conquis la la liberté, pendant qu'ils gémiffent dans un efclavage mille fois plus affreux que celui qu'ils ont anéanti. Ils obéiffoient à un Roi ; ils obéiffent à un effaim de defpotes, qui écrafent ceux dont ils tiennent leurs pouvoirs : les délégués font au-deffus des Commettans : ils les mandent, comme fi les peuples pouvoient jamais leur avoir conféré une autorité fans bornes. On fouffre cet outrageant defpotifme, & on fe croit libre : quelle inconféquence ! quel délire ! quand ouvrirons-nous les yeux ?

Livre rouge. Les Diftricts, les Journaliftes fe font épuifés à demander ce livre rouge, qui contenoit felon eux, les chofes les plus curieufes. En attendant qu'ils l'euffent obtenu, on l'imprimoit, on le vendoit par cahiers, quoiqu'il fût prouvé qu'il n'avoit pas encore étoit communiqué. Les amateurs de nouvelles, les *gourmets* en politique, achetoient ces cahiers imprimés en rouge, y apprenoient que le Duc de Coigny a un million de penfions fecrettes, Mirabeau deux cens mille livres, quelques au-

tres sottises du même genre, & pas un d'eux ne doutoit qu'il ne connût le secret de l'Etat. Le livre rouge a paru, & son seul effet a été de deshonorer le Comité des pensions, ce qui étoit fort avancé, puisque ces MM. sont Membres de l'Assemblée.

Loi Martiale. Quand les horreurs de l'anarchie, la férocité populaire ont été portées à leur comble, il a fallu y mettre un frein ; l'Assemblée dite Nationale, toujours fidele à son plan de destruction, a imaginé une Loi qui, au premier coup d'œil, paroît devoir arrêter le désordre, & ne l'arrêtera réellement jamais. Il est indispensable que la Loi Martiale ; c'est-à-dire, la permission d'employer la force ouverte pour rétablir le calme, soit proclamée par un Officier Municipal : mais quel est le citoyen qui osera donner le signal du carnage dans sa propre ville, contre des gens, qui, le lendemain, pilleront sa maison, brûleront ses effets, & le pendront peut-être avec sa femme & ses enfans. L'Officier Municipal qui se trouvera dans ce cas, ne manquera pas de prétexte pour pallier sa scélératesse ou sa pusillanimité. *Toulon* & *Béziers* ont offert deux tristes exemples de cette vérité : cependant la Loi subsiste encore : le plus grand nombre l'approuve, & dans cette occasion, comme dans toutes les autres, l'Assemblée n'a voulu captiver que le suffrage des sots & des imbécilles : elle l'a obtenu, c'est tout ce qu'il lui faut. Ces gens-là ont des bras : c'est avec des bras qu'elle a opéré la révolution, qu'elle s'est créée souveraine, & qu'elle conserve sa désastreuse autorité.

Maison du Roi. Louis XV, sans être un grand politique, reconnu pour le plus foible des Princes, n'avoit jamais voulu consentir à la tenue des Etats-Généraux, ni à la moindre réforme dans sa maison militaire : son successeur doit se repentir d'avoir suivi d'autres principes ; & même en accordant les Etats-Généraux, seroit-il prisonnier dans sa Capitale, si les compagnies rouges avoient encore existé ; cette réforme, une des causes de nos malheurs, n'a pas produit dans son temps le plus petit avantage : ç'a été une opération inique & mal entendue, bien digne du Ministre qui l'avoit imaginée. Mais que dire du Monarque qui l'a adoptée sans prévoir les conséquences funestes qui pouvoient en résulter pour lui ? Sacrifier l'appareil du trône au bien de ses peuples est digne d'éloges : sacrifier sa sûreté personnelle à des projets d'économie mal-entendus, est un acte de démence ou d'imbécillité.

Malouet. Ce Député s'est couvert de gloire, par la maniere

nière dont il a défendu M. le Comte d'Albert, (estimable avant sa lettre à l'Assemblée, & deshonoré depuis qu'il a accepté le commandement de l'escadre de Brest), lâchement insulté par une troupe de bandits, victime innocente d'une perfidie atroce & par conséquent impunie, d'après les principes actuels. M. Malouet ne s'est pas laissé intimider par les menaces, les huées, armes ordinaires des méchans de l'Assemblée & des galeries : il a méprisé des insultes qui partoient de trop bas pour arriver jusqu'à lui. La honte en a rejailli uniquement sur des êtres qui n'en étoient plus susceptibles. Rendons hommage à M. Malouet, qui n'a été égaré ni par l'intérêt, ni par la crainte : exemble bien rare aujourd'hui.

Manege des Thuileries. Résidence des auguste Représentans de la Nation : on assure que ces MM. se trompent souvent, & entrent, sans s'en appercevoir, dans le bâtiment qui est à côté : la méprise est pardonnable.

Marseille. Ville célebre par son antiquité, son commerce & sa richesse, plus célebre encore par la conduite qu'elle a tenue depuis la révolution. Ceci pourra paroître un éloge au premier coup-d'œuil ; mais on voudra bien se souvenir que *Socrate* & *Erostrate* sont parvenus à l'immortalité, l'un & l'autre par un chemin différent. Marseil, vu le petit nombre de Nobles qu'elle a dans son sein, peut être regardée comme habitée par des gens qui n'ont tous que le même intérêt. La tranquillité, la sureté sont absolument nécessaires dans une grande Ville de Commerce, & c'étoit à conserver ses biens si précieux, que devoit se porter l'attention des Marseillois. Alors on eût vu refluer dans cette Ville, les émigrans, les étrangers, qu'un beau climat, les agrémens d'une cité opulente, sa situation près des frontières, auroient déterminé à y attendre paisiblement que le reste du Royaume eût repris son premier état : il ne falloit aux habitans de Marseille, qu'un égoïsme réfléchi, mais ils ont préféré de se livrer honteusement à quelques séditieux, inspirés par *Mirabeau* & ses prosélytes, qui ont réduit cette malheureuse Ville à l'état le plus déplorable. Le Conseil Municipal, a été présidé pendant six mois, par un sieur *d'André*, Député de l'Assemblée, vendu au scélérat Mirabeau, qu'il ne quittoit pas à Versailles. Ce Commissaire du Roi, dont personne n'a vu les pouvoirs, (qu'il n'avoit peut-être pas), s'est conduit de la maniere la plus louche, a fait les démarches les plus gauches pour ne rien dire de plus : il s'entendoit avec *Thulis*, *le Jourdan*, *Bremond*, *Chompré*,

l'Abbé de Bausset, eſpèce de fou qui mériteroit une place aux petites-maiſons, s'il n'étoit encore plus coquin : il n'avoit d'autre ſociété que celle de ces MM., & d'autre récréation que de tirer des armes : occupation tout-à-fait digne d'un Magiſtrat. Ce *charmant cavalier* auroit dû prendre auſſi un maître de danſe : cet exercice convenoit à merveille à ſa tournure élégante, & aux graces de ſa figure. Je préviens ce Député Noble, ſans un écu au ſoleil, qu'il devoit être chaſſé de ſon Corps, s'il eut encore exiſté à ſon retour du Manége des Thuileries. En voilà aſſez ſur le ſieur *d'André*, qui, de ſa vie n'a occupé perſonne auſſi long-temps. Revenons à Marſeille, qui auroit été pillée, ſaccagée, ſans la préſence de pluſieurs Régimens, dont elle ne peut trop ſe louer : auſſi la nouvelle Municipalité qui a juré de ſurpaſſer en démence toutes celles qui ont précédé, a-t-elle employé tout ſon pouvoir à les éloigner : elle a enfin réuſſi par le lâche ſilence de tous ceux intéreſſés à les conſerver ; elle a donné à la Comédie le ridicule ſpectacle du couronnement d'un Maire de Village : elle a congédié la Garde Nationale, approuvée par l'Aſſemblée, compoſée de Citoyens connus, pour y ſubſtituer une eſpèce de Milice Bourgeoiſe, diſtinguée par des *Poufs*, où l'on voit figurer en veſte, tous les gredins de la Ville, commandés par des gens qui ne valent guères mieux. Le perſonnage le plus remarquable de cette troupe, eſt *Martin, fils d'André*, ami intime de Mirabeau, qu'il flagorne pour attraper l'argent qu'il lui a prêté, dont il ne verra jamais une obole, Négociant renommé par ſa rare probité, & un ouvrage très-eſtimé *ſur la manière de transformer les ſuifs communs en ſuperſins*. Il ſemble que les Officiers Municipaux prennent à tâche de mécontenter tout ce qui n'eſt pas de leur acabit : il n'y a pas quatre d'entreux admis dans les cercles ; il veulent les fermer. Un Comédien (le ſieur *Valville*, mauvaiſe baſſe-taille, que je recommande à tous les Parterres), propoſe le cartel à un Officier ; on ne lui dit rien. Peu après le même hiſtrion le propoſe, (choſe ſans exemple), à toute la Salle : on décide contre l'avis de M. *Lieutaud*, & ſur celui de *le Jourdan*, appuyé par *Poilvert*, *Lieutard*, & autres du même calibre, qu'il n'y aura pas d'excuſes, ſi le coupable aime mieux quitter la Ville, d'autant que le Public l'a inſulté le premier, en le ſifflant. L'hiſtrion a fait des excuſes qui étoient une nouvelle inſulte ; tout a été dit, & il eſt reſté, plus inſolent que jamais. Le proverbe a bien raiſon : *il ne ſort d'un ſac que ce qu'il y a dedans*. La Commune autoriſe la circulation de libelles atroces contre les premiers Citoyens de la Ville : ils ont l'ou-

vrage de *Bremond*, martyr de la Patrie, *Blanc Gilly* & *Chompré* : ce dernier, pere commode, mene ses filles chez les gens dont il sollicite la protection, & les laisse *seules* plaider sa cause : il fait emprisonner publiquement un Officier qui a déposé contre lui, & qu'il n'oseroit pas regarder en face. Comme la liberté de la presse est pour tout le monde, j'ose me flatter que la Municipalité qui a protégé le *Brulot*, & autres infamies pareilles, protégera cette brochure, en faveur de la vérité; d'ailleurs si elle en arrête la vente, je la préviens qu'on l'aura pour rien : voilà tout ce qui en sera, je ne tiens pas à l'argent : la Commune n'en dira pas autant, car elle a déja mangé celui de l'impôt sur les Maisons; en un mot, les affaires de la Ville sont comme celles du Royaume, entre les mains de gens ne possédans rien, qui meurent de faim en partie, & qui sont sûrs, en établissant des impôts, de ne pas charger leurs biens. Marseille est gouvernée précisément par les personnes qui l'ont troublée, & bientôt elle ne sera plus habitable : de tous les *Municipes* m. j. f. Lieutaud est le seul qui ait du caractère, & des vues honnêtes, aussi son avis n'est-il jamais suivi. Ceux qui doivent défendre la Ville seront peut-être les premiers à la piller. Je le répete : les honnêtes gens l'ont voulu; l'indolence qu'ils ont apportée aux élections, le peu de suite qu'ils y ont mis; voilà les causes de tout le mal : ils auroient été ils seront encore les maîtres de la Ville : mais il faut se réunir & ne pas trembler. La peur des Marseillois a perdu Marseille, comme la peur des François a perdu la France : on soupire après la tranquillité, on ne fair rien pour l'obtenir : on craint de perde ce qu'on possède, & on ne prend aucun moyen pour le conserver : les Négocians & les Marchands se sont contentés de dire que les troupes étoient nécessaires à leur sureté, & ils n'ont fait aucune démarche pour les garder. Les Districts sont un autre genre de despotes qui font déja la loi à la Commune. On les a laissé s'assembler tant qu'ils ont voulu, malgré le Décret formel qui s'y opposoit. Ils demandent le renvoi des troupes, l'élargissemens des prisonniers : ils dénoncent les Commandans, le Grand-Prévôt, son assesseur, l'ancien Procureur du Roi de la Police, un juge irréprochable & jusqu'à des prédicateurs; ils brûlent des Journaux qui leur disent des vérités humiliantes, (pendant qu'eux diffament les Citoyens dans des feuilles incendiaires) & ils ont la bonhommie de croire que les auteurs de ces Journaux, du *Mercure*, par exemple s'inquètent des délibérations de quelques polissons assemblés dans un café. Si mon Dictionnaire parvient à ces nouveaux inquisiteurs de la pensée,

j'espère qu'il voudront bien, s'ils savent lire, me faire la grace de me brûler aussi, parce qu'il n'y a que la vérité qui offense. Ils m'obligeroient encore plus sensiblement, si je pouvois obtenir que ce fut par la main du bourreau; autrefois cette opération valoit un grand profit aux auteurs, & le brûleur n'étoit qu'un homme ordinaire; à présent qu'il est Citoyen actif, & apte à être Officier Municipal, il doit y avoir un grand honneur de plus. Le Peuple Marseillois faisoit sonner bien haut la tranquillité dont jouissoit la Ville, & apportoit pour preuve qu'on n'y avoit massacré personne : ce qui prouvoit seulement que ces victimes avoient eu le bonheur de lui échapper. L'assassinat affreux de M. de *Bausset*, a démontré ce que je croyois, que la Municipalité, le Peuple de Marseille, sa Milice & les Soldats du Régiment de *Vexin*, n'avoient de leçon à prendre de personne, en lâcheté, en scélératesse & en férocité.

Milices Nationales. Vrai jeu d'enfant, pardonnable à vingt ans, où une cocarde & un uniforme paroissent le bonheur suprême. Institution vicieuse dans tous ses points, & nécessairement nulle par essence. Les Milices Nationales doivent mettre la paix dans les Villes : comment veut-on que des Citoyens s'arment contre leurs frères, leurs amis, seulement parce qu'ils sont Gardes Nationaux, & que les autres ne le son pas ? Si cependant l'émeute est considérable, il sera bien difficile que quelques perturbateurs du repos public, ne soyent pas parens ou amis de quelque-uns de ces braves militaires, créés en 1789; or la police sera toujours mal faite quand on armera une portion d'une Ville contre l'autre : les troupes réglées ne la font bien que parce qu'elles ne sont d'aucun pays; mais on va me dire que les Milices Nationales seront employées contre les ennemis de l'Etat : voici ma réponse : à part l'indiscipline de ces troupes, qui seule, les mettoit hors d'état de résister au premier choc de troupes réglées, croira-t-on que des Négocians, des Marchands, des artisans, des gens, en un mot, dont l'existence est subordonnée à leur travail, iront de gayeté de cœur à cinquante lieues de leurs foyers, exposer une vie qu'ils croyent, avec raison, nécessaire à leur famille, & qu'ils ont envie de conserver le plus long-temps possible ? Non, ils n'iront pas : l'ennemi fut-il à quatre lieues de sa Ville, le Soldat Patriote l'attendra dans ses murs, & peut-être dans le recoin le plus obscur de sa maison. Chacun son métier; celui qui en embrasse deux, finit toujours par opter. Le

Garde National laiſſera ſon fuſil pour ſon comptoir ou ſa boutique ; le Soldat le gardera, parce qu'il eſt ſon gagne pain. Si les ſommes dépenſées depuis un an, en fédérations, en uniformes, & les journées perdues par des millions d'ouvriers, avoient été employées à combler le déficit, il le ſeroit aujourd'hui ; mais tel homme qui n'eût pas donné un écu pour cet emploi ſi juſte, en dépenſe cent, ſe gêne pour pluſieurs années, & cela ſeulement pour ſe faire moquer de lui. Le Citoyen *ſoldat*, & le Soldat *Citoyen*, ſeront toujours deux êtres également ridicules.

MINISTRES. Depuis long-temps on ſe plaint des Miniſtres & l'on n'a pas tort : cependant, ſoyons juſtes : les maux cauſés par les Miniſtres ont-ils jamais approchés de ceux qui nous accablent aujourd'hui ? Il eſt indiſpenſable que le Souverain d'un Etat Monarchique, ait des Agens forts de ſon pouvoir, dans toutes les parties de l'adminiſtration : la reſponſabilité de ces Agens, & la ferme volonté du Roi, ſuffiroient pour opérer le bien qu'on doit attendre de ce genre de Gouvernement ; ici mille deſpotes plus puiſſans que le Monarque, & ce qui eſt plus étonnant encore, que ceux qui les ont créés ce qu'ils ſont, dénaturent ou annullent les Loix, rendent muets les Tribunaux, attaquent les propriétés, laiſſent égorger impunément une portion du Royaume, & ſans qu'on puiſſe préſager, où s'arrêtera enfin ce torrent deſtructeur. Ah ! plaiſe au Ciel de nous rendre le régime miniſtériel : éclairés par l'expérience, le Roi, ſes Miniſtres & nous, également intéreſſés à écarter toute eſpèce de deſpotiſme, nous jouirions pleinement des avantages du ſeul mode de Gouvernement qui convienne à la France. Qu'on ſe rappelle ce mot profond de Louis XVI, en voyant la liſte de nos Députés ? *Qu'auroit dit mon Peuple, ſi j'euſſe ainſi compoſé mon Conſeil ?*

MIRABEAU.......

MONSIEUR. Ce Prince paſſe pour être fort inſtruit : je le veux bien, quoique j'aie de fortes raiſons d'en douter : mais à quoi ſert l'inſtruction ſi elle ne donne pas les moyens de ſe conduire ? Monſieur a joué dans la révolution le rôle d'un homme ſans principes & ſans énergie : s'il avoit un avis à lui, qui ne fut pas le *bon*, c'eſt un lâche de ne l'avoir pas mis au jour : garder la neutralité dans une circonſtance pareille, eſt une baſſeſſe ; ſon frère a montré

beaucoup de caractère; & si jamais nous l'avons pour Roi, je ne doute pas qu'il ne relève le Trône aujourd'hui renversé. *Monsieur* est décidément faux, & gauche; sa démarche à l'Hôtel-de-Ville le prouve évidemment; j'en appelle de plus à ceux qui le connoissent, *sans être à ses gages*; en tout c'est un *très-pauvre* homme : Dieu nous garde de le voir jamais assis où étoit Louis XVI il y a un an. Le supplice de M. *de Favras*, deshonore ce Prince aux yeux de bien des gens, & je suis du nombre.

Motion. On en fait par-tout : à l'Assemblée dite Nationale, dans les Districts, dans les Cafés, dans les promenades : par-tout les motions absurdes, incendiaires, sont applaudies & adoptées : par la même raison, toute motion qui tend à rétablir la paix, à ramener le peuple à ses vrais intérêts, à l'éclairer sur les maux qu'il se prépare, est rejetteée avec mépris par nos Députés : que peut-on attendre d'une Assemblée ainsi organisée? Des crimes. Que doivent donc faire les Députés honnêtes gens? Partir ou tonner sans relâche contre les traitres dont ils sont environnés.

Mounier. La présidence de ce vertueux Citoyen fera époque dans nos annales par les attentats dont il a été le témoin. M. *de Lally* & lui, ont quitté une place où il est impossible de faire le bien : les sentimens de la partie du Royaume, qui n'est ni vendue ni séduite, les vengeront pleinement des calomnies atroces des Journalistes : cette vile canaille (Desmoulins, Mercier, Carra, Gorsas), est trop au-dessous d'eux pour pouvoir les atteindre. Cependant M. Mounier est une des causes de la révolution, & rentré dans la bonne voie, il a manqué de fermeté.

Municipalite. Le Peuple, & tous ceux qui sont peuple, par leur ignorance, leur entêtement, & l'abrutissement de leurs idées, ce qui fait le parti dominant aujourd'hui, croyent fermement que les Maires sont autant de Vice-Rois, qu'ils peuvent se visiter réciproquement, escortés de quarante à cinquante personnes, se régaler, manger ainsi l'argent de leur Communauté, en repas, et en promenades aussi ridicules que leurs personnes; que les Municipalités réunissent tous les pouvoirs, que rien ne doit résister à leur volonté suprême; il faut apprendre à ces bonnes gens, que les Municipalités ont la Police, le pouvoir civil, qu'elles avoient déja, au moins dans plusieurs Villes; mais

elles n'ont aucun pouvoir ſur les troupes réglées : la faculté de les requérir au beſoin, exiſtoit de tout temps, puiſque de tout temps les Troupes ont dû protéger les Citoyens. Les Officiers Municipaux auront des droits à la reconnoiſſance des gens de bien, lorſqu'ils rempliront les fonctions pénibles et honorables dont ils ſont chargés : de même quand à la honte de ceux qui les auront nommés, ils ſe plairont à bouleverſer leurs Villes, à ſoutenir les coquins contre les Citoyens honnêtes, à s'arroger des pouvoirs qu'ils ſavent ne pas appartenir, ils n'obtiendront que le plus profond mépris. Qu'on ne vienne pas m'oppoſer que le Maire ou tel Officier Municipal eſt homme de bien, mais qu'il ſe laiſſe mener par un Procureur du Roi, ou qu'il cède au nombre. Je répondrai qu'un honnête homme ne ſert pas avec des coquins, ou doit s'attendre à être confondu avec eux. Quand un Maire a l'air de fuir ſa place, qu'il fait afficher ſon refus d'avance, et qu'il accepte, je dis avec Figaro : *ils ſont tout de la même famille*. L'aſſertion de Mirabeau qui donne généreuſement à ce Maire, la qualité de Négociant de la première claſſe, et le ſurnom de *juſte*, ne me fera pas changer d'avis ſur le compte de ce moderne Ariſtide, qui laiſſe libre l'hiſtrion *Valville*, qui a inſulté grièvement toute la Ville, pendant qu'un Colonel eſſuie mille avanie, eſt empriſonné long-temps, pour avoir inſulté trois gredins qui l'ont provoqué ; voilà l'égalité.

Necker. La cauſe première de tous nos malheurs ; ſon exceſſive vanité a perdu la France en perdant ſa réputation : un agioteur quelqu'habile qu'il ſoit, n'eſt pas un homme d'état. Il faut un talent éprouvé, une probité intacte, pour occuper la place de M. Necker : la première qualité lui manque eſſentiellement : je m'obſtine à lui refuſer la ſeconde, duſſai-je encourir l'indignation des Proteſtans, Capitaliſtes, Agioteurs, et Marchands d'argent, tous intéreſſés à vanter la droiture, la pureté de celui qui les a enrichis aux dépens de l'Etat. Elevé dans l'obcurité des comptoirs, républicain par principes, cet homme pouvoit-il prétendre à gouverner la première Monarchie de l'Europe ? ſa conduite a toujours été celle d'un hypocrite et d'un ignorant : il n'a eu aucun plan, il n'a calculé aucun événement. Comment, avec autant d'impéritie, ce charlatan a-t-il oſé reprendre les rênes de l'Empire, en juillet dernier ? Il ne pouvoit ignorer l'état déſeſpéré de la France : il étoit bien ſûr d'être forcé de quitter le Miniſtère, ſans avoir rétabli les finances ; ſi l'ambition de cet homme eût été plus eclairée, un refus obſtiné le couvriroit de gloire :

aucun des événemens déſaſtrueux qui ont ſuivi ſon retour, ne lui auroit été imputé; ſes partiſans euſſent publié que tout auroit pris une face nouvelle, ſi le timon de l'Etat eût été remis de nouveau dans ſes mains; cette aſſertion n'auroit pas même pu être combatue victorieuſement: aujourd'hui ſes défenſeurs ſont muets, ou en butte à la riſée publique: leur héros, ſous un prétexte frivole, va quitter le pays qu'il a dévaſté, en ſe félicitant de l'aveuglement d'une Nation qui ne lui fera pas expier ſes fautes commiſes par une extrême ignorance, une vanité révoltante, et ſelon bien des perſonnes, une ſcélérateſſe réfléchie et motivée.

Noailles. Ces gens-là, qui, ainſi que *Montmorency*, les *la Rochefoucault*, ſeroient ſans leur nom et leur crédit, les plus obſcurs perſonnages du Royaume, ſont encore plus coupables que les *Lameth*, parce qu'ils ont obtenu plus de graces de la Cour. Le *Prince de Poix*, eſt un ſot, paîtri de ridicules, et abſolument nul. Le *Vicomte de Noailles*, danſoit fort bien dans ſa jeuneſſe: aujourd'hui il boit comme un Templier: ſa motion de la nuit du 4 Août, fait l'éloge de ſa tête, car il ne la perdit pas comme beaucoup de gens l'avoient cru pour ſon honneur; il renonça très-ſenſément à ſes droits Seigneriaux: (il n'a pas un pouce de terre); Mais il ne parla pas des énormes penſions de ſa famille: voilà tout ce que je puis dire de ces deux reſpectables ſénateurs. On a vu à l'article de *la Fayette*, qu'il eſt un digne Membre de cette famille ſi reconnoiſſante et ſi idolâtre de ſes Rois. On ne doute pas que M. *de Miomandre*, ne ſuccéde à l'un des Noailles, dans ſa charge de Capitaine des Gardes: à coup-ſûr le Roi ſera mieux gardé, et au moins cette fois, l'action aura précédé la récompenſe; ce qui eſt rare à la Cour.

Noblesse. Si la Nobleſſe ne s'étoit pas diviſée; ſi les Gentilshommes, au lieu de fuir dans les Villes, avoient ſurmonté la crainte s'étoient rendus dans leur Châteaux, et après les ſacrifices raiſonnables, s'y étoient retranchés et défendus contre les attaques du dehors, il n'y auroit pas huit cents Châteaux de brûlés ou de dévaſtés ſur la ſurface du Royaume, et les Nobles ne ſeroient pas au point où ils en ſont. La peur a fait tout le mal, mais ce ſentiment ne devoient jamais entrer dans le cœur des Gentilshommes François.

Ordres. Le délire des démagogues de l'Aſſemblée a été

porté au point de vouloir ſupprimer tous les Ordres : deux raiſons me paroiſſent les avoir décidés à élever une queſtion auſſi complettement ridicule. Ces MM. ont renoncé de bonne-heure à l'ordre du St.-Eſprit, à la Toiſon d'or, parce qu'il faut être Noble, ce qu'ils ne ſont pas ; à l'Ordre de St.-Louis, parce qu'il ne faut pas être poltron, & qu'ils le ſont : (que de gens ont à rougir aujourd'hui de cette Croix), enſuite il eſt hors de la portée de certains individus, de concevoir qu'on puiſſe payer de belles action avec des Croix ou des Cordons, & qu'il eſt trop heureux pour la France, qu'elle renferme dans ſon ſein, tant de gens qui les priſent au-delà de l'argent..... de l'argent, ſeul Dieu des ames viles, & conſéquemment des trois quarts de l'Aſſemblée dite Nationale. L'Ordre de Malte, attaqué par M. *Camus*, n'en ſubſiſtera pas moins : cependant il ne doit plus y avoir en France de vœux ni de priviléges : or, les Chevaliers de Malte ſont liés par des vœux & privilégiés. Il eſt vrai que la ſuppreſſion de l'Ordre, ainſi que l'ont démontré pluſieurs ouvrages, entraîneroit la perte totale de notre commerce dans la Méditerranée : mais nos Repréſentans ſont aſſez connus pour que la conſervation de l'Ordre de Malte ne puiſſe être attribuée à aucune raiſon de juſtice & de politique. Nous la devrons à la même crainte qui a obtenu le décret ſur les Colonies ; car il eſt certain que la déciſion de l'Aſſemblée ſera favorable à l'Ordre de Malte, ou qu'il n'en ſera plus queſtion, ce qui revient au même. C'eſt ici le moment de féliciter nos auguſtes Repréſentans, & particulièrement l'Avocat *Target*, de l'heureuſe découverte des écharpes pour décorer les Officiers Municipaux. Ce genre de diſcuſſion eſt tout à fait digne d'eux ; il convient merveilleuſement à la petiteſſe de leurs idées, & donne bien précíſément la meſure de leur génie. Joignons ce Décret à celui ſur l'hérédité du Trône, & à celui qui nous a appris que le Roi étoit le chef de l'armée.

Orléans. (Duc d') On ne ſait ce que l'on doit le plus admirer, ou la démence d'un Prince qui, joué par des alentours perfides, ſe laiſſe entraîner à un complot abominable, où la ſtupidité d'un Peuple qui de tout temps n'a vu dans ce même Prince, qu'un ſcélérat ſans énergie, ſans pudeur, & qui ſur le bruit de quelques bienfaits imaginaires, le porte aux nues, le regarde comme un Dieu. Il a fallu (choſe incroyable), beaucoup moins de temps au Duc d'Orléans pour rétablir ſa réputation, qu'il n'en avoit fallu pour la perdre. Sa vie entière a été un tiſſu

de crimes & de lâcheté : quinze mois d'ypocrisie ont fait tout oublier. Quel Peuple ! qu'on doit être peut flatté de son suffrage, & qu'il faut être vil pour le mériter ! enfin la conjuration n'a pu être ensevelie plus long-tems : l'arrivée du Roi à Paris, le 6 Octobre, a renversé les projets de ces lâches conspirateurs. La clémence du Roi a donné au Chef de ce complot infâme, les moyens de sortir de France, sous un prétexte plausible; prétexte dont personne n'a été la dupe; j'excepte toujours les coquins & les imbécilles : les uns ont eu l'air de croire à la *mission importante* : les autres y ont cru tout de bon; c'est dans l'ordre, chacun a fait son métier. Je ne vois à plaindre bien réellement dans cette catastrophe, que la Duchesse d'Orléans; une femme vertueuse, unie à un époux qu'elle aime, & dont elle a à rougir sans cesse; c'est-là le comble de l'infortune. Si la raison vient à son secours, une femme peut s'accoutumer à l'inconstance, à la perfidie de son mari : ce genre de fautes obtient facilement l'indulgence du Public; mais quelle femme, fut-elle indifférente sur le conte de son époux, le verra de sang froid se déshonorer aux yeux de toute une armée, essuyer les bracards les plus injurieux, se couvrir de honte par une avarice, un goût de spéculation odieux même dans un particulier ? Le verra-t-elle tranquillement faufilé avec les fripons les plus décidés de la Capitale, *Sil.... Dul.... la* Woes.... *Liv.... d'Arem...*, & passer dans le monde pour partager avec eux les dépouilles des malheureux qui lui sont présentés ? Voilà cependant le sort de Madame la Duchesse d'Orléans : je ne crois pas qu'il y en ait de plus déplorable & de moins mérité. Je ne dis rien des enfans de ce *feu* Lieutenant-Général du Royaume ; ce sont des marionnettes qu'on amuse au spectacle avec les applaudissemens de quelques badauds, & qui ont prêté le serment civique, comme ils auroient récité une leçon : s'ils doivent ressembler à leur pere, ils n'ont que ce qu'ils méritent, si-non, je les plains bien sincèrement.

Palais-Royal. Le Palais-Royal a joué un assez grand rôle dans la révolution, pour qu'il soit à propos de s'étendre un peu sur ce berceau de notre prétendue liberté. Indépendamment de sa situation topographique au centre de Paris, des raisons sans nombre qui y attiroient les gens oisifs ou mal-intentionnés, la protection ouverte du Prince étoit un motif assez puissant pour qu'il devînt le chef-lieu de la révolte. Les Citoyens éclairés & honnêtes, n'ont pas tardé à découvrir que le Duc d'Orléans étoit

l'agent invisible de tout ce qui se passoit. S'il eut conservé un reste de pudeur, eût-il hésité à fermer ce repaire infect, cet asyle de tous les crimes ? Mais en le fermant, il s'ôtoit de grands moyens de séduction, par les sommes que lui rapportent la location ou la vengte de ces arcades, & qu'il eût été impossible aux marchands de payer. De plus, le d'Orléans s'exposoit à l'animadve rsion du Peuple. il couroit le risque de voir son Palais réduit en cendres, ce qui, joint aux dépenses qu'entraînoit la séduction des troupes, auroit complетté sa ruine. Le Palais-Royal a toujours régenté l'Assemblée dite Nationale : les galeries sont remplies de ses émissaires, dont les cris forcenés épouvanteroient des gens plus forts de leur conscience, que ne le sont nos Députés. Les motions les plus affreuses ont été faites au Palais-Royal : c'est-là que *Moreton*, *St. Hureuge*, Mousquetaire *chassé*, *des Moulins* son défenseur, & vingt autres, ont l'air de croire qu'ils ont bien mérité de leur patrie, pendant qu'ils n'ont mérité que la corde ou *bicêtre*; vingt boutiques y régorgent de libelles affreux contre le Roi, sa famille, les Gentilshommes, les Magistrats, le Clergé, & des plus basses flagorneries pour les coquins du Manége, & leurs fanatiques adhérens. C'est au milieu de cette caverne que les soldats François se sont déshonorés à jamais, qu'ils ont abandonné leur Souverain, pour ramper sous les lois de mille scélérats, qui rampent eux-mêmes sous le despotisme des Halles, de la plus vile populace, en un mot de la lie du genre-humain. Le Palais-Royal sera la honte de Paris, comme Paris sera la honte de la France. Que le fer, que la flamme puissent un jour venger le Trône & la Nation, en détruisant jusqu'au dernier vestige de ce temple d'iniquités !

Papier-Monnoie. On ne peut douter que la confiance ne soit absolument nécessaire à l'établissement du *Papier-monnoie :* si l'on osoit encore citer l'Angleterre pour quelque chose depuis nos Etats-Généraux, je dirois qu'avec une dette immense, elle a conservé toujours le même crédit, & sa banque le même degré de confiance. Que je suis loin d'en pouvoir dire autant de la France ! ce beau pays, victime du fameux systême de *Lavv*, va l'être encore de l'invention nouvelle des assignats. Il existe entre ces deux *Papiers-monnoie*, une différence bien remarquable : le premier n'étoit hypothéqué sur rien (car j'appelle rien ces vastes terrains du Missisipi), il avoit cependant la confiance générale : le second a pour hypothèque des biens réels & immenses, & il étoit décrédité même avant de paroître ;

l'intérêt qu'on a fait porter aux aſſignats, prouve que ceux même qui les ont créés, ſavent ce qu'ils valent : quelle peut être la cauſe d'une telle bizarrerie, ſinon la défiance extrême qu'ont inſpirée à la Nation ſes auguſtes Commis ? On les encenſe, on les portes aux nues, tant qu'il ne s'agit que d'approuver des Décrets ; mais ſi l'on touche à la partie capitale, à l'argent, toute confiance ceſſe, & l'opération la plus lumineuſe paroît n'être qu'un moyen adroit pour nous tromper & nous dépouiller. Tant il eſt vrai que dans les événemens qui touchent les hommes par l'endroit le plus ſenſible, il eſt aiſé de voir préciſément quelle idée ils ont de ceux à qui ils accordent leurs ſuffrages & leurs encens. Je ne prétends pas dire que l'opération des aſſignats ſoit bonne ; elle n'eſt ni bonne ni juſte : d'abord elle a démontré trop clairement le projet formel de l'Aſſemblée, de ſpolier totalement le Clergé & d'anéantir la Religion : car quel autre motif auroit pu l'empêcher d'accepter l'offre du Clergé de quatre cents millions en argent, c'eſt-à-dire d'une ſomme égale à celle qui va circuler en papier, en ſuppoſant toutefois qu'il n'en ſera pas diſtribué au-delà de la ſomme annoncée, ce qui eſt plus que douteux. L'intention de l'Aſſemblée n'a échappé à perſonne & ſuffiroit pour la décréditer entièrement, ſi elle ne l'étoit depuis long-temps dans l'eſprit de tout être penſant. Elle a voulu anéantir la Religion : je conviens que ſi les Peuples pouvoient être conduits par la raiſon ſeule, ils en ſeroient plus heureux ; mais je regarde un tel changement comme impraticable, ou au moins comme ſi long à opérer, que je deſire bien ſincérement pour le repos de mes contemporains & pour ma tranquillité perſonnelle, que la Religion ſubſiſte, & que l'empire de la raiſon, ne commence à reprendre ſes droits, que lorſque je ne ſerai plus : c'eſt un empire qu'il ſeroit bien doux de trouver établi : il eſt bien ſatisfaiſant de naître à la fin d'une révolution, de la trouver conſommée, de jouir paiſiblement de tous les avantages qu'elle peut procurer ; mais il eſt bien dangereux d'y contribuer, & même d'en être le témoin. Je reviens au *Papier-monnoie.*

C'eſt un axiome en finance, que tout Papier-monnoie *forcé*, chaſſe le numéraire ; ſi le papier eſt en crédit, il remplace l'argent, parce qu'il eſt plus commode, ſinon il le fait diſparoître entièrement, parce qu'on le cache, & qu'on préfere le ſacrifice de l'intérêt à la perte du principal. Tout Papier-monnoie ouvre une porte à l'agiotage, &

ce ſcandaleux commerce n'avoit déjà en France que trop d'alimens. Voilà ce qui explique la conduite de l'Evêque d'Autun, de Gouy, de Caſtellane, de la Borde & autres, dans l'affaire des aſſignats ; ces vils Membres de l'Aſſemblée redoutant la banqueroute pour eux-mêmes, ont tout tenté afin d'aſſurer la valeur des actions de la Caiſſe & des effets Royaux dont étoient remplis leurs Porte-feuilles : l'événement a comblé les vœux de ces excellens patriotes, mais encore meilleurs agioteurs. Quel métier ! on a bien raiſon de dire qu'il y a une claſſe d'hommes qui eſt au-deſſus de l'infamie, & que rien ne peut dégrader.

Paris. Tous les Journaliſtes habitent Paris, ſont ſoudoyés par les Pariſiens ? Il eſt donc tout ſimple que ces MM. tonnent contre les brochures qui tendent à ſoulever les Provinces contre la Capitale. Il n'en eſt pas moins vrai que cette Ville coupable ſera éternellement l'opprobre de la France, qu'elle tient ſon Roi captif dans ſes murs, qu'elle eſt le fléau de tout le Royaume, que ſes intérêts ſont entièrement oppoſés à ceux des Provinces, & que le plus grand bonheur pour vingt-trois millions d'hommes, ſeroit l'anéantiſſement de ce repaire de brigands, plus connus ſous le nom de Capitaliſtes, de braves habitans du fauxbourg Saint-Antoine, de ci-devant Gardes-Françoiſes, de Meſdames de la Halle, de Soldats Nationaux, de Patriotes & d'habitués du Palais-Royal, dont le triomphe eſt remis au 14 Juillet, jour mémorable pour les grands ſcélérats. On y attend *Philippe le Roux*.

Parlemens. Corps plus à blâmer qu'à plaindre ; ils ont mérité leur ſort : c'eſt à eux que nous devons en grande partie la ſituation affreuſe où nous ſommes ; mais avant de leur aſſigner la place qui leur convient, nous aurions dû nous ſervir d'eux pour ſortir de l'anarchie. Souvent ils ont réſiſté efficacement au deſpotiſme des Miniſtres : pourquoi n'auroient-ils pas eu le même ſuccès en combattant l'Aſſemblée dite Nationale, ce monſtre à mille têtes, auquel tout homme ſenſé ne peut penſer ſans horreur ? Quelques Parlemens ont montré de l'énergie dans ces circonſtances ; mais n'étant ſoutenus par perſonne, leurs démarches ont été infructueuſes ; la conduite des Chambres de vacations de Rennes & de Bordeaux mérite des éloges ; le courage de M. *Dudon*, & ſa lettre à l'Aſſemblée, en méritent encore plus. Après l'événement du 6 Octobre, tous les Parlemens devoient proteſter contre ce qu'avoit fait, pourroit faire

l'Aſſemblée dite Nationale, ceſſer de la reconnoître, en caſſant ſes Décrets, & déclarer a la face de l'Europe la captivité du Roi. A la vérité, ils perdoient leurs charges, peut-être davantage; mais ils ſe couvroient d'une gloire éternelle & périſſoient au lit d'honneur, au lieu qu'ils viennent de diſparoître ſans que perſonne, pour ainſi dire, s'en ſoit apperçu.

Passe-port. Autrefois que nous étions eſclaves, nous parcourions librement toutes les parties du Royaume; aujourd'hui que nous ſommes parfaitement libres, il faut nous munir de paſſe-ports, les faire viſer par des Soldats-Citoyens, qui ſavent à peine lire, mais que la joie de ſe voir décorés d'un habit verd ou bleu, d'une cocarde d'arlequin, & d'un grand panache, empêche de ſentir ce léger défaut.

Permanence. Il ſemble que la permanence des Etats-généraux étoit une queſtion aſſez délicate, pour ne devoir pas être ſoumiſe à leur propre déciſion. Les provinces ſeules avoient le droit de ſtatuer ſur cet objet important. Cependant la permanence des Etats-généraux a été décidé par l'Aſſemblée dite Nationale; elle a décrété la durée des Légiſlatures ſuivantes, & non de la ſienne. Comment a-t-elle pu ſe perſuader que ceux qui viendroient après, auroient pour ſes décrets un reſpect aveugle? Auſſi deſpote que l'Aſſemblée actuelle, l'Aſſemblée qui lui ſuccédera, croira ſa gloire intéreſſée à laiſſer le moins poſſible, les choſes dans l'état où elle les aura trouvées : cette raiſon ſeule ſuffit pour préſager de grands changemens, & que ſera-ce ſi par un haſard inconcevable, la légiſlature nouvelle doit opérer le bien? L'organiſation de l'armée, de l'ordre judiciaire, des finances, la perception des impôts, tout enfin doit éprouver une ſubverſion complette; ſi on déclaroit que l'Aſſemblée actuelle n'ayant ni droit, ni miſſion, a vendu des fonds inaliénables, & que les biens domaniaux & eccléſiaſtiques ſont mal achetés, que deviendroient ces admirables ſpéculations ſur leſquelles ſe repoſent avec tant de complaiſance, nos capitaliſtes & nos agioteurs? Si au contraire, comme il y a apparence, la nouvelle légiſlature eſt compoſée dans le goût de celle-ci, que par conſéquent elle adopte les mêmes principes de tyrannie & de deſtruction, il eſt probable que notre ſommeil léthargique ſe diſſipera, pour que nous mettions un terme à ce comble d'horreur & d'infamie : de toute manière nous ne verrons pas la troiſieme légiſlature, car elle

deviendra inutile, si la seconde parvient à ramener le calme, en rétablissant les différens pouvoirs sans lesquels un état policé ne peut exister. Cette suite non interrompue d'Etats-généraux est inadmissible, & présente les plus grands inconvéniens. Les époques des Assemblées étant trop rapprochées, le peuple sera dans un état continuel d'effervescence; ceux qui aspireront à être Députés, craindront que leurs droits réels ne suffisent pas pour les faire élire, ils susciteront des cabales sans fin, & croiront n'avoir jamais commencé assez-tôt à mendier les suffrages du peuple; mille louis par jour sont un impôt considérable, sur-tout quand il est déplacé. La tenue perpétuelle d'une Assemblée nationale est contraire au rétablissement des autres pouvoirs, nous en avons la preuve; la Nation ne reconnoît plus que celui des Etats-généraux, elle croit tout de son ressort; c'est en un mot une aristocratie despotique dont les membres changeront tous les deux ans. Il falloit que les Etats-généraux fussent assemblés tous les cinq ans, pendant trois mois au plus, à cinquante lieues de Paris. Les impôts n'auroient jamais été consentis que pour l'intervalle d'une assemblée à l'autre : ces assemblées n'auroient eu qu'à les continuer ou à les modifier, selon les besoins de l'état, & à discuter les loix qu'un certain nombre de Magistrats auroit rédigées, & soumises à leur examen; car il est à-peu-près impossible que des loix faites par douze cents personnes de tout état et de tout métier, aient le sens ocmmun. Si quelqu'un pouvoit encore douter de l'intention de l'Assemblée, je pense que le décret du 19 avril, si patiemment enduré, persuadera aux plus incrédules, qu'elle ne compte pas être remplacée de long-temps.

Peuple. Que de gens que l'on croyoit au-dessus du peuple, sont rentrés dans cette classe depuis la révolution! combien le peuple François a perdu dans l'esprit des autres Nations! qu'elle férocité, quel aveuglement! quelle facilité à se laisser séduire! les François n'ont réellement gagné que dans les feuilles des Journalistes : *les Anglois*, disent-ils, *nous admirent*; nous ressemblons à cet homme, qui ne pouvant se montrer sans exciter un rire universel, s'étoit persuadé qu'il provenoit du plaisir qu'on avoit à le voir. Pauvre peuple comme on vous trompe! comme vous vous en repentirez un jour! comme vous maudirez ceux que vous encensez à présent! mais hélas comme il sera tard pour tout cela.

Pouvoir executif. Mot insignifiant dont se sert l'Assemblée pour se débarrasser des affaires épineuses. Elle les renvoit au pouvoir exécutif qui est un être de raison ; le Roi possède le pouvoir exécutif ; mais il n'y a point de Roi, où donc est ce pouvoir ? Le partage qu'à fait l'Assemblée en se constituant, est une dérision : elle se créé *puissance législative* : elle donne à un Roi captif, c'est-à-dire à un etre nul, *la puissance exécutive :* mais elle sait la reprendre, quand elle devient nécessaire à ces criminelles opérations. Le pouvoir judiciaire est par sa nature distinct des deux autres pouvoirs, ce qui n'empêche pas que cette Assemblée universelle dans ses travaux, comme dans ses forfaits, ne s'en soit emparée quand il lui a plû ; mais pour pallier l'injustice & l'absurdité de ses prétentions, elle s'est investie d'un nouveau pouvoir qui les embrasse tous, du *pouvoir constituant*, qui dérive sans doute de la constitution à laquelle cet auguste sénat travaille si efficacement. Qui ne voit dans cette ridicule invention, un rafinement du despotisme, & une sottise de plus ? Quelle suite d'extravagances ! ne seroit-il pas temps d'en arrêter le cours !

President. Chef momentané, non de la plus *auguste*, mais de la plus *indécente* assemblée de l'univers : Mirabeau n'a pu obtenir & n'obtiendra pas cet honneur, si toutefois c'en est un que de faire la police dans une espèce de halle, où les invectives, les injures les plus grossières tiennent lieu de raisons. L'exclusion donnée à ce député, pourroit faire croire que les coquins ne sauroient être appellés à ce poste éminent, si l'on y avoit pas vu le *Chapelier*, *Target*, *l'Evêque d'Autun*, *le Baron de Menou* & *Pithou*, ci-devant Saint-Fargeau,

Prevot. Les Prévôts de *Troies* & *du Mans*, ont prononcé plusieurs sentences de mort, qui n'ont été désapprouvées par personne : Comment le prèvôt de Marseille dont aucun criminel n'a éprouvé la rigueur, a-t-il essuyé des désagrémens de toute espèce, a-t-il été régulièrement insulté par dix faiseurs de Journaux, cité à l'Assemblée dite Nationale, fortement inculpé par des Députés de Provence, & sur-tout par Mirabeau ? Voici à quoi on doit attribuer tous ces évènemens. M. de *Bournissac*, Grand Prévôt de Provence, y est universellement estimé, reconnu pour un très-honnête homme, trop doux plutôt que trop sévère, & beaucoup plus porté par son caractère à trouver des

innocens

innocens que des coupables. Un tel homme devoit déplaire aux misérables qui l'ont accusé. Le Prévôt a fait emprisonner quelques-uns de ceux qui ont troublé la ville de Marseille, & s'il a un tort, c'est d'en avoir laissé en liberté, tels que *l'Abbé de Bausset*, Evêque à la suite, Ministre plénipotentiaire de la Municipalité a Paris, *Blanc*, son secrétaire d'ambassade dont le style épistolaire a fait l'admiration de toute la ville, *Mouren*, courtier, serpent caché sous l'herbe, le *Jourdan*, *Martin*, *fils d'André*, génevois, agent général de Mirabeau, presqu'aussi caré que son patron, & *Libertat*, Chevalier de Saint Louis, demandant l'aumône, qui ne sachant de quoi se faire honneur dans sa vie, se fait descendre d'un assassin. Il étoit tout simple que ces emprisonnemens déplusent à celui de qui provenoient uniquement tous les désordres, aussi Mirabeau prit-il chaudement les intérêts de ses fidèles sujets, de peur que sa négligence à les secourir, ne les portât à découvrir sa complicité avec eux. Pour rendre présentable la cause des incarcérés, il falloit dénaturer les faits, entasser mensonges sur mensonges ; c'est à quoi le drôle n'a pas manqué. Il a peint les prisonniers comme des victimes gémissantes dans le fond des cachots, *jamais ils n'ont été au cachot*, *quoiqu'ils le méritassent bien*. Il a osé dire qu'au mépris des décrets de l'Assemblée, l'instruction du procès avoit été secrette ; *elle a toujours été publique*. Il a voulu persuader que les détenus avoient occupé les premières places de Marseilles : *pas un de ces gens-là n'étoit connu avant son emprisonnement*, l'un (Chompré) est maître d'école, quoiqu'il ne sache pas le François ; lors de la destruction des Jésuites, il seroit mort de faim sans M. *de la Tour*, Intendant, qu'il a en reconnoissance, calomnié, & déchiré de son mieux, en annonçant les preuves qu'il n'a jamais données ; l'autre (Granet) est Tonnelier : il prouve que les vertus ne sont pas héréditaires. Celui-ci (Rebecqui) Liquoriste, a été Officier général des anciens *Poufs* ; celui-là (Savournin) est Recruteur, insolent & jean-foutre. Un cinquième est *Mossy*, libraire, aussi coquin que son frère ; tous ces personnages pourroient à la vérité être d'honnêtes gens, (ce qu'il ne sont pas), mais ne passeront jamais pour les premiers d'une ville de cent mille ames. Le mémoire de Mirabeau a fait peu d'effet à l'Assemblée ; on y a vu l'homme qui plaidoit sa propre cause, & l'intérêt personnel remplaçant la justice & la vérité. Enfin le prévôt fatigué de tous les obstacles qu'il éprouvoit, a suspendu ses travaux & a obtenu d'être déchargé de cette pénible corvée. Sa réponse au mémoire de Mirabeau, est très-sage & très-convaincante : c'est une que-

relle entre un honnête homme & un ſcélérat. La *Reſpecta-ble* Municipalité de Marſeille a dénoncé non-ſeulement M. de Bourniſſac, mais un autre Juge, deux Miniſtres & le Commandant de la Province : cette dénonciation, plus que riſible par le ſtyle, eſt dégoûtante par les menſonges, les calomnies dont elle fourmille, & plus encore par les éloges que ſe donne cette troupe de coquins, beaucoup plus mépriſés qu'ils ne ſont craints. Leur démarche n'a étonné perſonne : elle va de ſuite d'après la réputation des accuſateurs & des accuſés.

Princes. Quoi de plus déſaſtreux qu'une révolution qui fait ſortir du Royaume tous nos Princes, à l'exception de cet être *hermaphrodite*, trop nul pour avoir un avis, ou trop lâche pour le mettre au jour. Revenez d'*Artois* & les *Condé* ; mais n'imitez pas le lâche *Conti*, ce Citoyen de nouvelle fabrique : revenez bien accompagnés ; c'eſt à vous qu'eſt réſervée la gloire de délivrer votre Roi ; croyez que votre armée ſera bientôt plus nombreuſe que celle de vos ennemis ; ils auront la crainte qui ſuit le crime, & vous, le courage héréditaire dans votre famille, & la certitude de combattre pour la bonne cauſe. Il eſt conſtant que les bons François ont vu avec joie le départ du Comte d'Artois : ſi le complot projetté eût été mis à exécution, il nous reſtoit en lui un Souverain légitime à oppoſer au lâche uſurpateur, qui eût expié ſes crimes par le ſupplice réſervé à ſes pareils.

Propriete's. Le premier devoir d'une Aſſemblée appelée à régénérer l'Etat, devoit être, ce me ſemble, de le conſerver intactes les propriété : tous les mandats le diſoient expreſſément. Nos Députés les ont merveilleuſement ſuivis : aucune propriété n'a été reſpectée ; toutes les claſſes de Citoyens ont été compriſes dans la proſcription, & perſonne n'oſe élever la voix contre l'oppreſſion. Dans aucun temps, dans aucun pays, on n'a vu les places de l'adminiſtration occupées par des gens qui ne poſſédoient rien. Il étoit réſervé à notre ſiècle de donner l'exemple d'une Aſſemblée toute puiſſante, dont plus de la moitié eſt dans une profonde miſere, & de Municipalités où dominent les Membres des dernieres claſſes de la Société. Les propriétés ſont impoſées par ceux qui n'en ont aucune ; les affaires des Villes ſont régies par des gens qui n'y ont aucun intérêt perſonnel. Les propriétés des Princes Allemands en Alſace, ſeront défendues par le Roi de Pruſſe, & le ſeront bien. La Provence & la Bretagne ont les mêmes droits, mais non les mêmes moyens.

Protestans. Les Anglois qui, à la vérité, font reconnus pour des imbécilles en politique & en légiflation, fi on les compare à *Robefpierre*, à *Péthion*, au *Baron de Menou*, à *Biauzat*, &c. accordent aux Catholiques la liberté de confcience, la protection des loix; mais ils fe font bien gardés de les déclarer non plus que les Juifs, habiles à remplir aucunes charges, & cependant ils ont bien moins à redouter les Catholiques, que nous les Proteftans : combien nous fommes au-deffus de cette pauvre Nation ! que notre déclaration des droits de l'homme eft lumineufe & philofophique ! Je ne fuis plus étonné que d'une chofe, c'eft que les Anglois fe contentent de nous féliciter, de nous admirer, & qu'ils ne fe preffent pas davantage de nous imiter. Les Proteftans de plufieurs Villes, notamment ceux de Nifmes & de Marfeille, donnent pour du patriotifme, ce qui n'eft qu'un vil égoïfme & une baffe cupidité.

Provence. Ce pays eft redevable de tous fes défordres au féjour qu'y a fait l'infâme Mirabeau. C'eft à lui qu'un Prélat doit d'avoir été lapidé : le monftre, en partant pour les Etats-Généraux, a laiffé à des agens fidèles le foin de continuer ce qu'il avoit fi bien commencé. *Perrin*, *Jaubert*, *Fezenzac*, *l'Evêque*, coquin qui n'a habité que des Maifons de forée. *Reynaud*, fe font chargés de la ville d'Aix. L'abbé *de Quinfon*, de celle d'Arles. Cet Abbé a la fcélérateffe de fon Patron, mais non fes moyens. Ceux qu'on pourroit citer dans le refte de la Province, font en trop grand nombre pour qu'on ofe l'entreprendre. Les Gentilshommes Provençaux ont eu de grands torts : celui d'avoir reçu Mirabeau parmi eux, n'eft pas le moindre; ils ont cru le réparer en le chaffant; ils fe font encore trompés. Leur conduite peut fe comparer à celle du Gouvernement envers les Proteftans : il avoit mal fait de les chaffer, il a fait plus mal de les réintégrer, il y a des fottifes qu'il ne faut jamais fonger à réparer. Les Gentilshommes de Provence fe font conduits gauchement & impolitiquement; le plus grand nombre a été guidé par la peur : le haut Tiers a été infolent & ridicule dans fes prétentions, le bas Tiers mené à la lifiere fans s'en appercevoir, a caufé des maux qui retomberont fur lui-même, les Nobles poffédans fiefs ne font pas repréfentés à l'Affemblée dite Nationale : tant mieux; il eft trop heureux que les noms connus de Provenee, ne foient pas infcrits fur cette lifte fatale. Que de Députés voudront en vain pouvoir en effacer le leur !

Provinces. L'aveuglement, la nullité des Province, font à peine croyables pour nous qui en fommes les témoins;

la postérité révoquera en doute une conduite aussi extraordinaire. Les Provinces se sont crues obligées d'imiter Paris, sans considérer que telle opération peut ne pas convenir également à une Ville immense & aux plus petites du Royaume. Paris leve une milice ; aussi-tôt la France est couverte de Citoyens armés : cependant les Soldats Parisiens sont payés en partie ; parmi les autres se trouvent beaucoup de gens aisés, & finalement cette invention militaire n'est onéreuse que pour la ville de Paris, & nullement pour chaque individu enrôlé. En Province tous ces nouveaux guerriers sont Marchands ou Artisans, nécessaires à leur famille qui meurt de faim, pendant que le Soldat National en veste, souvent en chemise, armé d'un fusil sans chien, ou d'une lame rouillée, décoré d'une cocarde qui lui tient lieu de pain, monte bravement la garde aux portes de la Ville, arrête les Voyageurs, visite leurs passe-ports, qu'il ne peut pas lire, & pour comble de ridicule, se persuade qu'il est à sa place, & que sans lui la révolution seroit manquée. Les Provinces au lieu de s'assembler malgré la défense des Etats-Généraux, dont la mauvaise foi est évidente, ont fait la sottise de consentir à être démembrées ; elles ont renoncé à des priviléges que la France ne pouvoit leur enlever, sans manquer aux engagemens les plus solemnels, & sans rompre les liens qui les attachent à la Métropole. Elles n'ont pas senti que la suppression des Monasteres, des Ordres Religieux, ne seroit avantageuse qu'aux Capitalistes dont Paris abonde, & qui ne veulent que des fonds, pour leur répondre de la dette de l'Etat. Cette destruction est un vrai fléau pour les Provinces, à qui elle enleve des ressources infinies. Les campagnes voisines des grandes propriétés Ecclésiastiques sont ruinées ; cependant, par une réclamation décidée, ce Peuple n'aguères si ardent, si forcené contre des Nobles qui lui donnoient du pain, contemple d'un œil tranquille sa ruine totale. Qu'est-ce donc que le Peuple ? qu'il est facile à tromper ! que ceux qui l'égarent sont coupables ! Les Provinces ne connoissent pas leurs forces ; elles ont beau voir que la crainte & le vil intérêt, dirigent seuls les démarches de l'Assemblée, rien ne peut les tirer de l'apathie où elles sont plongées. Le Décret en faveur des Colonies & de la traite des Nègres, contre les principes de la déclaration des droits de l'homme, prouve invinciblement que toutes les fois qu'une Province parlera haut, elle sera écoutée. L'Europe entière dit, écrit, que notre Monarque est captif dans sa Capitale ; les Provinces sont muettes, elles se déshonorent à plaisir, pendant qu'un seul mot en rendant au Roi sa liberté, rendroit à la France sa splendeur, la vengeroit de mille tyrans qui l'op-

priment, & qui n'ont pour appuis de leurs forfaits que leur audace & notre lâcheté. Enfin les Commettans ont souffert patiemment l'inconcevable Décret du 19 Avril, par lequel les mandataires prolongent eux-mêmes les pouvoirs : après cela tout est dit.

REINE. Cette princesse a eu de grands torts, peut-être moins qu'on ne lui en donne ; mais au moins est-il certain que sa conduite n'a pas toujours été exempte de blâme : on peut lui reprocher ses liaisons, ses dépenses excessives, la protection ouverte dont elle a honoré bien des gens qui n'en étoient pas dignes ; on y ajoute des fautes plus graves, que je crois devoir passer sous silence, parce qu'elles n'ont pour fondement que des conjectures & la malignité du Public. Mais que de fautes sont réparées par sa conduite héroïque dans cette affreuse révolution ! capable d'en peser toute l'amertume ; avec quel courage elle a enduré les plus terribles revers ! l'exécrable nuit du 6 octobre, la couvre à jamais de gloire, comme elle flétrira d'un opprobre éternel, la Capitale, Versailles, l'Assemblée dite Nationale, qui refusa de se rendre auprès du Roi, & le monstre à qui est dûe l'idée de cet odieux refus. Je rends hommage à notre malheureuse Reine : je la plains d'autant plus que si son époux avoit eu une étincelle de sa résolution & de sa fermeté, il seroit encore Roi de France, & non l'aveugle exécuteur des volontés d'une troupe de brigands.

RELIGION. Tous les Peuples ont une Religion, & nos Législateurs sont les premiers qui ayent mis en doute, s'il falloit, dans un grand empire une Religion diminante. C'est, disent-ils, leur respect pour elle, qui les a empêché de s'en occuper ; plaisante raison ! c'étoit aussi le respect qui les engageoit à ne faire aucune mention de Dieu dans la base de leur constitution : Législateurs aveugles & stupides ! vous ignorez les premiers principes de toute constitution : vous faites des lois, & vous négligez ce qui en sera toujours le plus ferme appui. La Religion est un frein plus puissant que le supplice, & malheur au peuple que la crainte seule retient dans les bornes du devoir. L'Assemblée prétend qu'elle a voulu éviter les guerres de Religion si funestes à la France, elle a précisément trouvé le moyen de les rallumer ; son décret sur les Protestans, en les rendant habiles à posséder toutes les charges, les rendra plus puissans, leur donnera les moyens de se créer des partisans & de se venger de la France qu'ils abhorrent, (& il faut

convenir que leur haine eſt juſte) ; ils étoient heureux avant le Décret : trois millions de Proteſtans répandus ſur la ſurface du Royaume prouvoient invinciblement qu'il étoit inutile pour les y conſerver : pourquoi ne pas les laiſſer dans l'état où ſont les Catholiques dans les pays Proteſtans ? Pourquoi ? Faut-il le dire ? Parce qu'ils ont payé ? mais ſi l'Aſſemblé entière eſt coupable, que dire des Membres du Clergé qui ont contribué au renverſement de la Religion ? car ils ont beau tromper le Peuple par les menſonges de leurs écrivains gagés, la Religion eſt totalement perdue : on ne peut ſe le diſſimuler : comment y a-t-il encore un ſeul Eccléſiaſtique au manége des Thuilleries ?

Rennes. Berceau du trop célèbre *le Chapelier* : ville qui a été le théâtre de la honte de deux Régimens, des outrages multipliés faits à un Commandant de Province, preſque de ſon aſſaſſinat. *Monthierry*, Chef de la Municipalité, a été l'auteur des déſordres paſſés : il l'eſt encore de ceux qui arrivent journellement. Je ne vois à Rennes que la Nobleſſe & le Parlement, qu'on puiſſe louer ſans ſcandale : auſſi pluſieurs Gentilshommes ont-ils été maſſacrés par le *brave*, l'*honnête* Tiers-Etat, environ cent fois plus nombreux.

Revolution. Ce mot préſente une idée de renverſement, de ſubverſion, ce qui n'étoit aſſurément pas le vœu des Provinces, qui ſont bien la *véritable* Nation. Les abus pouvoit être réformés ſans une affreuſe ſecousse, & l'édifice pouvoit être réparé ſans être détruit. Il reſte cependant à la claſſe honnête, un motif bien puiſſant de conſolation dans cette révolution déſaſtreuſe, (car on ne peut l'appeller autrement), c'eſt qu'elle n'a pour moteurs & pour ſoutiens, que des gens tarés, des fanatiques dont la ſeule réponſe eſt le mot *ariſtocrate*, qu'ils n'entendent pas, & qu'ils oppoſent à tous les raiſonnemens, des êtres nuls, & des coquins que l'appât du gain a décidés ; voilà les Patriotes. Dans l'autre parti, je vois une multitude de perſonnes éclairées, ſages & juſtes. Les ouvrages pour & contre la révolution démontrent clairement qu'elle eſt la bonne cauſe : d'un côté, des invectives, des atrocités nón motivées, des calomnies abominables : de l'autre, de la logique, des raiſons convaincantes, des principes sûrs. Mais néanmoins il faut avouer que la partie n'eſt pas égale : les honnêtes gens n'ont point d'aſſassins à leurs gages, & c'eſt-là le plus fort argument de leurs adverſaires.

Roi. Voyez *Esclave*.

Sacrifices. Entre les plus ridicules, j'ai distingué celui des femmes d'Artistes, si mesquin & si prôné dans le temps, & celui des boucles d'argent des Membres de l'Assemblée. L'enthousiasme dont ce généreux sacrifice a été la suite, est une vraie comédie ; ces MM. auroient mieux fait de sacrifier une partie de leurs honoraires, ne fut-ce que six francs par jour : mais ces zélés patriotes sont trop bons calculateurs : ils ont mieux aimé les augmenter journellement de cette somme ; c'étoit en effet le moyen le plus sûr pour que la perte des boucles ne se fît pas sentir long-temps. *Risum teneatis.* L'Assemblée désespérant d'élever la canaille au niveau de la Noblesse, a mieux aimé faire descendre celle-ci, en supprimant les titres & les armoiries : ce Décret n'est que ridicule ; c'est comme si elle en eut rendu un pour décider que ses intentions sont pures, & ses Membres estimés, il eût été plus juste & aussi comique de titrer tous les gredins qui la composent ; le Duc *l'Anon*, le Marquis *Fricot*, le Comte *Bouche*, n'auroient-ils pas été aussi plaisans que *Vignerot*, *Bouchard*, *Frottier*, & les ci-devant nobles qui ne l'ont jamais été que de nom ?

Scrutin. Je ne voudrois pas d'autres preuves des perfides intentions de l'Assemblée, que la publicité des séances, & la manière d'y recueillir les voix. Rien de plus indécent que des galeries qui se permettent d'approuver ou de blâmer hautement les décisions de nos Députés. Rien de moins libre que les opinions, quand elles sont données à haute voix, & que les huées, les apostrophes, les proscriptions sont la récompense de ceux qui écoutent encore leur conscience. Le scrutin obvioit à tout inconvénient ; il permettoit à chaque Député de suivre l'impulsion de son cœur ; au moins devoit-on imiter les Communes d'Angleterre, qui font vuider les galeries quand on va aux opinions ; mais les scélérats se sont bien gardés d'admettre l'une de ces formes : ils ont prévu que la crainte ameneroit à leur avis la plus grande partie de l'Assemblée, que les galeries composées d'émissaires du Palais-Royal, du rebut de la Capitale, effrayeroient nos lâches Représentans : leur attente n'a pas été trompée. Sans cette précaution, combien de Décrets n'auroient pas fait rejaillir sur le nom de François la honte due aux seuls forfaits de l'Assemblée dite Nationale ? C'étoit alors que toutes ses opérations devenoient légitimes, par la liberté des suffrages, & leur résultat eût-il été le même, le scrutin ne pouvoit donner lieu à aucune plainte, ce qui étoit beau-

coup. J'ose même assurer que cette manière de recueillir les voix auroit dû plaire à tous; car si, d'un côté, elle permettoit aux gens de bien d'écouter leur conscience; de l'autre elle empêchoit les traîtres de se déshonorer publiquement : or cette classe l'emportant de beaucoup sur la première, par quel étrange aveuglement n'a-t-elle pas adopté ce moyen si commode d'ensevelir sa turpitude, sans nuire à ses coupables projets ?

SÉANCE ROYALE. Celle du 23 Juin doit être gravée dans la mémoire de tous les bons François; si le Gouvernement avoit eu ce jour-là à Versailles les forces militaires qu'il a si imprudemment déployées trois semaines plus tard, la déclaration du Roi auroit été reçue comme un bienfait signalé. Vingt-quatre millions de Citoyens jouiroient paisiblement des bontés paternelles de leur Souverain; la France seroit heureuse : mais l'Assemblée dite Nationale devenoit inutile, puisque le Roi remplissoit seul le vœu de ses Peuples; cette troupe perverse se voyoit dans l'impossibilité de réaliser ses plans de destruction : il falloit donc s'opposer à toute espèce d'accord entre le Monarque & les Sujets : c'est ce qu'elle a exécuté avec un succès bien funeste pour nous, & qui le deviendra pour elle un jour, si le ciel est juste.

SÉANCES PERDUES. Si nos Représentans nous coûtent mille louis par jour, au moins devrions-nous exiger qu'ils s'occupassent toujours de nos affaires : cependant que de séances perdues depuis un an! la déclaration des droits de l'homme, qui a occupé trois semaines, est une folie. Les principes en sont faux & inadmissibles; aussi les faiseurs reviennent-ils sur leurs pas, quand il le faut, c'est-à-dire quand on les y force. La discussion sur l'hérédité du trône, sur le titre de Roi de France, ou des François, (qui fait qu'aujourd'hui le Roi d'Angleterre est le seul appelé Roi de France, sur les affaires particulieres qui ont été innombrables, & qui n'intéressant qu'un coin du Royaume, ne devoient pas occuper l'Assemblée entière; les ridicules débats pour savoir si la France est une Monarchie, & sur mille objets décidés de tout temps : ces retards continuels ont fatigué une partie du Royaume. Les Députés, ne veulent, disent-ils, quitter la place que lorsque la constitution sera achevée; qu'ils l'achèvent donc, ou qu'ils craignent que, lassés enfin de payer si chèrement notre ruine, nous ne prenions un parti extrême. Ah! si les cruautés qu'a enfanté cette révolution eussent été dirigées contre les plus grands coupables, nous ne conserverions plus que le souvenir de l'Assemblée dite Nationale; peut-être même plaindrions-

nous quelques-unes des victimes. Aujourd'hui le mal est trop grand ; nos cœurs sont fermés à la pitié, nous attendons le moment de la vengeance : il arrivera : plus elle est tardive, plus elle sera terrible. Mais quel supplice pourra expier les crimes, les noirceurs de cette tourbe scélérate ? La mort n'est qu'un instant, la durée de nos maux est incalculable.

SERMENT. Jamais l'usage du serment n'a été aussi fréquent : ce lien terrible, (inutile pour les honnêtes gens, & nul pour les coquins), est devenu une vaine cérémonie que l'on renouvelle sans cesse ; cette absurde répétition du plus saint des usages est une nouvelle preuve de l'impéritie de nos Législateurs. On a fait raisonner le serment aux troupes, au Peuple, à ceux enfin qu'il devoit le plus étroitement lier, mais qui ne le regardent à présent que comme un engagement ordinaire, dont ils se délieront sans scrupule, toutes les fois que leur intérêt sera en contradiction avec lui. Les troupes jurent d'être fidèles à la Nation, au Roi & à la Loi : si la volonté de la Nation, c'est-à-dire d'un Hôtel-de-Ville, se trouvent contraire à la volonté du Roi, que fera le Soldat ? Il optera suivant les circonstances, & l'avantage qu'il pourra retirer de son choix ; il trouvera en lui-même des prétextes plausibles pour désobéir. L'ancien serment qui portoit d'obéir uniquement au Roi, étoit le seul admissible : plus d'excuse pour le réfractaire, & puisque le Roi est déclaré Chef suprême de l'armée, (ce dont on ne doute pas), il n'y a nul inconvénient à ce que l'armée ne connoisse que lui. Il le faut même pour le bien de la chose publique. Le nouveau serment ne peut que renouveller les désordres, en empêchant la force exécutive de les réprimer. Ce seroit un attentat de plus de l'Assemblée dite Nationale, contre la sûreté des Citoyens & la tranquillité du Royaume, si l'on comptoit encore les crimes de ces misérables.

SINGES. Les Districts des Villes de Provinces sont les véritables singes des Districts de la Capitale. Ceux-ci ont voulu être permanens, ceux-là l'ont aussi voulu, sans songer que ces assemblées, composées aux trois quarts d'Artisans, leur apportoient un grand préjudice, par la perte du temps & la diminution du travail. Les Districts de Paris ont des canons sans savoir pourquoi ; les Districts des Provinces en ont aussi par la même raison. Ceux de Marseille ont fait de leur artillerie un usage vraiment burlesque ; ils l'ont placée dans une rue large de deux toises, l'ont entourée de tonneaux pleins de *pierres* pour *enterrer* les boulets enne-

mis ; le tout pour défendre l'Hôtel-de-Vile, que perſonne n'a ſongé à attaquer, mais qu'une compagnie de Grenadiers auroit emporté, malgré les canons qui garniſſoient le veſtibule & juſqu'à l'eſcalier. Ces retranchemens, plus que comiques, ont eu pour but d'empêcher l'enlèvement d'un Colonel, qui, par une étourderie, grave à la vérité, mais qui n'eſt que cela, s'eſt trouvé compromis dans une affaire très-déſagréable à tous égards. On ne peut rien gagner à ſe battre avec des ſcélérats. Il y a ſur cet événement deux obſervations à faire : d'abord la Municipalité a employé toute l'aſtuce, la fauſſeté, la baſſeſſe dont eſt capable le procureur de la commune : ceux dont il eſt connu ſentiront la force de cette expreſſion. On feroit un volume des ſottiſes de tout genre qui ont été répandues dans le public, des ruſes abominables, des ſubterfuges dont M. d'*Ambert* a été la dupe, ainſi que la Garniſon & le Commandant lui-même : il a été conduit au Palais contre toute juſtice, puiſque la Sénéchauſſée ne le réclamoit pas ; les officiers Municipaux ont couronné par-là leur turpitude & il faut avouer que toute la Ville a été bien ſurpriſe qu'ils y ait couché ; ſon Régiment doit m'entendre. La ſeconde obſervation eſt qu'il y a des momens où un Colonel doit ſe repentir ſincèrement de n'être pas aimé de ſon Régiment, quand il croit ne devoir pas oublier les torts de ſon Chef. Une ſingerie bien plaiſante encore, eſt celle du Comtat : il ſembleroit qu'un pays libre, où il n'y a pas d'impôts, où règne un calme perpétuel, enclavé dans un Royaume en proie aux horreurs de l'anarchie, devroit s'eſtimer heureux de n'être que ſpectateur de cet affreux déſordre : point du tout : la nouvelle adminiſtration françoiſe, a ſéduit les ſujets du Pape, & ils l'ont adoptée, avec un plaiſir indicible. Nous verrons comment ils s'en trouveront ; mais je crains qu'ils n'éprouvent le ſort des grenouilles qui demandoient un Roi, & en vérité je ne les plaindrois pas. Ils commencent déja à reſſentir les *heureux* effets de leurs merveilleuſe ſpéculation, & des maſſacres affreux du 11 juin.

Sottises. Pour ne pas écrire un volume, je me bornerai à retracer ſeulement les ſottiſes de la Cour ou du Gouvernement, celles de la Capitale, & celles de l'Aſſemblée : encore en omettrai-je un grand nombre, dans l'impoſſibilité où je ſuis de me les rappeler toutes. Sous le nom de ſottiſes de Paris & de l'Aſſemblée, je comprends es crimes & les atrocités.

Sottises du *Gouvernement.* Elles remontent très-haut : les voici en partie --- *Le rappel des anciens Parlemens.* --- *La*

guerre d'Amérique : Contre tous les principes de justice & de loyauté, nous avons protégé des sujets rebelles, qui pouvant à présent se passer de nous, s'en moqueront au premier moment favorable. Nous avons donné à nos Colonies un exemple funeste dont elles profiteront, & l'Angleterre ne manquera pas de leur en faciliter les moyens ; elle nous prouve depuis quelque temps que les grandes occasions de vengeance ne lui échappent jamais. Je défie qu'aucune guerre puisse faire à la France autant de mal que lui en a fait l'or des Anglois dans la plus profonde paix. --- *Les Ordonnances militaires.* Le soldat françois étoit mécontent, & avoit lieu de l'être : les Officiers se plaignoient aussi du despotisme des Colonels, qui avoient réellement un pouvoir trop étendu. Plusieurs Colonels faisoient de leurs régimens une *Vache à lait* ; ils puisoient dans la Caisse, vendoient les congés un prix exhorbitant, dont au moins la moitié s'arrêtoit dans leur poche ; quelques-uns vendoient même les emplois d'Officiers ; presque tous les Colonels & Majors en second qui en sont la pépiniere, ignorent parfaitement leur métier, mais en revanche il y a parmi eux de grands talens dans tous les autres genres. Des joueurs intrépides, *Sa......l*, Comte *d'H.....t*, *Champ..s*, *Val....*, *dega . d*, *&c.* des fripons avérés : *Armand d'....u*, *Vicomte de Va......l*, *la Voe....e*, *Alexandre de B....ce*, &c. &c. de beaux danseurs ; *le Vidame de V....*, *Gi..c*, *Comte de Beau...nois*, *d'Ava..y*, &c. de parfaits imbécilles : *Prince de Tar:.te*, *la Su.e*, *Roch..beau*, *Four..z*, *Cha...c*, de prétendus aimables, qui n'ont que de la fatuité. *Si..ty*, *Mu....n*, *d'Os..nd*, *Lam... .t*, *Théodore Lameth*, si digne de son nom, *Vaubān* deshonoré depuis son affaire à Douay avec un de ses Capitaines, *Balleroy*, basculé à Rennes en 1788, &c. Presque tous les Colonels sont durs ; il faut, sans doute, punir le soldat, mais il ne faut ni le battre, ni l'insulter. Le Maréchal de Broglie proscrit par la Nation ; c'est-à-dire, par la canaille de Paris, a fait en trois jours de ministère, deux réformes, qui lui assureroient l'amour des troupes, s'il ne l'avoit eu de tout temps. Son fils s'est couvert de honte en ne quittant pas l'Assemblée. *La tenue des Etats généraux.* Ils étoient promis en 1791, pourquoi en avoir avancé l'époque ? *La permission illimitée d'écrire sur cet objet.* Cette permission fatale a engendré une énorme quantité de brochures, qui lues avidement par toutes les classes de Citoyens, ont monté les têtes au point où nous les voyons. Joignons-y le trop long intervalle entre l'annonce des Etats-généraux & leur convocation : il falloit les assembler en deux mois ou plus, suivre la marche usitée, & s'ils se fussent trouvés mal organisés, ils étoient libres de se ré-

former. *La Convocation à Verſailles.* C'étoient bien peu connoître les hommes que de ne pas deviner l'aſcendant que produiroit ſur l'Aſſemblée une Capitale immenſe, qui peut en quatre heures, vomir cent mille bêtes féroces, & conſéquemment la mener à ſon gré. Nos Rois avoient (à l'exception d'une ſeule fois,) toujours convoqué les Etats-généraux à 30 ou 40 lieues de Paris, & dans un temps où cette ville étoient bien moins redoutables qu'aujourd'hui. L'expérience a levé tous les doutes ſur cette faute impardonnable. --- *L'abſence des troupes le 23 Juin.* Jamais l'autorité royale n'auroit été mieux employée qu'à faire accepter la Déclaration de ce jour. Elle contenoit tous ce que le peuple pouvoit raiſonablement eſpérer : c'étoit l'aurore du bonheur de la France; nous ſerons forcés d'y revenir, mais combien il nous en coûtera pour recouvrer un bien que nous pourrions poſſéder depuis ſi long-temps! que de crimes, que d'horreurs n'euſſent pas ſouillé notre hiſtoire! -- *La clémence envers les Gardes-Françoiſe, priſonniers à l'Abbaye & le régiment en entier au commencement de Juillet.* On ſouffre une inſubordination criminelle, on l'excuſe toujours par le faux principe, *qu'il faut céder beaucoup dans les momens orageux* : on ſait que la plus grande partie de ce régiment eſt ſéduite, que l'autre va l'être, & on le laiſſe à Paris. -- *Le renvoi de M. Necker dans l'inſtant où les factieux ne cherchoit qu'un prétexte pour éclater.* --- *La préſence des troupes quand elles étoient devenus inutiles par l'or des Pariſiens.* Si l'on eut voulu cerner Paris & le réduire par famine, car je ne crois pas qu'on ait eu la folle idée d'y entrer, il falloit ſe ſervir de l'armée douze heures après ſon arrivée, & ne pas lui laiſſer le temps d'écouter les offres des Pariſiens. Il falloit auſſi prendre des meſures pour que pluſieurs régimens ne manquaſſent pas de Pain. --- *La puſillanimité du Roi qui n'avoit d'autre reſſource que de ſe mettre à la tête de ſon armée, & qui ne l'a pas fait.* Si Louis XVI ne connoiſſoit pas ſes forces, ſon aſcendant ſur ſes troupes, & le parti qu'il en auroit tiré, dans les ſituations mêmes les plus critiques, ſes Conſeillers auroient dû les connoître pour lui : s'ils ont péché par ignorance, je les plains; mais je les abhorre s'ils ont péché volontairement. --- *L'ordre donné aux Gardes du Corps le cinq Octobre de ne pas ſe défendre, pendant qu'ils euſſe nt diſſipé ſeuls cette armée de brigands; ce qui valoit mieux que de ſe laiſſer égorger.* --- *Les actes réitérée de foibleſſe & de nullité de la part du Roi, ſoit à Paris, à Verſailles.* --- *La facilité du Roi à combler de graces les mêmes familles :* Les Rois oublient ſouvent cette grande vérité : *qu'on s'attache plus les hommes par l'eſpoir que par*

la reconnoiſſance : aſſuiément elle a été démontré au nôtre de la manière la moins équivoque.... Je m'arrête, car je ne finirois plus.

Sottises, de Paris. La férocité du Peuple, ſes cruautés réfléchies, les outrages que le Roi a eſſuyés au milieu de ſa Capitale : car on n'a pas prétendu que les diſcours de M. Bailly ſuffiroit pour nous perſuader que l'entrée du Roi à Paris le dix-ſept Juillet, ſa ſéance à l'Hôtel-de-Ville, étoient un triomphe, & le ſix Octobre le plus beau jour de ſa vie. Louis XVI a éprouvé ce qu'aucun Souverain n'avoit éprouvé juſqu'à lui : Charles premier a été décapité ; mais on ne lui a pas dit en l'aſſaſinant qu'il étoit l'amour de ſes peuples, le phénix des Monarques, le pere de tous ſes ſujets. Au contraire Paris dit à ſon Roi, qu'il eſt le reſtaurateur de la Liberté, que tous les Citoyens ſont prêts, s'il le faut, à mourir pour lui, qu'il eſt au milieu des ſes enfans, adoré par la Nation la plus ſenſible & la plus éclairée de l'univers. Or cette Nation éclairé & ſenſible va chercher ſon maître avec l'appareil le plus hideux & le plus formidable, porte le maſſacre juſques dans ſes appartemens, le force de ſe mettre en marche, précédé des têtes ſanglantes de ſes fidelles gardes, le conduit à Paris, l'y enferme aux Thuileries, d'où il ne peut même ſortir pour chaſſer ; le conſtitue huit mois priſonnier, veut cependant qu'il ſe diſe libre, & qu'on le croye ainſi, ou au moins qu'on en ait l'air. Paris a été de tout temps la ſangſue du royaume ; il en eſt aujourd'hui l'opprobre : on ne peut trop le répéter. Les Provinces dorment : garre le réveil.

Sottises de l'Aſſemblée. Je prie mes lecteurs de ſe rappeler ce que j'ai dit plus haut, que ſous le nom général de *Sottiſes*, je comprenois les crimes : en effet, les N.os *6*, *9* & 15 ne peuvent être qualifiés autrement ; on voudra bien obſerver que le même article en contient ſouvent pluſieurs, & que je n'ai pas tout dit, à beaucoup près. J'entre en matière.

1.° *Le nom d'Aſſemblé Nationale, que nos Députés ont pris le* 17 *Juin*, pendant qu'ils ne repréſentoient qu'une partie de la Nation : la Nobleſſe & le Clergé n'euſſent-ils repréſenté que le centième de la France, leur adhéſion étoit indiſpenſable pour légitimer cette motion de l'Abbé *Sieyes*, dont le ſeul mérite a été de bien répéter une abſurdité qui ne lui appartenoit pas.

2.° *Déclaration des droits de l'homme.* l'Aſſemblée ramène

au jour de la Création, un peuple exiſtant depuis 1400 ans : elle veut établir une égalité qu'on ne trouvera jamais, parce qu'elle eſt impoſſible. Elle eſt ſans ceſſe en contradiction avec les principes de ſa Déclaration des droits, qui ſont eux-mêmes directement contraire à la raiſon. *Tout ce qui n'eſt pas défendu par la loi eſt permis.* L'eſcroquerie au jeu n'eſt pas défendu, *Ergò.......* La poltronerie n'eſt pas défendu : *Ergo....* Voyez *Saint-Huruge, le Cte. de Vauban, Sillery.* & leur digne patron. La Sod.... n'eſt pas défendue, *Ergò...*, Voyez le patriote *Villette. Tout homme eſt libre d'aller, de venir comme il lui plaît.* Cependant on ſaiſit les revenus des Eccléſiaſtiques abſens, & on en viendra à ſaiſir ceux des autres particuliers : quelle Liberté !

3.° *Suppreſſion d'impôts ſans remplacement.* Nous ſommes étonnés de la profonde miſère de l'Etat; elle eſt expliquée par ces Décrets.

4.° *Permanence des Etats-généraux.* J'en ai démontré plus haut les incovéniens.

5.° *Honoraires des Députés, trop conſidérables.* Ce qui le prouve, c'eſt que ces MM. bien perſuadés qu'ils ne font & ne feront rien qui vaille, ne ſongent pas à s'en aller : quelle néceſſité qu'un Député puiſſe économiſer neuf ou douze livres par jour? De bons patriottes, de zélés ſoutiens de la liberté ne dévroient pas pouvoir être ſoupçonnés d'un vil intérêt. Mais à propos ils ont donné leurs boucles, je me tais.

6.° *Suppreſſion des Droits féodaux.* Peu de ces droits étoient injuſtes : le plus grand nombre étoit conſenti librement, puiſque les Seigneurs & les payſans avoient acheté plus ou moins cher ſelon les redevances. Ces droits étoient une propriété auſſi ſacrée que les terres elles-mêmes. Les Décrets ſur cet article ſont ſi obſcurs, ſi mal conçus, qu'ils deviendront une ſource intariſable de Procès. Mais encore une fois, comment ſe peut-il que les propriétés ſoient attaquées *légalement* par des gens qui n'en ont aucune; que les droits féodaux ſoient ſupprimés par ceux qui les ſupportent ?

7.° *Vente des biens Domaniaux.* Le Roi n'étant plus qu'un particulier à qui la Nation veut bien confier une partie de ſes droits & *permettre une livrée*, pourquoi lui ôter ſes propriétés? Si l'Etat les prend comme lui appartenantes, il faut donc ſtatuer ſur le ſort du *Roi des François* : or cela n'eſt pas fait, & peut-être la généroſité de l'Aſſemblée n'ira-t-elle pas très-loin. La vente de ces biens

eft non-feulement une injuftice, mais une mauvaife opérations en Finance. Je fouhaite aux acheteurs de ces biens & de ceux du Clergé, que le marché tienne.

8.° *Vente des biens du Clergé.* Opération auffi jufte & auffi lumineufe que la précédente.

9°. *Pouvoirs des Commettans annullés.* Cela n'a befoin de Commentaire.

11°. *Décret fur la formation des Municipalités.* On voit comment elles font compofées ainfi que les Affemblées de Citoyens actifs.

11°. *Indécence des féances.* Les halles ne font rien en comparaifon, & les halles ne donnent pas des lois à l'Etat, *au moins directement.* Félicitons M. l'Abbé *Maury*, & le Vicomte de *Mirabeau*, fi indigne de fon nom, qui loin d'être effrayés par les cris, les hurlemens des fcélérats, n'en font que plus fermes & plus acharnés au bien. Je voudrois pouvoir en dire autant de quelques Députés que j'ai eftimé jufqu'au moment où leur coupable filence m'a fait changer d'avis. De ce nombre font quelques Députés de Marfeille, qui ont laiffé débiter fur leur Ville, les calomnies les plus atroces fans les combattre; toute leur éloquence s'étoit épuifée pour fe faire élire : depuis, ils font devenus muets; que ce foit par défaut de moyens, que ce foit par crainte, on ne gagne pas ainfi l'argent de fa Communauté : un honnête homme demande qu'on le remplace, & revient chez lui.

12°. *Morgue des Députés* On ne peut qu'en rire & hauffer les épaules de pitié; ils veulent qu'on les *Monfeigneurife* & qui font donc ces perfonnages fi dignes de refpect? *Mirabeau*, *le Chapelier*, *Rœderer*, *Populus*, *Chaffebeuf*, *Barnave*, fon ami *Blacons*, *la Cofte*, *Robefpierre*, *Caftellanet*, *Dupor*, *Bouche*, *Lameth*, *Lameth*, *Mevouillon*, *Ricard*, *Duquenoy*, &c. la lie du Royaume, le rebut de tout les *bons* Citoyens.

13°. *Les difcuffions révoltantes fur plufieurs objets.* Sur le *veto*, fur l'hérédité du Trône, fur le nom du Roi des François, fur les lettres du Roi à l'Affemblée, &c.

14°. *Jugement de l'affaire de Toulon.* La Municipalité & la Milice de cette Ville ont été approuvées pour leur conduite le premier Décembre; décifion qui honore également les Juges & les jugés.

15°. *Décret fur les Maifons de force & les Galériens pour contrebande & chaffe.* L'Affemblée ne trouvant pas affez de bons patriotes pour la défendre contre les complots de l'Ariftocratie, s'eft vu forcée d'apeler les galériens & les détenus par lettres de cachet; il n'eft pas douteux que l'inftinct, la reconnoiffance, & plus encore la fympathie, ne les attachent rendrement à leurs bienfaiteurs.

16°. *Refus de se rendre auprès du Roi le 5 Octobre.* Je ne dirai rien sur cette horrible refus, de peur d'en trop dire; la dignité du Corps législatif compromise en sauvant le Roi! bon Dieu quel langage! quelle atrocité! Je termine un trop long article, avec le regret de n'avoir qu'ébauché cet affreux tableau.

Spectacles. C'est où la stupidité Parisienne & Provinciale se montre dans tout son éclat. Les passages analogues aux circonstances, sont saisis avec une avidité inexprimable. Les amis du Peuple, c'est-à-dire ceux qui l'égarent, y sont applaudis à outrance; le parti de la raison y est insulté : que de pièces n'ont dû qu'à la révolution leur succès éphémère! tel Auteur d'un ouvrage enseveli dans les répertoires de la Province, n'a rien de plus pressé que de le faire jouer à Paris; s'il s'y trouve un vers, une phrase, contre le despotisme ou la Royauté, l'Auteur croit avoit prédit tout ce qui passe, & admire de bonne foi la philosophie répandue dans son misérable ouvrage. On chercheroit vainement des êtres plus ridicules que ces Auteurs dramatiques. Que dirai-je de ce Précepteur des Rois, (*Chenier*) qui, dans une préface presqu'aussi plate que la tragédie, veut nous prouver que *Charles IX* est une pièce excellente, & sur-tout bien patriotique? Quant à la dernière qualité, je la lui accorde, d'autant que je n'ai vu jusqu'à présent, dans ceux qu'on appelle vraiment patriotes, que de parfaits imbécilles. J'attends M. Chenier, seulement à l'année prochaine; son indécente pièce tombera dans l'oubli qu'elle mérite, ou si on se la rappelle, ce sera pour en détester l'auteur. Au reste, il nous annonce encore quelques traits bien choisis de notre histoire, arrangés en vers aussi barbares que les pays que M. son père a habité si long-temps. Qu'il se dépêche, notre patience est à si la victoire se déclare pour nous, il faudra que *ce petit bout; Corneille*, chante la nuit du 6 Octobre, vrai pendant de la Saint Barthelemy, & à laquelle il n'a manqué uniquement que la bénédiction des poignards; on assure même que l'Evêque d'Autun est accouru, *clopin clopant*, pour remplir cet auguste emploi, mais que Mirabeau s'y est opposé, de peur de perdre un temps précieuxr

Stael. (Baronne de) Excessivement laide, encore plus coquine, paîtrie de ridicules & de prétentions à l'esprit, affectant un jargon inintelligible, en un mot, une créature insupportable. Elle s'humanise alternativement avec quatre ou cinq Membres de l'Assemblée; mais il faut lui rendre justice : quoique fille d'un Commis & d'une Maîtresse d'école, ses inclinations en amour

sont

sont fort relevées; elle s'et souvenue que l'épouse d'un Ambassadeur (qui voudroit bien que la chose fût à refaire) ne devoit pas être, la *pâture* de députés roturiers ; aussi j'ose affirmer que depuis, l'ouverture des états généraux, ses amans connus ont été tirés de l'ordre de la noblesse et du clergé. On sait qu'en pareil cas, la maison domestique ne compte jamais.

Théroigne. Courtisane du second ordre, habitant en Hôtel garni, vivant conjugalement avec *Populus, Mirabeau*, et tous les faquins qui se présentent la bourse à la main. Cette héroïne de boudoir fait des motions dans son district; elle trouve le roi trop bien logé, et l'assemblée trop mal, comme si *Cartouche* et sa troupe l'avoient été aussi bien. Mademoiselle Théroigne, par son courage mâle, son patriotisme, sa fougueuse éloquence, feroit oublier son sexe, et l'oublieroit peut-être elle-même, sans les fonctions augustes qui le lui rappellent journellement, et dont les amateurs de physique expérimentale ne lui permettent pas de se dispenser.

Tiers-états. Mot qui est presque devenue un injure : le tiers-état est à présent *les Communes* : il n'y a que le nom de changé; la composition est toujours la même : les avocats les procureurs, le haut-tiers n'ont pas les mêmes intérêts que les artisans, les paysans, le véritable peuple, la classe indigente et utile : sur ces derniers seulement tombera le fardeau de la révolution. Ils commencent à le sentir : patience ; je leur dirai comme à George Dandin, *tu l'as voulu*. Les idiots n'ont pas vu qu'ils étoient les instruments aveugles d'un renversement général, qui cependant ne frapperoit réellement que les plus foibles. Les riches seront moins riches; ils en seront quittes pour faire moins travailler. Si les pauvres travaillent peu, ils souffriront; s'ils ne travaillent point, ils mourront de faim ; ou bien ils voleront et seront pendus, ce qui revient au même.

Toulon. L'événement qui a lieu dans eette Ville, sera à jamais mémorable ; le chef et les officiers supérieurs du corps de la Marine, traînés au cachot par une populace furieuse ; les soldats laissant égorger leurs officiers à leur tête ; ces mêmes officiers gardés par la milice bourgeoise, auteur de tout ce désordre, les officiers municipaux refusant de faire proclamer la loi martial : voilà ce qui s'est passé à Toulon le premier décembre 1789.

Jusqu'à présent, il n'y a qu'une insurrection affreuse, un

délit très grave, qui ne peut être expié que par la punition des coupables : qu'en est-il résulté ? l'assemblée dite nationale a décidé qu'il n'y avoit lieu à inculper personne. Les officiers, traînés en prison et blessés; les soldats qui ont refusé d'obéir, la municipalité, la garde nationale, tout le monde, en un mot, s'est conduit à merveille, mais au moins convenons que MM. de *Lameth, Ricard, Robespierre*, ont bien soutenu dans cette affaire leur ancienne réputation. C'est ici le moment de féliciter M. de *Flotte*, qui auroit achevé de se déshonorer, s'il avoit eu encore quelque chose à perdre de ce côté-là depuis la prise d'un *certain convoi*. Beaucoup de gens ont trouvé tout simple le décret de l'assemblée, et voici pourquoi. Elle s'est bien gardée d'inculpar le peuple, qui est son seul appui. Elle ne peut exister que par la confiance qu'elle a su inspirer à la classe qui ne raisonne pas. Elle a agi d'après ses principes, et je puis dire à sa louange qu'elle ne s'en est jamais écartée. Toujours la même sévérité, la même injustice avec les premiers ordres, la même indulgence, la même foiblesse avec le troisieme. La même hypocrisie dans sa marche ; le même esprit de destruction et d'anarchie ; en un mot, elle est invariable dans sa criminelle conduite, comme tous les bons citoyens le sont dans leur profond mépris pour elle.

Traité de commerce. Avant de nous plonger dans l'abyme où nous sommes, les Anglois, ces novices en politique, avoient trouvé dans le traité de commerce, une source féconde de richesses. Le foible *Vergennes*, dont la gloire n'a pu s'étendre au-delà du tombeau, avoit mieux aimé consentir à ce traité honteux, que d'exposer la France à une guerre honteuse et moins ruineuse. Le roi devoit, au lieu d'assembler les états généraux, rompre ce traité : il liberoit l'état, et la guerre qui auroit suivi cette infraction, calmoit les divisions intestines, nécessitoit de nouveaux impôts et renvoyoit bien loin une convocation dont nous avons tant a gémir.

Tribune. Lieu merveilleux, où, plus on déraisonne, plus on est applaudi ; arene, où les athletes de l'assemblée dite nationale, viennent essayer leurs forces, et qui a été le théâtre de la turpitude du très grand nombre de ces messieurs.

Troupes du roi. Modele de lettre à écrire par tous les régiments à l'assemblée dite nationale : » Messieurs, vous avez décrété que la France étoit une monarchie ; nous le savions. Vous avez reconnu le roi pour chef suprême de

l'armée : nous le regardions comme tel avant votre décret, qui étoit au moins inutile. Nous voulons bien, pour notre compte, le croire libre à Paris, puisque vous nous l'assurez, et que des sénateurs, aussi intégres que vous l'êtes, ne voudroient pas couvrir un attentat par un mensonge ; mais il ne suffit pas, pour l'honneur de l'armée françoise, que son roi soit libre ; il faut encore qu'il le paroisse aux yeux de toute l'Europe : or, c'est ce que beaucoup de François, et tous les étrangers sans exception, révoquent en doute : ils disent que le roi n'est pas seulement libre de chasser, puisqu'il ne chasse pas, et que cette passion favorite ne peut avoir cessé tout à coup. Ils disent encore que la sanction du roi à tous les décrets est nulle, par la captivité de notre souverain, qui accorde ce qu'il ne peut refuser. Il est temps, messieurs, de faire cesser des bruits injurieux à la nation entiere, à vous en particulier, et à l'armée françoise. En conséquence, nous, officiers et soldats du régiment de. . . . . demandons que Sa Majesté se retire sur le champ avec la reine et monseigneur le dauphin, dans une de ses villes de guerre à son choix, et que là, entourrée de cinquante mille hommes de ses troupes, elle accorde sa sanction aux décrets qui lui paroîtront la mériter, ou la refuser, selon le décret de l'assemblée qui lui en donne le pouvoir, qu'il avoit sans cela. Nous vous engageons, messieurs, à vous réunir auprès du roi, dont vous vous êtes déclarés inséparables ; mais comme l'appareil militaire paroît vous être peu familier, que vous préférerez sans doute l'inspection des halles et du Palais royal a la nôtre, nous vous verrons avec autant de satisfaction dans la capitale, y continuer vos sublimes travaux, et terminer la régénération de la France, déja si avancée. La proximité de Sa Majesté est inutile à l'assemblée : quelle nécessité y a-t-il de sanctionner tous les jours, et ne seroit-il pas beaucoup plus naturel que le plan de constitution fût présenté en masse, que sanctionné par morceaux ? Nous soumettons cette réflexion à vos lumieres. Nous espérons, messieurs, que vous approuverez notre délicatesse, et que Sa Majesté quittera Paris sous huit jours. Si, contre notre attente, son séjour y étoit prolongé au-delà de ce terme, nous avons l'honneur de prévenir le *Corps législatif*, que nous irons *tous* chercher *le pouvoir exécutif*, que nous ne quitterons plus. Dans ce cas, nous prévenons les municipalités que nous desirons (par l'embarras de porter nos provisions) d'être hébergés par les villes et bourgs de notre route ; nous attendons de l'urbanité françoise et de la justice municipale, que notre motion sera admise : il seroit bien douloureux pour nous de mettre à contribution des freres, des citoyens actifs. Nous présentons nos hommages respectueux à l'assemblée

dite nationale, et nous lui jurons, *sur notre honneur*, que tout ce que contient cette lettre sera exécuté ponctuellement ».

« *P.S.* Nous croyons inutile d'ajouter que si par un hasard fatal il mésarrivoit au roi, à la reine, ou à leur fils, vous, messieurs, la municipalité et la milice parisienne, en répondriez sur vos têtes ».

Si tous les régimens écrivoient cette lettre à l'assemblée dite nationale; et s'ils tenoient bon, je ne sais comment s'en tireroient nos augustes commis. Cette démarche, en rendant au roi sa liberté, sa puissance, couvriroit de gloire l'armée françoise, et jamais aucune guerre ne lui auroit fait autant d'honneur.

Troupes étrangeres. Elles sont plus redoutées que les autres, parce qu'elles sont mieux disciplinées, et qu'elles servent mieux. Je suis fâché que les Cantons Suisses n'ayent pas exigé qu'on leur rendît sur le champ. M. de Besenval; la détention de ce général est le comble de l'injustice, son jugement si tardif, il le doit à ses compatriotes, qui l'ont *sollicité* de maniere à ne pouvoir être refusés. Plusieurs villes doivent aux Suisses leur sureté, leur tranquillité: motif bien puissant pour que les mal-intentionnés demandent leur suppression, et que nos députés l'accordent. Ces braves gens sont demandés par l'Espagne et par Léopold. Dieu veuille qu'ils soient bientôt employés contre la France, qui les traitent si bien.

Versailles. Cette ville moins criminelle que Paris, mais aussi inconséquente, s'est vouée le 6 octobre à une destruction inévitable et à une indigence éternelle : personne ne la plaindra : son propre intérêt devoit la porter à défendre son maître, et par une lâcheté sans exemple, elle a permis qu'une horde de brigands enlevât celui qui étoit pour elle une source intarissable de prospérité. Puissent Versailles et Paris devenir ce qu'ils ont été jadis ! un marais infect, et un misérable village : que leur ruines donnent à la postérité un exemple frappant de la justice divine, et de la vengeance d'un monarque outragé : c'est le vœu de tous les bons patriotes que le fanatisme n'a pas égarés.

Vertus. Quel renversement d'opinions ! quelle subversion totale dans les idées ! les crimes les plus honteux, les plus abominables sont devenus des vertus. La délation est ennoblie; la calomnie ne coûte plus rien. Bien plus l'ap-

pât du gain en fait une affaire de spéculation : le procès de l'infortuné *Favras* en a offert un affreux exemple dans la personne des scélérats *Morel* et *Tureati*. Un secrétaire qui trahit son maître, un ami, un fils qui dénoncent leur ami, ou leur pere, sont regardés comme d'excellens citoyens, pour qui la patrie est au-dessus de tout. L'aveuglement des peuples est si grand, qu'ils aiment mieux attribuer ces crimes à un motif à-peu-près incroyable, qu'à un motif bien naturel d'intérêt ou de vengeance, et l'homme qui dans un autre temps eut été l'horreur de la nature, est aujourd'hui porté aux nues. Quelle affreuse révolution que celle qui flétruit tout principe de morale, dénature toute idée de probité, transforme en vertu les actions les plus bassement criminelles : et rend légitime ce qui a toujours été la honte de l'humanité.

Veto. Ce *Veto* si débattu, que le Palais-Royal regardoit comme un àristocrate, la halle comme un impôt, a été accordé au Roi, *suspensif*; comme si la faculté d'empêcher pouvoit êtrre suspensive. Il est clair que l'assemblée a voulu avoir l'air de donner au roi quelque chose et ne lui rien donner, mais encore ne falloit-il pas employer dix séances, et coûter dix mille louis à la nation, pour une discussion de cette espece. Il étoit bien plus simple de n'accorder au roi aucun *Veto*, puisque par le fait, il ne peut s'opposer à rien, et qu'il a pensé être assasiné pour s'être permis quelques légeres observations.

Victoires. Les Parisiens appellent des victoire les journées du 14, du 17 juillet, du 6 octobre. M. de la Fayette qui devroit s'y connoître un peu mieux, est de cet avis : il a répondù au moins dix fois verbalement et par écrit, à des chef de corps, qui lui redemandoient leur équipages pris au camp auprès de Paris : *Que l'armée du roi étant alors regardée comme ennemie, tous les équipages pris étoient de bonne prise* : et en effet, rien n'a été rendu. Voilà l'homme qui demandoit modestement deux gardes nationaux par municipalité, c'est-à-dire 88 mille hommes, équipés et soldés, pour former son escorte, et qui vise à être connétable. Il doit desirer que quelque insurrection lui fasse éprouver le sort de M. *Bertier*, car il vaut mieux être ainsi pendu, que de l'être légalement, et naturellement, ce doit être là sa fin.

Villette. Espece d'écrivain qui se croit l'esprit de Voltaire, parce qu'il l'a l'a logé, qui affiche la popularité ; ce qu'il peut faire sans démentir son origine : Il enrichit la chronique de Paris de ses productions. Dans le grand nom-

bre de projets dont il nous régale, il a proposé d'éclairer les allées des Tuileries, et de réformer les jockeys : et l'on dira que tout le monde est égoïste aujourd'hui : je pense que voilà qui prouve clairement le contraire.

CONCLUSION.

Comme il est infiniment plus aisé dans ce moment de dénoncer les gens, que de leur répondre, je m'attends à être dénoncé et non à être combattu. Je méprise la dénonciation beaucoup moins cependant que les dénonciateurs ; mais pour leur éviter la peine de remettre cet ouvrage au comité des recherches, je prendrai des moyens pour lui en faire parvenir un exemplaire. J'en adresserai aussi un à MM. les députés ; je ne doute pas qu'il n'éprouve le sort de celui dont un des membre de l'assemblée lui fit part il y a quelque temps, et que l'horreur qu'en eurent ces MM. empêcha de continuer : ce sénat auguste frémissoit de ses propres crimes, et il ne s'en apperçut pas. Je n'ai rien écrit que je ne pense dans la sincérité de mon cœur, et si je garde l'anonyme, je crois en avoir donné des raisons assez plausibles. Lorsque *Maupeou* gouvernoit despotiquement le royaume, les auteurs de vingt ouvrages contre ce chef de la magistrature, et contre les autres ministres se sont-ils nommés ? Ils avoient pourtant raison : or je suis dans le même cas : pourquoi donc serois-je moins prudent et plus inconsidéré qu'eux ?

Il n'est que trop réel que la France a perdu au-dehors toute considération et toute prépondérance : qu'elle est regardée en Europe comme absolument nulle, que son assemblée dite nationale, y est réduite à sa juste valeur, que ses opérations tant vantée comble de joie nos ennemis, et excitent chez les Puissances indifférentes, le rire de la pitié. Il n'est que trop vrai que ce beau pays touche peut-être à sa ruine totale. Que sont devenus les empires de *Darius*, de *Crésus*, de *Sémiramis*, plus célèbres que la France ne l'a jamais été ? Ils ont disparu, pour ainsi dire, de la surface de la terre, et l'on cherche vainement la place qu'ont occupée leurs capitales. Pourquoi la France seroit-elle exempte de ces révolutions affreuses, qui tant de fois ont bouleversé l'Univers ? Convenons que s'il existe une situation qui puisse faire présager un avenir aussi sinistre, il ne manque rien à la nôtre pour réaliser cette prédiction. Enfin, les François, passoient pour la nation la plus polie, la plus sensible de l'Europe : on se glorifioit d'être né en France : aujourd'hui, la défiance, la calomnie, la férocité, tous les crimes y ont établi leur empire, et on rougit d'être François.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Articles contenus dans ce Dictionnaire.

677

Table alphebétique.

SUPPLEMENT

AU

NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇOIS,

OU

LES BUSTES VIVANS DU SIEUR CURTIUS DISTRIBUÉS EN APPARTEMENS.

De l'Imprimerie du sieur MOTIER.

Et se trouve

Chez madame BAILLY, rue Trousse-Vache.

1790.

SUPPLEMENT

AU

NOUVEAU DICTIONNAIRE

FRANÇOIS.

L'ACCUEIL que l'on a fait au nouveau Dictionnaire François, la justice qu'on a rendu au style vrai de l'auteur, me fait espérer que marchant sur ses traces, l'on voudra bien accueillir ce petit supplément que j'ai nommé sallon de Curtius.

On prévient le lecteur qu'il verra mêlé les portraits des grands hommes des siecles passés, avec ceux des héros les plus fameux de ce siecle : il s'y trouve aussi beaucoup d'illustres scélérats ; c'est un effet de la liberté et de l'égalité des conditions ; le tout est destiné à servir à l'instruction des curieux. On pourra, par cette émulation qui a animé également tous nos

héros, comparer les actions et la conduite qui ont quelque rapports entre eux par des vues également nobles et scélérates.

On a placé aux pieds de nos personnages différens animaux pour leur servir de base et d'ornement, dont le caractere, inhérent à chaque animal, peut convenir à nos modernes héros, afin de pouvoir dire, comme un auteur connu : SIC MAGNA DE PARVIS.

C'est le commis du sieur Curtius qui parle et qui montre les appartemens.

Donnez-vous la peine d'entrer, Messieurs, c'est ici le grand cabinet du sieur Curtius : rien de plus curieux ni de plus ressemblant ; il n'en coûte que deux sols pour voir une maison remplie de bustes de toutes personnes vivantes ; si vous n'êtes pas content, on vous rendra votre argent à la porte : venez vîte, Messieurs, vous verrez que

tous les traits sont bien saisis : en sortant d'ici, vous pourez voir les originaux ; ils sont à la salle du manége qui galopent après la constitution, sans bride et sans frein : rien ne peut plus les arrêter ; venez les voir, car le comité des recherches, présidé par les aristocrates, pourroit bien me faire piller : entrez, Messieurs, je vais vous expliquer tout le cabinet composé de différentes salles : nous avons laissé encore quelque séparation distincte, quoique contre l'esprit de l'assemblée ; ce n'est pas notre faute, il faut de trop grands emplacemens pour contenter tout le monde sur l'article de l'égalité des conditions ; mais par la suite, on aura lieu d'être content, car tout sera pêle-mêle.

Voici la première salle.

Dans cette salle, vous découvrez le Roi et la Reine, occupés à réfléchir tristement sur leur malheureuse détention et sur leur captivité : vous les voyez enfermés dans une grande cage entourée

de drapeaux, et fermée de canons, de fusils et de bayonnettes : on apprend au Roi à marcher ; et ses lisieres sont tenues par Bailly, Mirabeau, Barnave, Chapellier et le général Moutier. Ces Messieurs sont derriere la toile, ce qui vous empêche de les reconnoître ; ils ne sont qu'ébauchés ici ; mais plus bas, ils sont peints très-ressemblans.

Tout à côté du buste du Roi, est le portrait de Charles VII, semblable à Louis XVI, pour la défection de ses sujets et les troubles arrivés dans son Royaume : la fin de son regne sera-t-elle aussi heureuse que l'a été celle de Charles VII ? Ici est le buste de Marie-Antoinette, Reine des François : voyez comme l'on a peint, sur le visage de cette princesse infortunée, la grandeur d'ame, et le courage qui perce à travers la tristesse et le chagrin qui la consume : qui ne seroit ému, en voyant la situation d'une Reine, jadis adorée par ce même peuple qui la calomnie au-

jourd'hui. Digne fille de Marie-Thérese, elle a hérité de ses vertus royales ; mais elle n'a pas trouvé dans les François ces braves et fidèles Hongrois. Vous voyez à côté d'Antoinette, la femme de Henri IV, ainsi que cette malheureuse princesse; elle a vu massacrer à sa porte, dans son palais, ses plus fideles sujets ; bien différente cependant de la femme de Henri, en ce que notre Reine étoit elle-même destinée à périr sous le fer des assassins qui ont souillé son palais, et qui devoient la faire servir à assouvir leur sanglante brutalité.

Voyez à côté d'eux ce jeune enfant qui sourit en jouant avec des chaînes dorées qu'on lui présente sous toutes les formes : c'est le Dauphin qu'on accoutume de bonne heure à les connoître, à les porter, et à qui on en destine de plus grandes s'il parvient jamais au trône : ce sera comme du tems des maires du palais ; il n'aura que l'apparence d'un pouvoir que des sujets auront usurpés.

Sur la gauche, vous voyez un vilain homme pâle et l'air farouche : c'est le sieur Necker ; il tient à la main un bandeau, dont il a fasciné les yeux des François, et sourit à la perte du royaume : il plonge son autre main dans un coffre, d'où il tire nos écus qu'il embale pour le pays étranger, et qu'il remplace par des billets.

Vous voyez ce ministre entouré de papiers sur lesquels on voit écrit : MOYEN DE DÉPOUILLER LE CLERGÉ ET D'ABAISSER LA NOBLESSE. DIVISION A EXCITER DANS LE ROYAUME POUR M'EMPARER DU POUVOIR SUPRÊME...... Vous voyez cette figure tenant un masque à la main, et à côté de lui, c'est la vérité qui le lui arrache. Sur la droite du sieur Necker, est Cromwel, dont on l'a supposé longtems vouloir être l'imitateur : mais sans avoir pu y parvenir, il n'en a jamais eu l'esprit ni les talens : il n'en a gardé que les vices et la bassesse. Il a pour pié-

destal un hibou, oiseau nocturne......
Nous serons bientôt obligés de l'ôter de notre sallon, parce que comme il ne partira que quand il nous aura ruiné, au moment où l'on ouvrira les yeux, où le désespoir s'emparera du peuple, on voudra peut-être, faute de mieux, envoyer son buste à la lanterne, ce qui ne nous arrangeroit pas.

Passons à la seconde salle.

Voici, Messieurs, ce que nous nommons le sallon des nobles : vous y voyez tout le clergé dépouillé, et dont plusieurs membres sont restés sans ressource, et tous prévoyant bien qu'ils ne seront pas long-temps en jouissance du peu qu'on leur laisse.

Regardez, comme différentes municipalités s'emparent des rochets, des mossettes et des aumuces. Le peuple, qui a toujours servi de prétexte à tout, et qui est pour l'ordinaire le moins bien partagé, se dispute les calottes et les rabats. La Religion, représentée par

cette femme voilée et en priere, est foulée aux pieds par l'assemblée. Voilà l'archevêque d'Autun, qui n'a jamais su marcher droit, entouré de Juifs, qui ramassent les débris du clergé, et forment des spéculations sur les assignats. De l'autre côté, sont les députés la mître en tête, s'arrachant la crosse et les habits pontificaux, et offrant en raccourci un tableau aussi vrai que connu : on voit régner sur leur figure une joie insultante : le peuple regarde tout cela la bouche béante, et se mocque des districts en bonnets carrés, en surplis et en chappe : par terre, expirant sous le fer de leurs assassins, sont les nobles incendiés et tués : ce tableau est d'une teinte un peu brune et triste, mais il est vrai. Voyez dans le bout de la salle des gens qui apportent, distribuent des écrits, qui partent d'une salle que je vais vous ouvrir. C'est là le club des Jacobins : si vous êtes curieux de voir l'enfer et ses furies, regardez, le voici.

Mais il faut avant vous expliquer ce que renferme ce cabinet où vous voyez pour dessus de porte une guenon à sa toilette. C'est un cabinet occupé par madame Bailly, qui raccommode et rajuste ses vieux et dégoûtans appas : madame la mairesse a fait fermer cette porte par un effet de la liberté.

IIIe. SALLON.

Le club des Jacobins.

Voici le club des Jacobins. Cette salle étoit jadis un magasin de différens bustes : on les a arrangé en ordre le mieux qu'on a pu : tous ces bustes sont bons à connoître. Voici Brutus, la Fayette, Néron, Barnave, Mirabeau, Mandrin, Jacques Clément, Damien, etc. Il faut vous expliquer les différentes attitudes d'un chacun.

Cette figure pâle et blême, ce cou de grue, c'est le général Motier, qui est placé à côté de Brutus : vous voyez

à sa main différens papiers ; c'est ce qui l'occupe maintenant. Sur l'un est écrit : TREMBLEZ MILICE NATIONALE, LES ARISCOCRATES......... etc. sur l'autre : MOYENS A EMPLOYER POUR ME FAIRE DÉCLARER GÉNÉRALISSIME, CONÉTABLE ET.......... En face de lui, est Hartevel, qui, dans les troubles de la patrie, s'empara de l'autorité; mais qui, dans une sédition, fut tué par les siens. Ces yeux baissés et cette modestie cachent une ame avide d'honneur et de gloire. Au bas de son buste sont écrits ces mots : L'INSURRECTION EST LE PLUS SAINT DES DEVOIRS. Ces paroles sont tirées du cœur du général, et prononcées à l'assemblée nationale. Il a pour ornement une chouette : cet animal de mauvaise augure marche la nuit et dans les ténebres.

Voici Barnave, lisant les hauts faits, les actes de douceur et d'humanité de Néron : il sourit à ses cruautés et écrit ses remarques. Le duc d'Aiguillon lit

dans le même livre, et il trouve la gentillesse de Néron habillé en femme si propre à ses vues, que sa tête tournée, ses yeux fixés sur le comte de Mirabeau, veulent lui exprimer un dessein que je vais vous communiquer. Il veut se procurer un costume de femme ; et une fois muni de cet accoutrement, il ne poursuivra plus que son nouveau sexe : c'est aux premieres têtes qu'il en veut ; il est un peu distant de Jacques Clément, de Ravaillac, de Jean Châtel ; mais il s'est si fort rapproché de ces messieurs, que nous allons les mettre à côté de lui : il a la main, les pensées de Ravaillac, rédigées par Damien, au collége des Jésuites. Voici le comte de Riquetti, recevant une bourse et souriant ; il est très-ressemblant : il a un habit d'Arlequin qu'il s'est fait faire dans le tems qu'il étoit frippier ; cela prouve qu'il vouloit absolument s'habiller de toutes pieces, ce qu'il a bien montré depuis : mais je ne vous parlerai

pas de lui ici, il est encore dans une autre salle. J'oubliois de vous dire que ce qui sert de base au duc d'Aiguillon est la tête de Méduse, signe de l'horreur qu'il inspire à tout le monde.

Voici le duc d'Orléans donnant de l'argent à ses espions et aux différens membres de l'assemblée : il rassemble beaucoup d'écrits qu'il fait courir dans le public pour se disculper, mais il n'y réussit pas. Sa figure bourgeonnée, son air commun, sa tournure de cocher, annoncent au premier abord ce dont il n'est que trop capable : il est monté sur un mulet, signe de son caractere haineux et vindicatif : d'ailleurs, la vîtesse des jambes de cet animal désigne qu'elle lui sera bientôt nécessaire pour se sauver encore une fois à Londres, où il sera aussi méprisé qu'il est haï en France.

A gauche, car c'est toujours de ce côté là que ces messieurs se rangent, voilà les deux Lameth, le duc de Liancour : ils sont environnés de Tisiphone,

Alecto et Mégere, furies impitoyables, qui les animent et les conduisent dans leurs propos et leurs actions. L'artiste a peint sur leur figure leur scélératesse et leur ingratitude. Ils tiennent tout du Roi, ils ont toujours été bien traités par leur maître; qu'importe, aujourd'hui ils sont les ennemis les plus acharnés du trône, et de ce même Roi qu'ils devroient adorer. Leurs têtes sont ornées de serpens et de viperes, qui se placent à leurs oreilles et à l'entour de leur bouche.

A côté d'eux est Dubois de Crancé: ce gros lourdaut se croit un génie; il a la bouche béante et les yeux enflammés; c'est un enragé contre le clergé et la noblesse; sa rage contre ces deux ordres vient d'un procès que sa famille a perdu, et qui a déclaré ses ancêtres, ainsi que lui, roturiers, et même quelque chose de pis: cette affaire là est fort connue en Champagne. Depuis lors l'hydrophobie l'a gagné, il est devenu un ardent

sectàteur des Jacobites ; il a pris pour arme une trompette qu'il embouche suivant le gré des enragés. Il a commencé par choquer toute l'armée, mais ensuite il s'est rangé du côté des Invalides, et a voulu faire oublier par les éloges qu'il donnoit à la vieillesse, les outrages faits à la jeunesse : entre nous, je crois qu'il se ménage une retraite. Il a pour support un sanglier qui blesse ce qu'il rencontre.

PETIT SALLON DU CLUB.

Dans ce petit sallon contre la fenêtre, est le comte de Riquetti-Mirabeau, environné de son parti : on le voit rugissant de colere de n'avoir pas exécuté les projets qu'il avoit conçus avec le duc d'Orléans. Il est dans l'attitude d'un forcené ; son ame est peinte sur sa phisionomie : lâche, poltron, mauvais fils, mauvais époux, ami perfide, ingrat, et traître même dans le crime ; il est méprisé de son parti qui attend ses décisions.

sions. C'est l'ame des enragés : il a sur la tête un lievre, signe de bravoure; et pour piédestal un tigre la gueule béante, attendant quelque proie à dévorer.

Dans ce même lieu, est la figure chétive et caractéristique de Chapellier, perdant mille louis en une séance; il est devant une table de jeu. A côté de la cheminée, est l'évêque d'Autun, Duport, judas Iscariote, Desrues et Rafia : ces messieurs sont en face de leurs imitateurs : la malédiction, lancée contre Chapellier, par le plus honnête des peres, le poursuit par-tout. L'évêque d'Autun, à côté de son patron, aussi traître que judas, aussi perfide que lui, s'est retourné du côté de l'ancien testament, ne croyant pas au nouveau; l'un, suivant lui, est d'un meilleur rapport que l'autre. A côté de lui, est l'ingrat Duport qui tient tout du Roi; l'un est traître à son Dieu, et l'autre à son Roi. L'évêque d'Autun a pour base un chat-

Le comte de Menou, empoisonneur public par ses motions et ses écrits, a placé à côté de lui Desrues, bien différent cependant de celui ci, en ce que l'un ne voulut empoisonner qu'un individu ; et l'autre veut infecter, de son venin, une nation entiere ; mais il faut espérer que le contrepoison sera dans le cœur de tout François, par l'amour de son devoir, de son Roi et de sa patrie. Le comte de Menou tient d'une main une plume avec laquelle il écrit, et de l'autre, un verre de poison qu'il répand sur son papier.

Boudoir.

Messieurs, voici la porte du boudoir, mais on ne peut y pénétrer ; il n'y a pas grand chose de curieux ; il n'y a pour tout meuble qu'un canapé, sur lequel est étendu madame Stael, occupée, avec plusieurs députés, des droits de l'homme et du centre de réunion de tous

les pouvoirs. Ces bustes sont tous nus : c'est la maniere dont l'illustre baronne aime voir son monde : M. Curtius en a seul la clef, et il ne l'ouvre que comme remede aux jeunes gens trop ardens. Pour dessus de porte, est une truie en chaleur.

LE SALLON DU BAIN.

J'ai heureusement la clef de cette salle. Entrez, Messieurs, voilà la baignoire dans laquelle est plongé M. Target en coëffe de nuit : l'accouchement devenant difficile, on l'a placé dans le bain. Malgré toutes ses précautions, c'est une môle dont il est accouché ; c'est un enfant qui n'a pas eu vie, et qui a trompé l'attente de toute la famille assemblée.

LA CUISINE.

Entrez, Messieurs, c'est ici notre derniere piece. Voyez cette nouvelle ma-

niere de faire la cuisine ; elle est analogue aux tems et aux lieux : ce sont les bustes de baucoup de députés, qui, soit par habitude ou par goût, sont entré dans l'écurie, au lieu d'entrer dans le manege ; et les voilà à manger du foin et à en remplir leurs poches ; la nation leur en fournit abondamment ; mais les vivres vont leur manquer, car les fermiers ne veulent pas d'assignats ; et je crains bien qu'ils ne soient obligés de manger des chardons.

Voilà, Messieurs, ce que votre serviteur peut faire pour votre service ; et si vous êtes content, j'espere que vous voudrez bien me donner de quoi boire à votre santé et à celle de tous les démocrates ; et sur-tout, ne parlez pas de moi aux aristocrates.

Si le public aime la vérité, s'il agrée cet ouvrage, comme madame Bailly doit nous donner des nouvelles très-détaillées sur le très-honorable membre avec lequel elle s'humanise par fois,

M. Bailly, nous continuerons à imprimer les notes qu'elle nous donnera sur ce sujet, et qu'elle distribue, elle-même, à l'hôtel de la mairie ; nous y joindrons une galerie de tableaux que nous modelerons dans le même genre que le sieur Cainedé.

Note d'un Colporteur qui se trouve à la porte du sieur Curtius.

Comme nous sommes destinés au service du public, et qu'il n'entre ici que des Démocrates, le citoyen qui a eu envie de rendre public sa lettre, nous a instamment prié de la distribuer, vous engageant, Messieurs, à la méditer : elle paroît digne d'être jointe à ce petit ouvrage ; et l'excès du zele patriotique qui l'a dictée fera bien oublier ce qui pourroit en déplaire à quelques Démocrates.

LETTRE

D'UN CITOYEN TRÉS-ACTIF

DU FAUXBOURG S. ANTOINE.

De la Cazerne Saint Antoine, ce 29 Août 1790.

MONSIEUR,

Daignez m'excuser si pendant le cours de ma lettre et de notre correspondance j'omets vos titres et qualités ; n'attribuez, Monsieur, cette omission qu'au respect que j'ai pour les décrets de l'assemblée : celui sur-tout du 19 juillet, qui supprime les titres honorifiques et les armoiries, est seul capable de me faire omettre les titres qui vous sont acquis par le mérite et la prescription. Au reste, Monsieur, cette soumission aux décrets de l'auguste assemblée, ne vous prouvera que davantage le civisme qui m'anime, et la justice que je rends à vos talens et à vos qualités si précieux pour un état qui a depuis peu embrassé

avec enthousiasme et succès votre noble et utile profession : mais il est tems de commencer.

Sans la garde que je suis obligé de monter cette semaine, je me serois rendu à votre hôtel pour m'expliquer de vive voix ; mais ne le pouvant, j'ai remis à la presse le soin de vous rendre tous les éloges qui sont dus à vos talens publics et particuliers : j'ose me flatter que votre modestie ne rougira pas des complimens si bien mérités.

Il y a quelques jours que j'étois destiné à remplir vos utiles fonctions ; et quoïque un honorable membre de votre société m'ait vanté vos talens, je ne pourrois leur rendre justice, comme je le fais en ce moment, si le vendredi 19 du courant m'étant rendu à votre salle d'exercice, place deGrêve, pour prendre gratis une de vos leçons, je n'avois, connu en vous, des talens au-dessus de tout éloge.

Oui, Monsieur, je vois avec intérêt

que moyennant quelques-unes de vos opérations, faites par nos honorables confreres, la constitution ira à merveille, et nous vous devrons, sans aucun doute, la régénération de nos mœurs, cette douce liberté après laquelle nous soupirons depuis si long-tems. Je ne puis plus y tenir; dusse votre modestie être choquée de mes louanges, il faut que je paie le tribut dû à l'admiration que vous m'avez inspirée.

Dès que je vous vis passer dans la rue du Roule, avec un air riant, noble et doux, debout sur une charette, voiture nationale, conduisant un pauvre malheureux qui a, dit-on, volé des vases sacrés; votre habit d'un petit bleu tendu, vos culottes de casimir extrêmement tendues, votre cocarde nationale, tout en vous sentoit un citoyen zélé pour abolir la constitution d'un aristocrate; car on ne pend plus que ceux-là, dit-on.

Permettez-moi, honorable membre, de m'interrompre pour vous faire une

question : Croyez-vous votre conscience en sûreté, de pendre ainsi un pauvre diable qui ne paroît pas être coupable ? car, qu'est-ce qu'il avoit fait ? volé seulement des vases sacrés : mais cela est une bagatelle ; car, à qui appartiennent-ils ces vases, n'est-ce pas à la nation qui salarie et entretient le clergé ? est-ce que cet homme n'est pas membre constituant de la nation ? La nation assemblée prend le bien du clergé : pourquoi ce membre isolé ne peut-il pas aussi prendre sa part ? d'ailleurs, il avoit peut-être un assignat sur ces vases. Tenez, cher camarade, je crois, le diable m'emporte, que vous avez fait périr un innocent ; car il me semble que si on a pendu cet homme qui n'a pris au clergé qu'une bagatelle, il faudroit aussi pendre ceux qui ont pris la totalité de leurs biens, et nous savons bien que cela ne peut arriver. Est-ce que Cam... Chap... Barn... Roberts... et autres, n'ont pas démontré que les biens du clergé étoient

à nous ? Est-ce que ce pauvre homme qui est maintenant pendu n'étoit pas, ainsi qu'eux, de la nation ? D'où vient donc que toujours les petits voleurs sont pendus et non les gros ? Comme cela va mal ! Il faut croire que ce sont les aristocrates qui jugent ; car dès que quelque chose va mal, on dit que ce sont eux ; et partant de là, vous seriez peut-être bien vous-même un aristocrate : d'ailleurs, on dit que ce sont ces mécréans qui ont crucifié notre Seigneur. N'êtes-vous pas un des descendans de ces malheureux qui l'ont crucifié ? Répondez-moi sur cet article, je le veux, ou.... Mais pardon, je ne puis le croire, un aristocrate ne sauroit avoir vos graces et vos talens pour pendre. Ce doute sur la mort de ce pauvre homme m'afflige cruellement : cependant il y a dans son fait quelque chose qui est bien vilain, c'est d'avoir jetté par terre les hosties consacrécs : cela est abominable ; car pour voler le clergé il avoit de bien bonnes

raisons : l'exemple et les discours. Cet homme qui étoit le perruquier de l'év... d'Au... de Chap... Cam... et autres, leur ayant entendu dire pendant qu'il les peignoit, et de plus répéter à l'assemblée, que le bien du clergé devoit nous appartenir, il a fait sa part tout de suite. Est-ce que la liberté de l'homme défend cette action. Quand à l'offense faite à Dieu, il a dit avant de mourir à plusieurs gens du fauxbourg, honnête comme moi-même, qu'il ne croyoit pas être coupable, d'autant que profaner des hosties ne tient qu'à la religion catholique, et que comme l'on ignore si ce sera la nôte, que l'assemblée n'a pas décreté si elle vouloit de celle-là : ce motif, la misere, le défaut de circulation de l'argent, le manque de numéraire, l'avoit porté à voler l'église, pour en porter l'argent à la monnoie; d'ailleurs il devoit payer un jour cette dette au curé de S. Eustache, comme le ci-devant duc d'Orléans, doit payer l'argent qu'il lui doit en aumônes, faite par

ledit curé. En parlant de ce duc d'Orléans, c'est cela qui est un fier gaillard, et un bon citoyen. Comme il est brave quand il faut se battre, et que derriere un tas de fagots, il voit passer le roi qu'on conduit à Paris ; c'est cela un homme qui donne bien la piece, et à de bonnes gens comme nous. Il falloit voir comme l'hiver, dernier l'argent rouloit dans notre fauxbourg, quand les mouchards venoient nous en distribuer : mais cela va fort mal maintenant. Cependant l'autre jour, j'ai cru que cela iroit, il faut que je vous conte cela.

Mercredi, on avoit besoin de nous, il falloït assembler tous nos citoyens : cela n'est pas difficile chez nous. En un instant tous nos bons lurons furent ramassés : à dame, il falloit nous voir quand nous avons eu bu un verre de rogome, tout vouloit se battre. Cela alloit au mieux quand je suis arrivé ; j'avois été attiré par les cris redoublés, au voleur, au voleur ! M'étant aussi-tôt transporté

dans la grande rue, j'ai trouvé un homme qu'on avoit pris sur le fait. Aussi-tôt, suivant les fonctions de ma charge, je me suis empressé à le pendre nationalement; lorsqu'un diable d'officier national me l'a arraché brutalement des mains, et on m'a dit que l'on vous le réservoit, que ce droit seul vous appartient. Cela n'est pas juste et c'est bien mal vu : car cet homme devant être jugé par le châtelet, qui ne fait pendre personne, nous aimons mieux nous-mêmes, pour la justice publique et pour nos menus-plaisirs, lui faire cette petite affaire, qui est bientôt terminée, et qui nous amuse pendant quelques instans. Pardon, honorable Membre, si j'ai voulu aller sur vos brisées, je sens bien que j'ai tort, et qu'il me faudroit juridiquement entrer pendant quelque tems en apprentissage; mais aujourd'hui qu'on a aboli les maîtrises, obligé de prendre un état qui me donna de la considération, qui fût nécessaire au bien public et à la constitution,

le vôtre m'a séduit avec tant d'enthousiasme, que si cela ne duroit pas encore quelque-tems, et que la milice nationale se mêle de nous déranger, j'irai m'associer avec vous, ou plutôt vous prier, pendant que je ne serai pas occupé au faubourg, de me donner des leçons que je vous paierai exactement en assignats, parce qu'ils ont cours dans notre quartier.

Ah! quelle différence! de ce Foulon et de ce Bertier, comme cela avoit mauvaise grace, comme ils étoient mal pendus. Quelle différence des vôtres, qui avec une grace qui a séduit toute la Nation, regardoient d'un air riant la pointe du pied gauche, avec quelle légéreté vous leur avez fait faire une cabriole sur le théâtre de la Grêve, Vestris, vraiment ne sauroit danser avec plus de grace que vos pendus. Comme la Nation a applaudi, quel dommage que le jour de la fédération, on ne vous ai pas donné une douzaine de marionettes à faire danser, devant toute la Nation, quel beau coup-

d'œil, comme les amateurs auroient vraiment été enchantés, car ce goût de la Nation se propage et continue. Que l'on dise, désormais, que le François n'est pas constant dans ses goûts. Il faut avouer que le sieur Mouthier, notre général, auroit bien du nous procurer cette satisfaction ; mais pour être juste, je crois bien que ce n'est pas sa faute, il avoit ce jour-là tant à faire et à prévoir, qu'il l'a surement oublié. Mais nous espérons bien l'année prochaine qu'il s'en souviendra pour le serment civique, du 14 Juillet. Avant que de finir, il faut vous faire part d'une nouvelle que je viens d'apprendre : on m'a assuré, honorable Membre, que cet homme que nous devions pendre mercredi, et qui doit vous être remis, n'est pas coupable; mais que c'étoit un blanchisseur qui apportoit un paquet sous son bras pour le laver. On ajoute que cela n'avoit été que fait exprès, pour nous mettre en colere, et nous faire brûler ce Châtelet qui accuse nos honorables membres de l'assemblée. Peut-on accuser

de si braves gens. Quoi de plus doux, de plus humain, de plus juste, de plus loyal que ceux qu'on nomme enragés, tels que Bar... Chap.... Rob...., d'Ai.... fi, que cela est vilain, d'accuser l'innocence même. Si je connoissois celui qui répand ce bruit, j'avoue que je le pendrois, ou plutôt, je le conduirois chez vous, pour vous prier de me donner une leçon avec un sujet capable de remplir nos vues, et étendre l'instruction, si nécessaire pour établir la liberté, le plus grand de tous les biens.

Je finis, très-honorable membre, une lettre déjà fort longue, et que votre talent auroit encore dû rendre plus volumineuse ; mais il faut que je suspende mes complimens, en attendant l'honeur de vous voir : et suis, avec le plus véritable civisme,

Honorable membre,

Votre très-humble et très-obéissant coopératenr Néronet, Directeur général du comité des reverberes et lanternes de Paris.